ANNÉE 2020

L'EAU PAR LIMOGES MÉTROPOLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

VU ET APPROUVE LE 8 JUILLET 2021

Communes de Limoges Métropole gérées en régie : Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac

Autres Communes : Nieul, Saint-Jouvent et Thouron

Limoges Métropole
Communauté urbaine

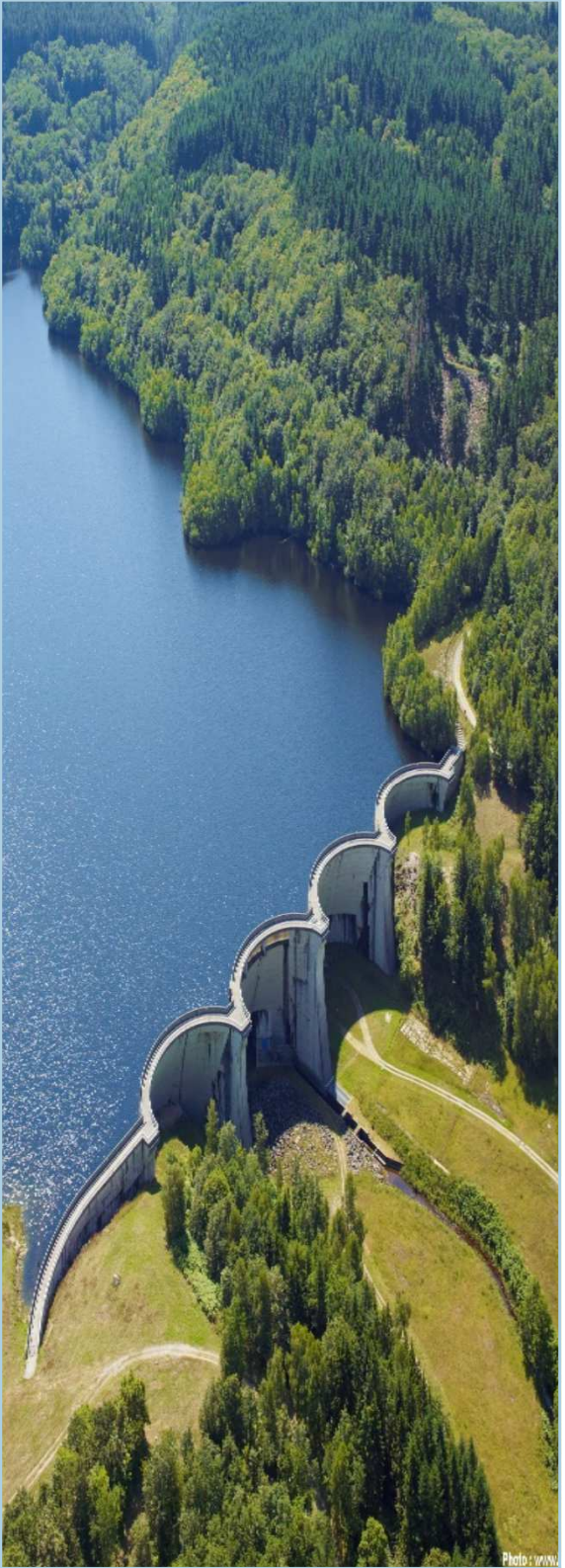

Introduction

Guillaume Guérin
Président de Limoges Métropole

Philippe Janicot
Vice-Président
Cycle de l'eau, gestion de l'eau pluviale,, assainissement, démarche qualité

Limoges Métropole s'est engagée depuis 2003 dans la gestion intercommunale de l'eau, d'abord dans le domaine de l'assainissement avec le service public de l'assainissement non collectif puis en 2007 avec l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, initialement géré par les communes.

Aujourd'hui et depuis 2 ans, l'eau potable est également une compétence exercée par Limoges Métropole, soit en gestion directe, soir par le biais de l'adhésion à 2 syndicats d'eau potable. Le service communautaire de l'eau en gestion directe concerne 9 des 20 communes de Limoges Métropole ainsi que 3 communes périphériques. Il alimente près de 170 000 habitants, auxquels s'ajoutent la fourniture en gros d'eau traitée pour 40 000 habitants supplémentaires situés à l'ouest de Limoges Métropole (Communes de Saint-Junien, de Rochechouart, Syndicat Vienne-Briance-Gorre pour 12 communes).

Nous avons la chance de disposer d'une ressource en eau préservée et de nombreux cours d'eau sur notre territoire qui constituent des atouts précieux pour notre cadre et notre qualité de vie.

Mais les changements climatiques sont également une réalité. Nous devons y faire face pour préparer l'avenir, et la performance de notre gestion de l'eau est au cœur de nos priorités, avec des objectifs renforcés :

- une gestion encore plus économe de la ressource en eau essentielle aux habitants et à diverses activités économiques du territoire,
- une qualité de l'eau potable distribuée répondant aux normes les plus sévères pour la santé,
- une préservation des ressources anticipatrice de leurs qualités et de leurs disponibilités à long terme,
- une dépollution exemplaire après son usage afin qu'elle soit restituée aux milieux naturels dans un état garantissant la biodiversité et les besoins des populations situées plus à l'aval de nos rivières,
- une gestion des eaux pluviales qui préserve les habitants contre les risques d'inondation par ruissellement lors des orages, et qui protège des cours d'eau contre l'accélération des rejets par les canalisations, ce qui nécessite lors des constructions nouvelles de concevoir des systèmes intégrés de stockage, d'infiltration et d'utilisation des eaux de pluies intégrés à la parcelle, et favorise la place de la nature en ville.

En 2020, l'investissement pour disposer d'infrastructures d'eau potable performantes et économes a été soutenu :

- Vidange, curage de sédiments et travaux de maintenance des organes hydrauliques de la retenue d'eau de Beaune, qui approvisionne notre territoire à hauteur de 30% des besoins en eau potable ;
- Rénovation de la coursive supérieure du barrage du Mazeau dans les Monts d'Ambazac, qui constitue la plus grande réserve en eau du système d'approvisionnement ;
- Travaux de sécurisation des rejets d'eaux pluviales de l'usine de traitement de la Bastide dans le cours d'eau de l'Aurence ;
- Programmation rénovée du fonctionnement du traitement de l'eau vis-à-vis des besoins en eau de lavage des filtres, permettant d'économiser 200 000 m3 par an représentant la consommation de 4 000 habitants ;
- Etudes et acquisition de matériels et logiciels pour la cybersécurité suivant les nouvelles normes industrielles ;
- Renforcement du réseau de distribution du secteur de Maison-Rouge à Bonnac-la-Côte ;
- Renouvellement de 5,6 kilomètres de conduites de distribution anciennes pour lutter contre les fuites d'eau, permettant d'atteindre en 2020, un rendement global de distribution de 90% ;
- Acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale des conduites d'eau, visant la sélection multi-critères des travaux les plus pertinents vis-à-vis du vieillissement et de la continuité du service aux usagers.

Ces investissements sont menés tout en veillant à disposer de coûts de fonctionnement très maîtrisés avec une gestion directe par la Limoges Métropole. En 2020, les tarifs de l'eau potable sont encore diversifiés selon les communes, et une étude en vue de leur harmonisation a été lancée.

Notre territoire bénéficie de savoir-faire et de capacités d'innovation dans le domaine de l'eau grâce à des acteurs comme l'Université de Limoges, l'Office international de l'eau, de nombreux organismes publics, entrepreneurs et associations spécialisées et engagées. La qualité de notre cadre de vie est reconnue et constitue une source d'attractivité. En 2020, Limoges Métropole a engagé un modèle partenarial de développement d'innovations en faveur de la transition hydrique, afin de faire de ce secteur d'activité une source renforcée d'emplois et de développement durable.

L'EAU
PAR LIMOGES MÉTROPOLE

LIMOGES MÉTROPOLE
TERRITOIRE EN TRANSITION HYDRIQUE

Sommaire

Chiffres clés 2020 p.5

Périmètres de la gestion directe de l'eau et des syndicats p.6

Synthèse du patrimoine d'eau potable p.7

Cartographie de l'adduction et de la distribution p.8

Le prix de l'eau en 2020 et 2021 p.9
- Factures-types 2020 et 2021 p.10
- Grilles tarifaires 2020 p.13
- Grilles tarifaires 2021 p.15
- Modalités d'application des tarifs p.17
- Comparaison des tarifs au niveau national p.19

Situation géographique des réserves p.20
- Schéma d'ensemble des adductions d'eaux brutes p.21
- Données techniques – Retenue du Mazeaud p.23
- Données techniques – Retenue de Gouillet p.24
- Données techniques – Retenue de Crouzille p.25
- Données techniques – Retenue de Beaune 1 p.26
- Données techniques – Retenue de Beaune 2 p.27
- Données techniques – La Vienne p.28
- Données techniques – Captages de Vergnolles p.29
- Données techniques – Captages de Coyol p.30
- Mesures de prévention de la qualité des ressources p.31
- Suivi et travaux sur les ouvrages d'eaux brutes p.33

Prélèvements dans les ressources p.34
- Prélèvements mensuels et total du système principal p.34
- Evolution mensuelle des volumes , stocks et pluviométrie du système principal p.35
- Stockages et pluviométrie sur 5 ans p.36
- Evolution des prélèvements et distribution du système de Couzeix p.37
- Prélèvements totaux et répartition par ressources p.38

Traitement de l'eau p.39
- Schéma de la filière de traitement de la station principale p.39
- Energie et produits consommés par la station principale p.41
- Surveillance de la qualité de l'eau—station principale p.42
- Actions d'optimisation en 2020 p.43
- Schémas du traitement des unités de Couzeix p.44

Le réseau de distribution p.45
- Réseau de distribution—partie urbaine p.45
- Réseau de distribution—partie périphérique p.46
- Réseau de distribution—partie périphérique Couzeix p.47
- Caractéristiques des canalisations p.50
- Opérations sur le réseau et instructions d'urbanisme p.51
- Recherche de fuites p.52

Suivi de la qualité de l'eau p.53

Gestion des abonnés p.55

Volumes facturés en 2020 p.57

Démarche qualité p.59

Enquête de satisfaction des usagers triennale 2019 p.60

Budget annexe de l'eau p.65

Principaux travaux d'investissement en 2019 p.68

Les indicateurs réglementaires de l'eau potable p.69

Chiffres clés 2020

1,759 € TTC
au 1er janvier 2021
(commune de Limoges soit 80 % de la population desservie)

12 communes gérées en régie directe
9 communes du territoire communautaire
3 communes hors Limoges Métropole

167 795 habitants desservis directement
210 000 habitants alimentés par l'eau de Limoges Métropole
(source INSEE)

47 234 branchements d'eau

12 250 967 m^3 d'eaux
brutes prélevées

11 783 074 m^3
d'eau potable produite

5,6 km de conduites remplacées

100 % de conformité microbiologique de l'eau

119 fuites sur réseaux réparées

90 % de rendement du réseau

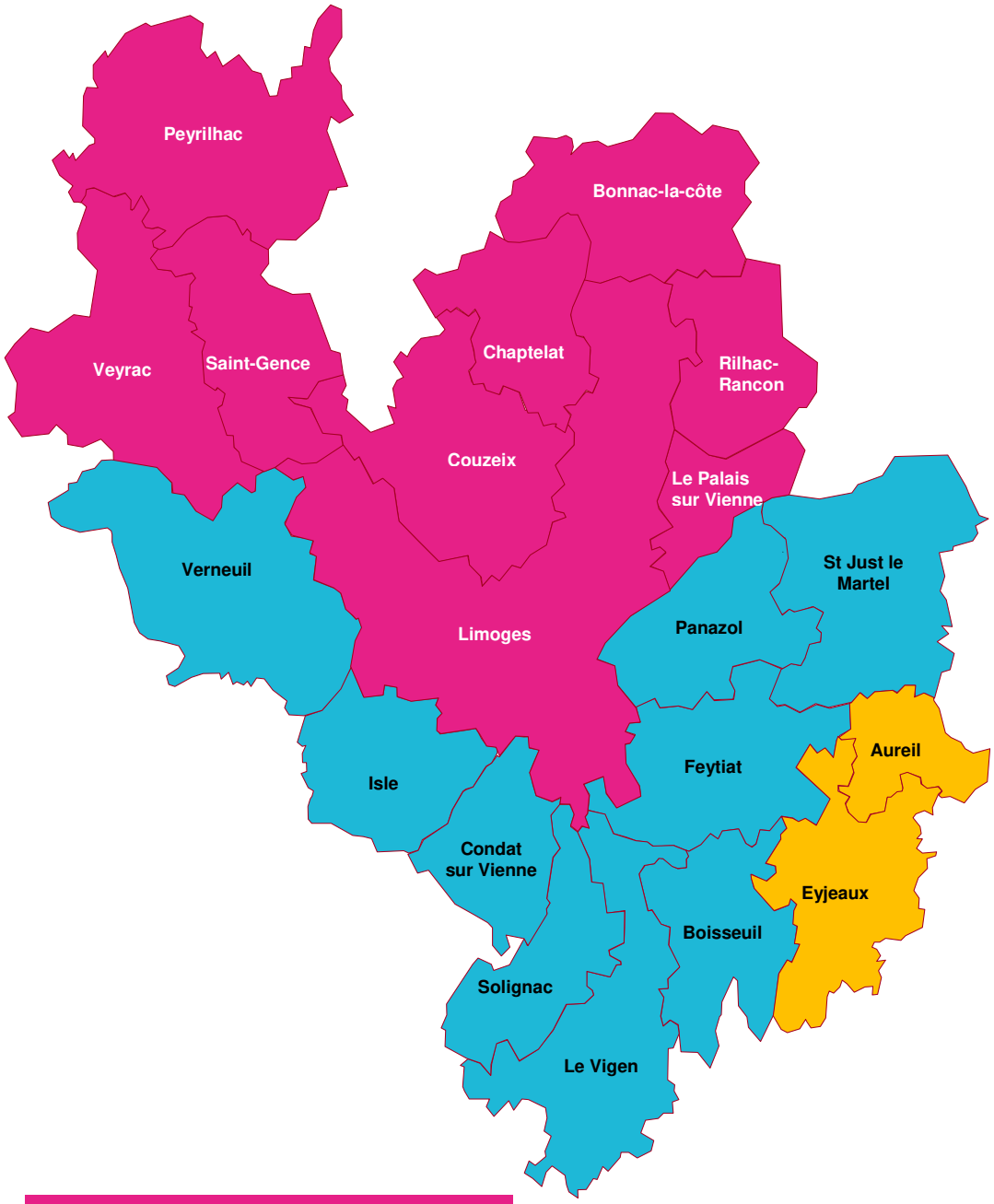

Gestion directe par Limoges Métropole

Syndicat des Allois

Syndicat Vienne-Briance-Gorre

LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU sur le territoire de Limoges Métropole

Depuis le 1er janvier 2019, pour les 9 communes de **Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac**, la gestion des ressources en eau ainsi que le traitement et la distribution de l'eau potable sont assurés en **régie communautaire directe** avec autonomie financière. Cette régie est issue du regroupement des anciennes régies municipales qui exerçaient précédemment le service de l'eau potable jusqu'en 2018.

Pour les 2 communes d'**Aureil** et d'**Eyjeaux**, la gestion se poursuit par le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Allois**.

Pour les 9 communes de **Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Feytiat, Isle, Le Vigen, Panazol, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Verneuil-sur-Vienne**, le **Syndicat des eaux de Vienne Briance Gorre** assure toujours la gestion du service public de l'eau potable.

Ce rapport annuel porte sur le périmètre de la régie communautaire de Limoges Métropole.

Des rapports distincts sont établis par chacun des 2 Syndicats des Allois et de Vienne Briance Gorre.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET PERIMETRE
du service public de l'eau potable en gestion directe

5 retenues d'eaux brutes (le Mazeau, la Crouzille, Gouillet, Beaune n°1 et Beaune n°2), **1** prise d'eau en Vienne

12 captages d'eau souterraine situés sur la commune de Couzeix (7 sources, 3 puits et 2 forages)

3 stations de production d'eau potable : **2** stations situées sur la commune de **Couzeix** et la **station principale** située à la Bastide sur la commune de **Limoges** *(capacité maximum de 78 000 m³/jour dont 45 000 m³/jour avec traitement additionnel par filtration sur charbon actif)*

89 km de réseau d'adduction d'eaux brutes, **24** réservoirs d'eau potable, **5** stations de pompage et **6** postes de surpression

1 326 km de réseau de distribution et **47 234** branchements

L'eau potable produite par Limoges Métropole alimente 47 234 branchements répartis sur les 9 communes communautaires de Bonnac la Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Limoges, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence et Veyrac, ainsi que sur les communes périphériques de Nieul, Saint-Jouvent et Thouron.

Ainsi, près de **170 000 habitants** sont desservis en eau potable par Limoges Métropole.

Le service fournit également partiellement de l'eau en gros vers les communes d'Oradour-sur-Glane, Verneuil-sur-Vienne, Isle, Chamborêt, Vaulry, Cieux et Saint-Priest-Taurion.

La communauté urbaine alimente également en eau potable, à l'ouest, la Communauté de communes Porte Océane du Limousin pour les communes de Saint-Junien et Rochechouart ainsi qu'une partie du Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre. Le transport de l'eau est assuré par le SYTEPOL (SYndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges). Cette fourniture d'eau en gros alimente environ **40 000 habitants** supplémentaires.

Cartographie de l'adduction et de la distribution de l'eau par Limoges Métropole en régie

L'EAU
PAR LIMOGES MÉTROPOLE

Barrage du Mazeaud

Utilisation	depuis 1979
Capacité utile	de 6,2 Millions m³
Surface	45 ha

Étang de Gouillet

Utilisation	depuis 1926
Capacité utile	de 1,070 Million m³
Surface	29 ha

Étang de la Crouzille

Utilisation	depuis 1926
Capacité utile	de 1,4 Million m³
Surface	42 ha

Retenues de Beaune

Utilisation	depuis 1951
Capacité utile	de 2 Millions m³
Surface	32 ha

Prise d'eau en Vienne retenue du Pas de la mule

Utilisation	depuis 2006
Capacité utile	de 24 000 m³/jour

Captages des sources sur la commune de Couzeix

Capacité utile	de 1 190 m³/jour

ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

- Eaux brutes
- Réservoirs gérés par Limoges Métropole
- Réseau de distribution d'eau potable de Limoges Métropole
- Comptages
- Usine de traitement
- Poste de pompage
- SYTEPOL
- Points de livraison SYTEPOL

TYPE DE DISTRIBUTION

- Vente directe à l'abonné Limoges Métropole
- Vente directe à l'abonné hors Limoges Métropole
- Vente en gros totale à la commune
- Vente en gros partielle à la commune
- Vente en gros à la collectivité Porte Océane du Limousin
- Vente en gros au SMAEP VBG
- Distribué par le SMAEP VBG
- Distribué par SIAEP des Allois
- Convention d'assistance

LE PRIX DE L'EAU EN 2020 ET 2021
du service public de l'eau potable en gestion directe

Montants annuels des factures-types (120 m³)* en 2020

Sur les communes de Bonnac-la-Côte, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac, le tarif appliqué à l'usager est entièrement proportionnel à sa consommation en volume. Il n'existe pas de part fixe ou d'abonnement.

Les tarifs appliqués sur les communes de Chaptelat, Couzeix et Rilhac Rancon comprennent un abonnement.

En 2020, l'évolution du tarif était de + 1,5% HT par rapport à 2019 pour les 9 communes gérées en régie

Montants annuels des factures-types (120 m³)* en 2021

En 2021, l'évolution du tarif était de + 1,5% HT par rapport à 2020 pour les communes de Limoges et Couzeix.

Pour les autres communes en gestion directe, les tarifs 2020 de la redevance eau potable ont été maintenus pour l'année 2021.

2021	Montant annuel	Montant mensuel	Structure du tarif	Montant moyen / m3 pour 120 m3
Limoges	211,04 € TTC	17,59 € TTC	Entièrement proportionnel au volume	1,759 € TTC/m3
Couzeix	222,67 € TTC	18,56 € TTC	Part fixe + part variable	1,856 € TTC/m3
Rilhac-Rancon	246,76 € TTC	20,56 € TTC	Part fixe + part variable	2,056 € TTC/m3
Bonnac-La-Côte, Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac, Nieul, Saint-Jouvent, Thouron	251,93 € TTC	20,99 € TTC	Entièrement proportionnel au volume	2,100 € TTC/m3
Le Palais sur Vienne	260,16 € TTC	21,68 € TTC	Entièrement proportionnel au volume	2,168 € TTC/m3
Chaptelat	266,35 € TTC	22,20 € TTC	Part fixe + part variable	2,220 € TTC/m3

Décomposition de la facture d'eau potable (sans l'assainissement) :

*120 m³ : Quantité de référence «» - Les 120 m³ cités représentent la consommation de référence établie par l'INSEE—Il s'agit de la consommation d'un abonné domestique (représentant un ménage de 4 à 5 personnes), habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable, avec un compteur de diamètre 15 mm. Cette référence est considérée comme la norme institutionnelle à suivre pour le calcul du prix de l'eau, et en particulier pour les agences de l'eau.

**Abonnement uniquement pour les communes de Chaptelat, Couzeix et Rilhac Rancon

*** Redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne

FACTURES TYPES 2020 et 2021
eau uniquement – base 120 m³

Décomposition du prix de l'eau	2020 et 2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité			
Consommation d'eau	206,40 €	11,35 €	**217,75 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,72 €/m³*	*0,095 €/m³*	***1,815** €/m³*
Taxes et redevances			
Prélèvement sur la ressource*	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	238,80 €	13,13 €	**251,93 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*1,990 €/m³*	*0,11 €/m³*	***2,100 €/m³***

Bonnac la Côte / Peyrilhac / Saint-Gence / Veyrac / Nieul / Saint-Jouvent / Thouron / Isle (Teytejaud et les Courrières)

Maintien du tarif 2020 pour l'année 2021

Chaptelat

Maintien du tarif 2020 pour l'année 2021

Décomposition du prix de l'eau	2020 et 2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité			
Consommation d'eau	204,60 €	11,25 €	**215,85 €**
Entretien branchement	15,46 €	0,85 €	**16,31 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,834 €/m³*	*0,101 €/m³*	***1,935** €/m³*
Taxes et redevances			
Prélèvement sur la ressource*	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	252,46 €	13,89 €	**266,35 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*2,104 €/m³*	*0,116 €/m³*	***2,220 €/m³***

*Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vous informe sur les redevances par le biais d'une note d'information:
L'ensemble des informations sont consultables sur le site
—> www.eau-loire-bretagne.fr

FACTURES TYPES 2020 et 2021
eau uniquement – base 120 m³

Décomposition du prix de l'eau	2020			2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité						
Consommation d'eau	142,44 €	7,83 €	**150,27 €**	144,60 €	7,95 €	**152,55 €**
Entretien branchement	33,56 €	1,85 €	**35,41 €**	34,06 €	1,87 €	**35,93 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,467 €/m³*	*0,081 €/m³*	***1,548** €/m³*	*1,489 €/m³*	*0,082 €/m³*	***1,571** €/m³*
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressource*	4,44 €	0,24 €	**4,68 €**	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	**208,04 €**	**11,44 €**	**219,48 €**	**211,06 €**	**11,61 €**	**222,67 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*1,734 €/m³*	*0,095 €/m³*	***1,829 €/m³***	*1,759 €/m³*	*0,097 €/m³*	***1,856 €/m³***

Couzeix

Augmentation du tarif de + 1,5 % pour l'année 2021 (sur le prix hors taxe)

Le Palais sur Vienne

Maintien du tarif 2020 pour l'année 2021

Décomposition du prix de l'eau	2020 et 2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité			
Consommation d'eau	214,20 €	11,78 €	**225,98 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,785 €/m³*	*0,098 €/m³*	***1,883** €/m³*
Taxes et redevances			
Prélèvement sur la ressource*	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	**246,60 €**	**13,56 €**	**260,16 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*2,055 €/m³*	*0,113 €/m³*	***2,168 €/m³***

*Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vous informe sur les redevances par le biais d'une note d'information:
L'ensemble des informations sont consultables sur le site
—> www.eau-loire-bretagne.fr

FACTURES TYPES 2020 et 2021
eau uniquement – base 120 m³

Décomposition du prix de l'eau	2020			2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité						
Consommation d'eau	165,12 €	9,08 €	**174,20 €**	167,64 €	9,22 €	**176,86 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,376 €/m³*	*0,076 €/m³*	***1,452** €/m³*	*1,397 €/m³*	*0,077 €/m³*	***1,474** €/m³*
Taxes et redevances						
Prélèvement sur la ressource*	4,92 €	0,27 €	**5,19 €**	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	**197,64 €**	**10,87 €**	**208,51 €**	**200,04 €**	**11,00 €**	**211,04 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*1,647 €/m³*	*0,091 €/m³*	***1,738 €/m³***	*1,667 €/m³*	*0,092 €/m³*	***1,759 €/m³***

Limoges

Augmentation du tarif de + 1,5 % pour l'année 2021 (sur le prix hors taxe)

Rilhac Rancon

Maintien du tarif 2020 pour l'année 2021

Décomposition du prix de l'eau	2020 et 2021		
	Montant € HT applicable au 1er janvier	TVA 5,5 %	**Montant € TTC applicable au 1er janvier**
Part collectivité			
Consommation d'eau	184,80 €	10,16 €	**194,96 €**
Entretien branchement	9,57 €	0,53 €	**10,10 €**
Entretien compteur	2,39 €	0,13 €	**2,52 €**
Location compteur	4,74 €	0,26 €	**5,00 €**
soit € / m³ (base 120 m3)	*1,679 €/m³*	*0,092 €/m³*	***1,772** €/m³*
Taxes et redevances			
Prélèvement sur la ressource*	4,80 €	0,26 €	**5,06 €**
Lutte contre la pollution*	27,60 €	1,52 €	**29,12 €**
Montant total de la facture	**233,90 €**	**12,86 €**	**246,76 €**
Prix total € / m³ (base 120 m³)	*1,949 €/m³*	*0,107 €/m³*	***2,056 €/m³***

*Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vous informe sur les redevances par le biais d'une note d'information:
L'ensemble des informations sont consultables sur le site
—> www.eau-loire-bretagne.fr

GRILLE TARIFAIRE 2020
de la redevance eau

DESIGNATION DES APPLICATIONS		Prix de base en € / m3		TAXES en € / m3				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en € / m3 Hors abonnement	
		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Pour usager non-assujetti LPD *	Pour usager assujetti LPD
				Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)				
1) COMMUNE DE LIMOGES											
a) Tarif général											
Tranches de consommations par point de livraison :											
de 0 à 12 000 m3 **(tarif de base)**	Le m3	**1,376**	1,452	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,495**	**1,738**
de 12 001 à 25 000 m3 (coef 0,90)	Le m3	1,238	1,307	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,350**	**1,593**
de 25 001 à 50 000 m3 (coef 0,77)	Le m3	1,060	1,118	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,161**	**1,404**
de 50 000 à 150 000 m3 (coef 0,60)	Le m3	0,826	0,871	0,041	0,043	0,230	0,243			**0,914**	**1,157**
de 150 001 à 300 000 m3 (coef 0,50)	Le m3	0,688	0,726	0,041	0,043	0,230	0,243			**0,769**	**1,012**
Au dessus de 300 000 m3(coef 0,45)	Le m3	0,619	0,653	0,041	0,043	0,230	0,243			**0,696**	**0,939**
b) Tarif spécifique pour un usager utilisant un volume total annuel >110 000 m³ réparti sur plusieurs points de livraison et dont le ratio volume total / nombre de points > 650 m³ **											
Coefficient - 0,90 du tarif de base de Limoges											
Toutes consommations	Le m3	1,238	1,307	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,350**	**1,593**
2) COMMUNE DE BONNAC LA COTE	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
3) COMMUNE D'ISLE (lieux-dits Teytejaud - Les Courrières)	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
4) COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE	Le m3	1,785	1,883	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,926**	**2,169**
5) COMMUNE DE PEYRILHAC	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
6) COMMUNE DE SAINT-GENCE	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
7) COMMUNE DE VEYRAC	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**

* Ou usager redevable directement à l'Agence de l'Eau
** Ratios appliqués au 01/01 de l'année N, calculés à partir des volumes N-1

GRILLE TARIFAIRE 2020
de la redevance eau

DESIGNATION DES APPLICATIONS		Prix de base en € / m3		TAXES en € / m3				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en € / m3 Hors abonnement	
		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)		
				Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)			Pour usager non-assujetti LPD *	Pour usager assujetti LPD
Tarif avec abonnement											
8) COMMUNE DE CHAPTELAT											
Toutes consommations	Le m3	1,705	1,772	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,815**	**2,058**
Entretien branchement	Par an							15,46	16,31		
9) COMMUNE DE COUZEIX (par tranches de consommations)											
1 - de 0 à 1 000 m3 (tarif de base)	Le m3	1,187	1,252	0,037	0,039	0,230	0,243			**1,291**	**1,534**
2 - de 1 001 à 2 000 m3 (coef 0,90)	Le m3	1,068	1,127	0,037	0,039	0,230	0,243			**1,166**	**1,409**
3 - au-delà de 2 000 m3 (coef 0,815)	Le m3	0,967	1,021	0,037	0,039	0,230	0,243			**1,060**	**1,303**
Compteur diamètre 15 à 20 mm	Par an							33,56	35,41		
Compteur diamètre 25 à 30 mm	Par an							45,28	47,77		
Compteur diamètre 40 mm	Par an							67,10	70,79		
Compteur diamètre 50 à 80 mm	Par an							154,34	162,83		
Compteur diamètre 100 mm	Par an							248,30	261,96		
10) COMMUNE DE RILHAC-RANCON											
Toutes consommations	Le m3	1,540	1,625	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,668**	**1,911**
Entretien branchement	Par an							9,57	10,10		
Entretien compteur	Par an							2,39	2,52		
Location compteur	Par an							4,74	5,00		
11) COMMUNES EXTERIEURES EN CONCESSION											
COMMUNE DE NIEUL	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
COMMUNE DE SAINT-JOUVENT	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
COMMUNE DE THOURON	Le m3	1,720	1,815	0,041	0,043	0,230	0,243			**1,858**	**2,101**
12) VENTE D'EAU BRUTE											
	Le m3	0,099	0,104	0,041	0,043					**0,147**	
13) MEMBRES DU SYTEPOL - Vente d'eau											
	Le m3	0,382	0,403	0,041	0,043					**0,446**	

* Ou usager redevable directement à l'Agence de l'Eau

GRILLE TARIFAIRE 2021
de la redevance eau

DESIGNATION DES APPLICATIONS		Prix de base en € / m3		TAXES en € / m3				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en € / m3 Hors abonnement	
		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Pour usager non-assujetti LPD *	Pour usager assujetti LPD
				Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)				
1) COMMUNE DE LIMOGES											
a) Tarif général											
Tranches de consommations par point de livraison :											
de 0 à 12 000 m3 **(tarif de base)**	Le m3	**1,397**	1,474	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,516**	**1,759**
de 12 001 à 25 000 m3 (coef 0,90)	Le m3	1,257	1,326	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,368**	**1,611**
de 25 001 à 50 000 m3 (coef 0,77)	Le m3	1,076	1,135	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,177**	**1,420**
de 50 000 à 150 000 m3 (coef 0,60)	Le m3	0,838	0,884	0,040	0,042	0,230	0,243			**0,926**	**1,169**
de 150 001 à 300 000 m3 (coef 0,50)	Le m3	0,699	0,737	0,040	0,042	0,230	0,243			**0,779**	**1,022**
Au dessus de 300 000 m3(coef 0,45)	Le m3	0,629	0,663	0,040	0,042	0,230	0,243			**0,705**	**0,948**
b) Tarif spécifique pour un usager utilisant un volume total annuel >110 000 m³ réparti sur plusieurs points de livraison et dont le ratio volume total / nombre de points > 650 m³ **											
Coefficient - 0,90 du tarif de base de Limoges											
Toutes consommations	Le m3	1,238	1,307	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,349**	**1,592**
2) COMMUNE DE BONNAC LA COTE	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
3) COMMUNE D'ISLE (lieux-dits Teytejaud - Les Courrières)	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
4) COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE	Le m3	1,785	1,883	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,925**	**2,168**
5) COMMUNE DE PEYRILHAC	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
6) COMMUNE DE SAINT-GENCE	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
7) COMMUNE DE VEYRAC	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**

* Ou usager redevable directement à l'Agence de l'Eau
** Ratios appliqués au 01/01 de l'année N, calculés à partir des volumes N-1

GRILLE TARIFAIRE 2021
de la redevance eau

DESIGNATION DES APPLICATIONS		Prix de base en € / m3		TAXES en € / m3				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en € / m3 Hors abonnement	
		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Pour usager non-assujetti LPD *	Pour usager assujetti LPD
				Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)	Hors TVA	Avec TVA (taux : 5,5%)				
Tarif avec abonnement											
8) COMMUNE DE CHAPTELAT											
Toutes consommations	Le m3	1,705	1,772	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,814**	**2,057**
Entretien branchement	Par an							15,46	16,31		
9) COMMUNE DE COUZEIX (par tranches de consommations)											
1 - de 0 à 1 000 m3 (tarif de base)	Le m3	1,205	1,271	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,313**	**1,556**
2 - de 1 001 à 2 000 m3 (coef 0,90)	Le m3	1,084	1,144	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,186**	**1,429**
3 - au-delà de 2 000 m3 (coef 0,815)	Le m3	0,982	1,036	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,078**	**1,321**
Compteur diamètre 15 à 20 mm	Par an							34,06	35,94		
Compteur diamètre 25 à 30 mm	Par an							45,96	48,49		
Compteur diamètre 40 mm	Par an							68,11	71,85		
Compteur diamètre 50 à 80 mm	Par an							156,66	165,27		
Compteur diamètre 100 mm	Par an							252,02	265,89		
10) COMMUNE DE RILHAC-RANCON											
Toutes consommations	Le m3	1,540	1,625	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,667**	**1,910**
Entretien branchement	Par an							9,57	10,10		
Entretien compteur	Par an							2,39	2,52		
Location compteur	Par an							4,74	5,00		
11) COMMUNES EXTERIEURES EN CONCESSION											
COMMUNE DE NIEUL	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
COMMUNE DE SAINT-JOUVENT	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
COMMUNE DE THOURON	Le m3	1,720	1,815	0,040	0,042	0,230	0,243			**1,857**	**2,100**
12) VENTE D'EAU BRUTE											
	Le m3	0,099	0,104	0,040	0,042					**0,146**	
13) MEMBRES DU SYTEPOL - Vente d'eau											
	Le m3	0,388	0,409	0,040	0,042					**0,451**	

* Ou usager redevable directement à l'Agence de l'Eau

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS

Les tarifs sont établis par délibération du Conseil Communautaire en décembre, pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante.

Les relevés des compteurs d'eau sont programmés par tournées et par semaines, à des dates correspondant à des périodes semestrielles de consommation, et s'échelonnent en moyenne sur 5 mois (de mi-janvier à fin juillet, et du mois d'août à mi-décembre).

Pour Couzeix, il n'y a qu'une seule relève par an en milieu d'année.

Ces relevés sont destinés d'une part à aviser les abonnés sur l'évolution de leur consommation et, d'autre part, à la facturation.

Un calcul au prorata temporis est effectué sur le volume, en fonction des années civiles incluses dans la période de facturation, avec application des tarifs sur chaque année civile concernée.

Pour le 1er semestre 2020, une facture intermédiaire a été adressée à l'issue du 1er et du 2ème trimestre (en fonction de la date de relève du compteur) aux abonnés dont le volume engendrait une facture supérieure ou égale à **50 € HTVA** (compris les taxes versées aux organismes publics).

Cette facture a été établie soit sur la base du dernier relevé réel semestriel de consommation, soit sur la base d'une estimation.

Des factures relatives aux consommations des abonnés partants sont émises selon une périodicité trimestrielle.

Pour le 2nd semestre 2020, une facture de solde est émise à l'issue du 3ème et 4ème trimestre (en fonction de la date de relève) pour toutes factures supérieure à 15 €.

Sur les 9 communes de Limoges Métropole en gestion directe, la facture d'eau potable est commune avec l'assainissement.

En 2020, durant le premier confinement sanitaire (Covid-19), une partie des relevés semestriels a dû être suspendue mais les compteurs des usagers ont tous été relevés au moins une fois dans l'année (sauf empêchement lié à l'usager).

Schéma d'une installation protégée

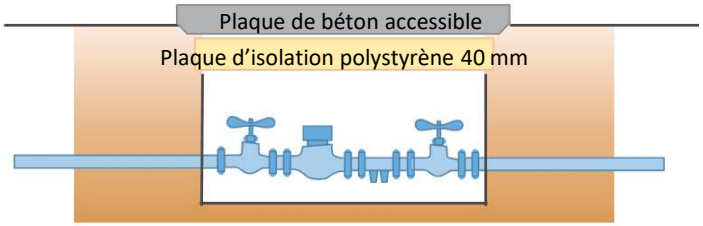

Facturations principalement sur relevés réels 2 fois par an :

- → **fiabilité des factures,**
- → **Alerte des usagers en cas de surconsommation 2 fois par an, avec dégrèvement partiel si réparation rapide par l'usager.**

POSITIONNEMENT DES COMPTEURS
(extrait du règlement du service de l'eau)

Schéma d'un branchement avec compteur positionné en domaine privé

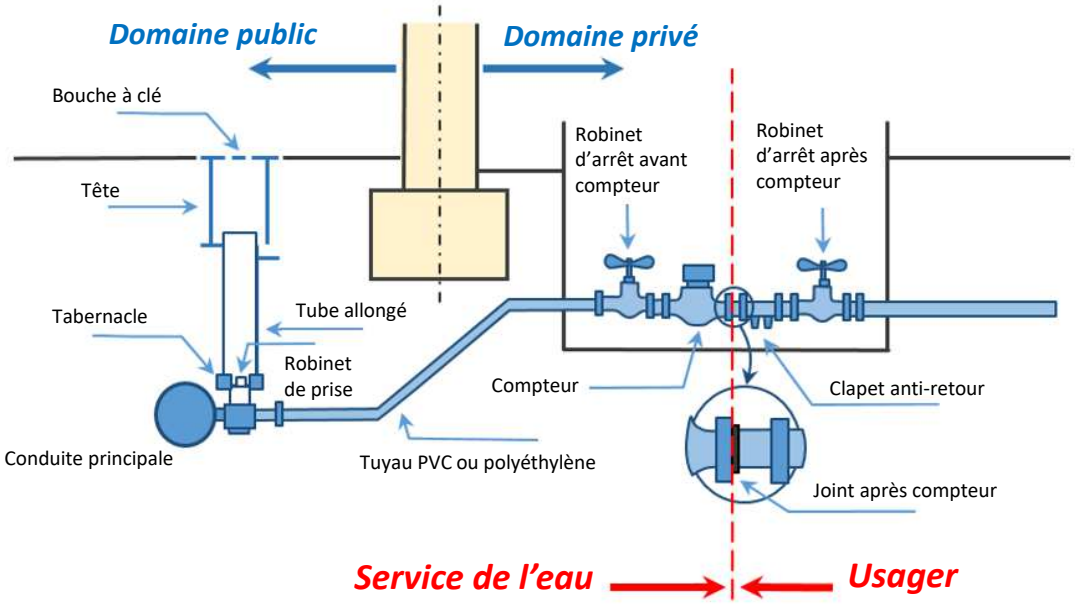

Schéma d'un branchement avec compteur positionné en domaine public

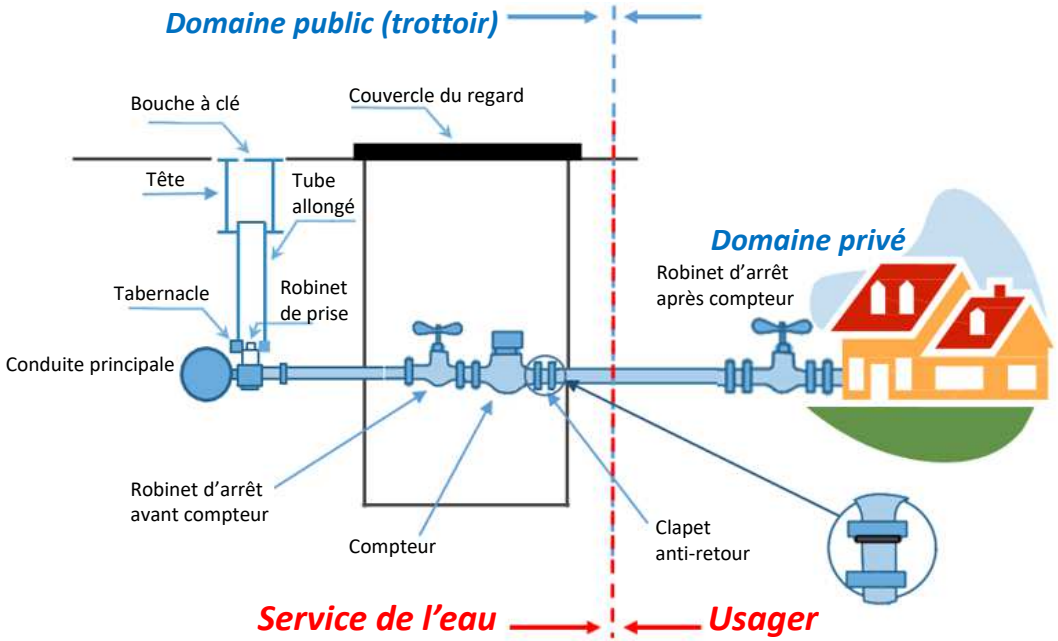

COMPARAISON DU PRIX DE L'EAU EN 2020
avec 32 villes de France de plus de 90 000 habitants

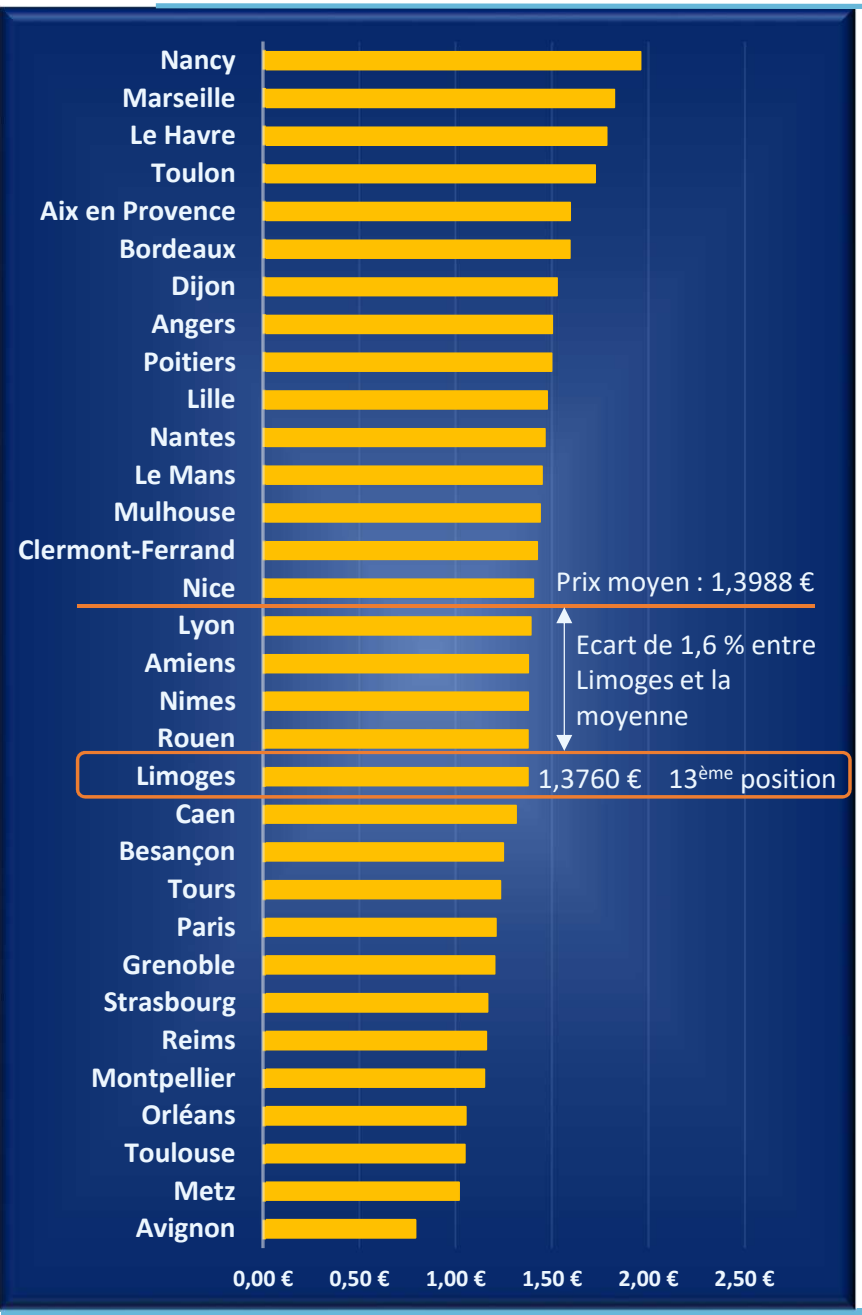

Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Eau € HT
Avignon	93 434	0,7927
Metz	118 422	1,0174
Toulouse	491942	1,0483
Orléans	118 597	1,0539
Montpellier	293 410	1,1500
Reims	185 211	1,1603
Strasbourg	287532	1,1667
Grenoble	159 855	1,2020
Paris	2 192 485	1,2097
Tours	139 230	1,2320
Besançon	120 032	1,2483
Caen	107 686	1,3144
Limoges	133 742	1,3760
Rouen	112 965	1,3763
Nimes	151 875	1,3769
Amiens	136 545	1,3778

Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Eau € HT
Lyon	525 236	1,3912
Nice	343 889	1,4045
Clermont-Ferrand	149 464	1,4230
Mulhouse	110 174	1,4387
Le Mans	146 090	1,4480
Nantes	319 284	1,4634
Lille	235 189	1,4755
Poitiers	90 958	1,4988
Angers	157 577	1,5017
Dijon	160 186	1,5272
Bordeaux	260 352	1,5932
Aix en Provence	146 282	1,5942
Toulon	178 065	1,7245
Le Havre	171 587	1,7848
Marseille	874 619	1,8250
Nancy	106 330	1,9608

Sur les 32 villes de plus de 90 000 habitants comparées, les prix de l'eau, toutes taxes comprises, s'échelonnent de 0,7927 € HT pour la ville d'Avignon à 1,9608 € HT pour la ville de Nancy.

La ville de Limoges, qui représente 80% de la population desservie en eau potable par Limoges Métropole, arrive en 13ème position avec un tarif de 1,3760 € HT.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES RESERVES

Retenue de Gouillet

Commune de Saint Sylvestre

Retenue du Mazeaud

Commune de Saint Léger La Montagne

Retenue de La Crouzille

Commune de Saint Sylvestre

Retenues de Beaune 1 et 2

Commune de Limoges

13 captages souterrains

Commune de Couzeix

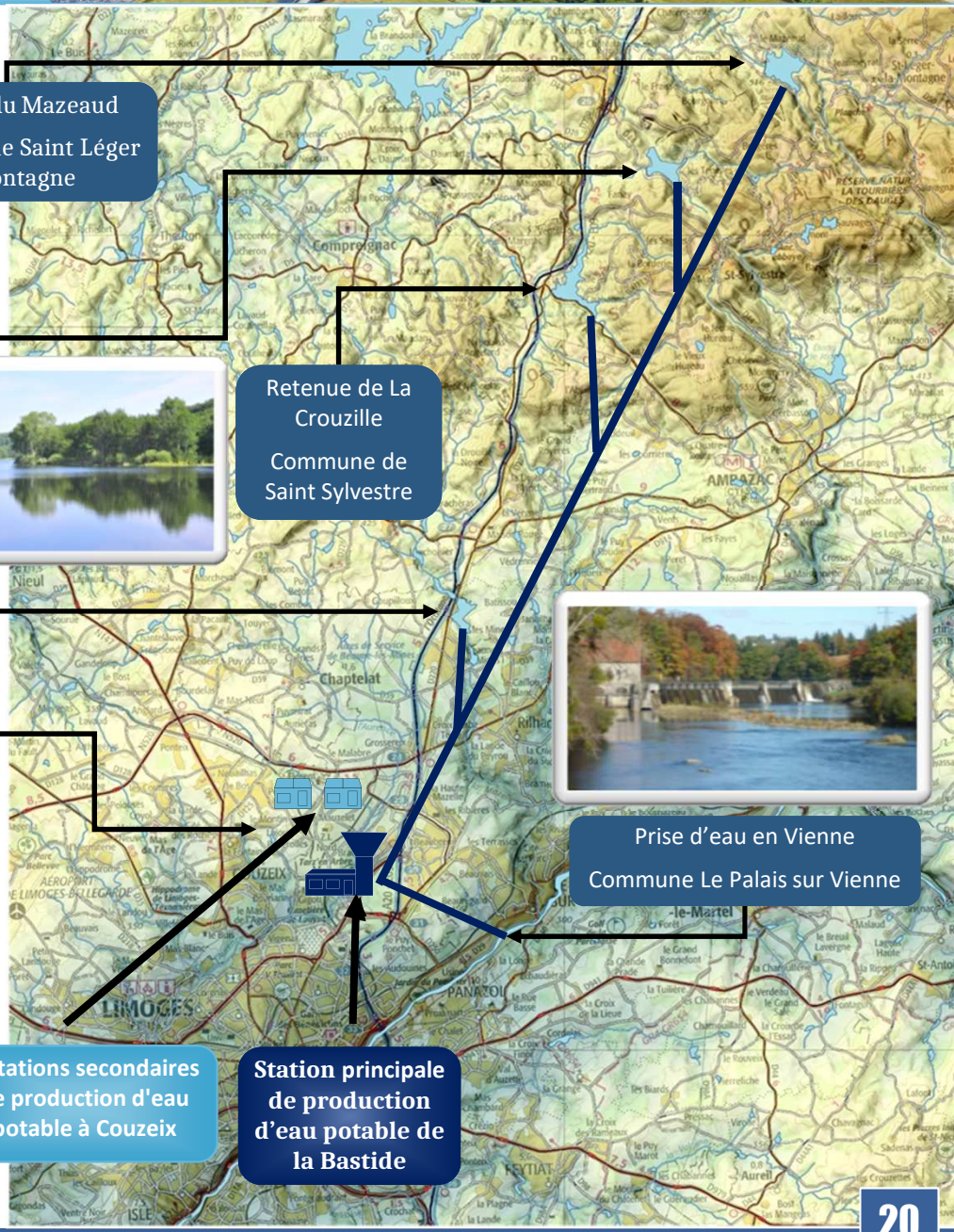

Prise d'eau en Vienne

Commune Le Palais sur Vienne

2 stations secondaires de production d'eau potable à Couzeix

Station principale de production d'eau potable de la Bastide

Plusieurs ressources en eau brute dans un environnement naturel préservé garantissent un approvisionnement diversifié.

L'eau potable distribuée par Limoges Métropole provient principalement de cinq retenues d'eaux de surface : Le Mazeaud, Gouillet, La Crouzille, Beaune 1 et 2.

Une prise d'eau en Vienne vient compléter cette alimentation suivant les besoins.

Sur Couzeix, 13 captages alimentent en partie la commune.

SCHEMA D'ENSEMBLE DES ADDUCTIONS D'EAUX BRUTES
système principal de Limoges

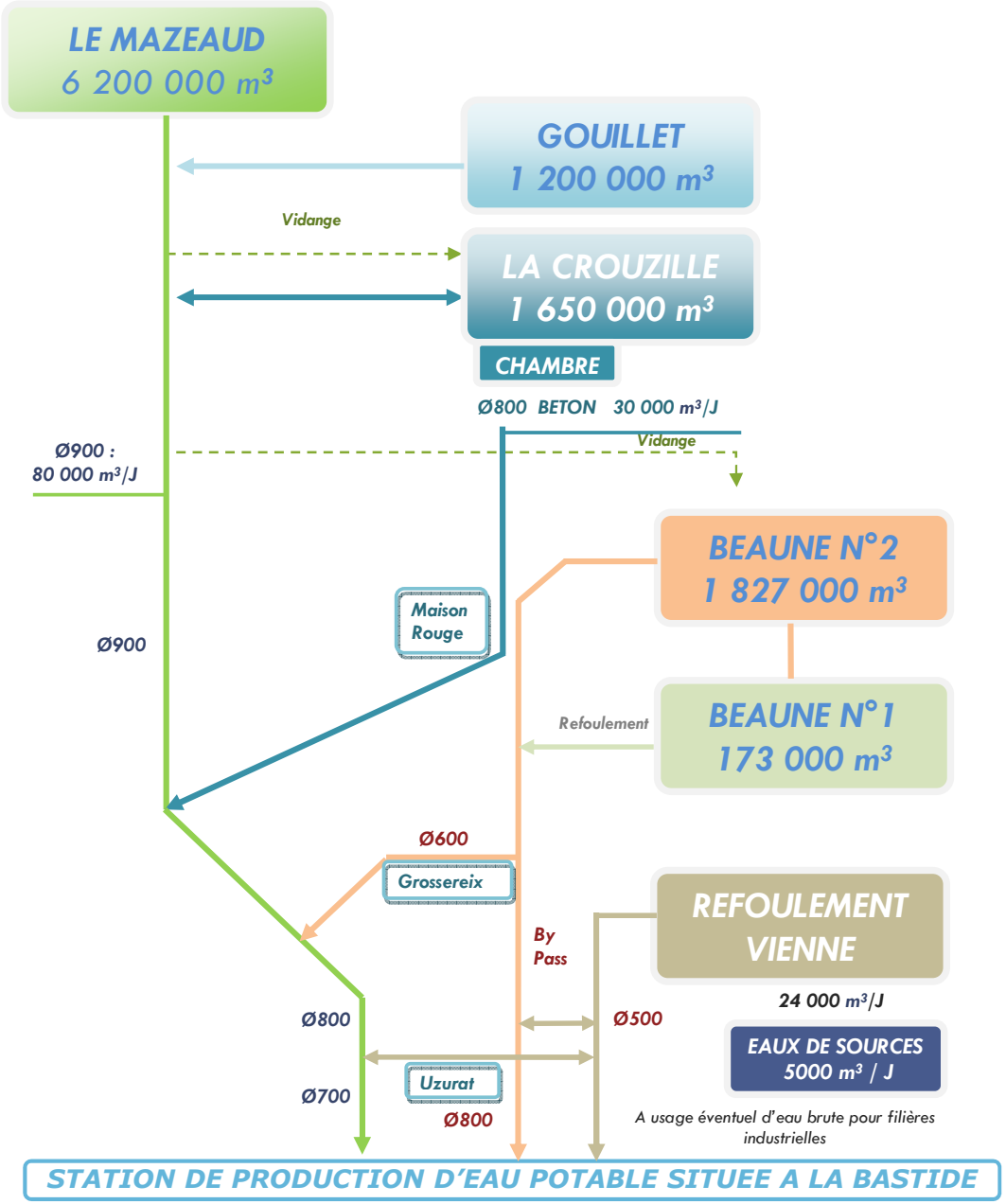

Station de La Bastide

La station principale de production de la Bastide est alimentée par :

- 5 retenues : Mazeaud, Gouillet, Crouzille, Beaune 1 et 2 d'une capacité globale de 11 millions de m³.
- Une prise d'eau sur la Vienne (complément).

SCHEMA D'ENSEMBLE DES ADDUCTIONS D'EAUX BRUTES
unités de production du Couzeix

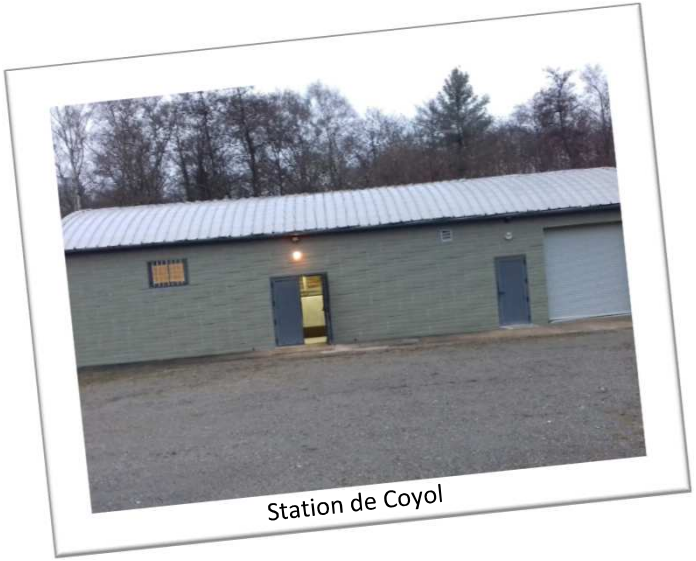

Station de Coyol

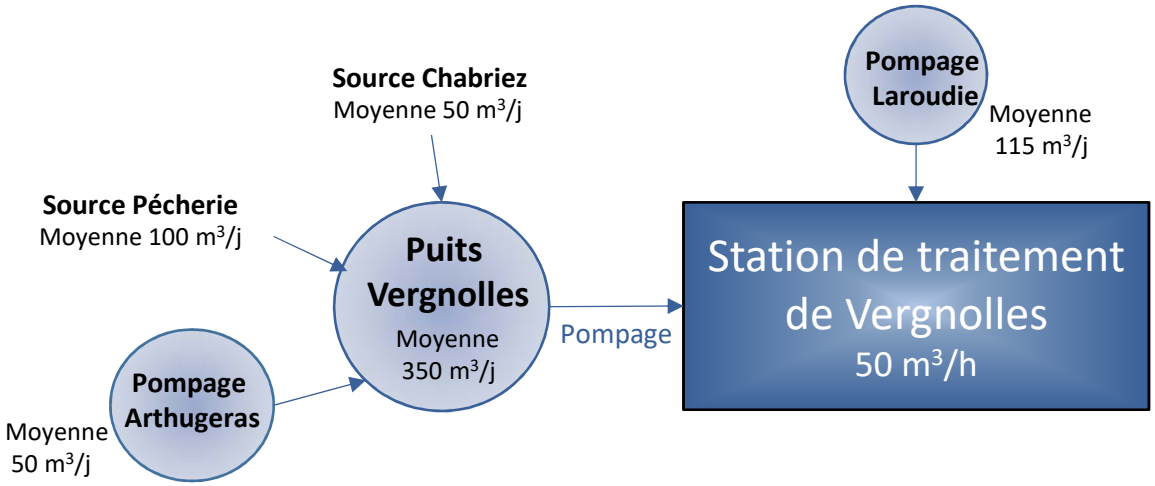

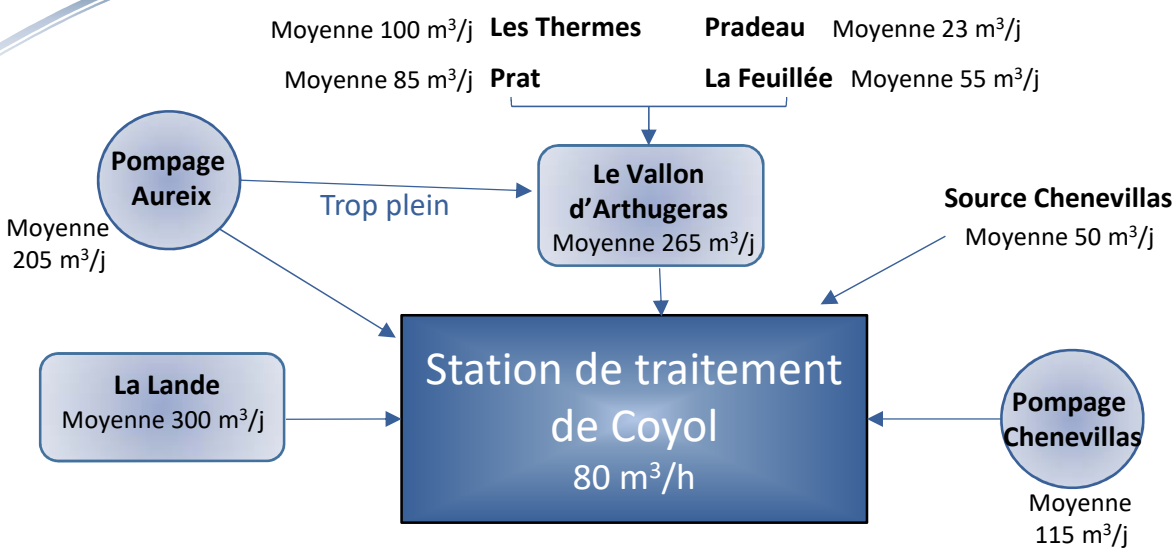

Les unités de production de Coyol et Vergnolles sont alimentées par des eaux souterraines :

- Coyol : 7 captages (5 sources et 2 puits)
- Vergnolles : 5 captages (2 sources, 1 puits et 2 forages)

Soit un total de 12 captages d'eau souterraine.

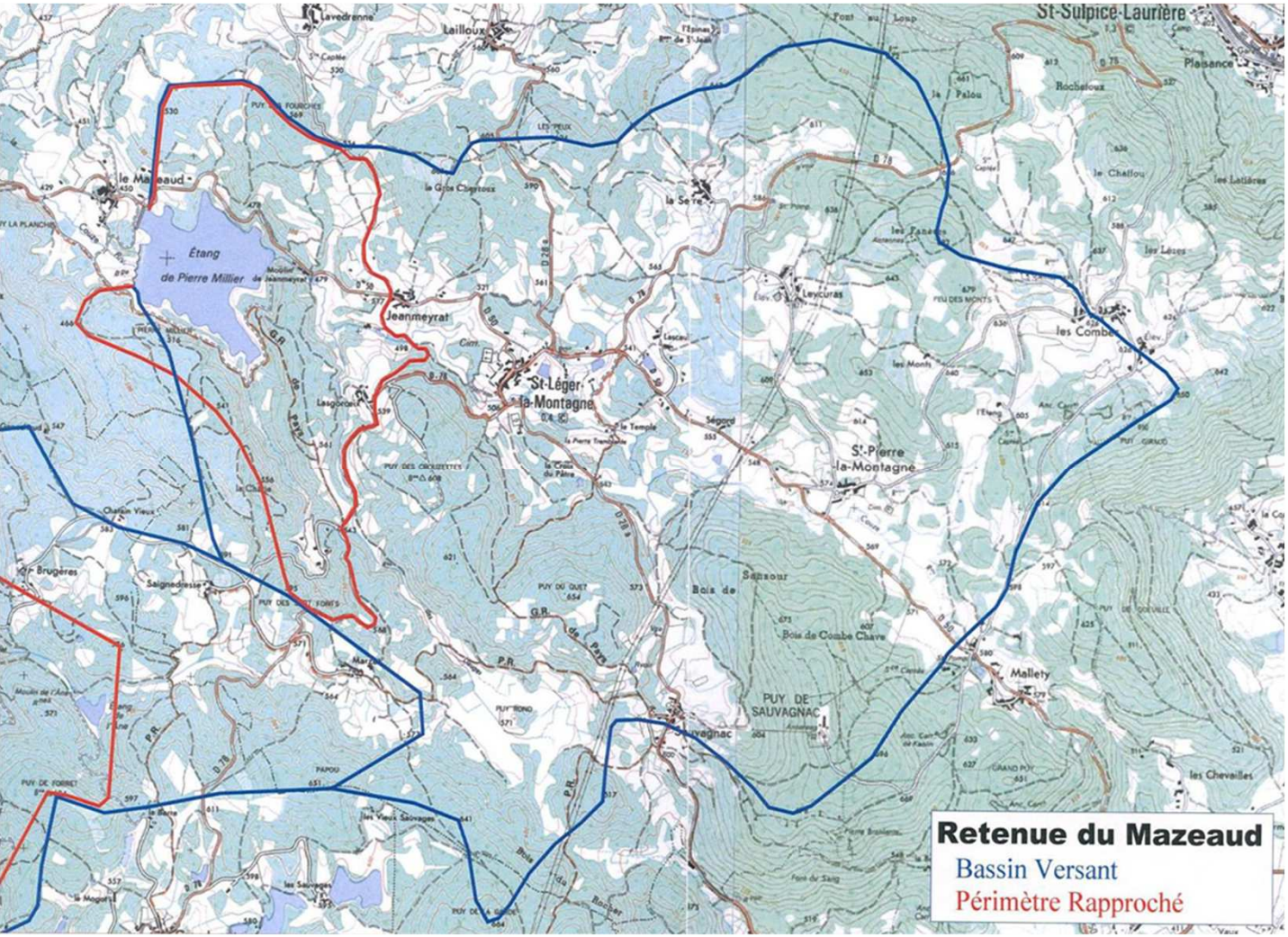

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité de la retenue du Mazeaud en date du 7 décembre 1999, puis complété par l'arrêté du 13 novembre 2015.

RETENUE DU MAZEAUD

Commune de : Saint Léger La Montagne.
Désignation : Barrage du Mazeaud.
Type : Barrage vouté + une digue (terre homogène à masque amont).
Année de construction : 1979.
Cours d'eau : La Couze.
Capacité maximale : 8 000 000 m^3.
Capacité utile : 6 200 000 m^3.
Hauteur de la digue : 32m au barrage et 13m à la digue du col.
Surface du plan d'eau : 45 ha.
Surface du bassin versant : 22 km^2.
Débit de restitution : 45 l/s en période normale et égale au débit rentrant en étiage.
Côte trop plein : 458,00
Débit maxi d'utilisation : 80 000 m^3/j.
Types de prises : étagées Nombres : 3 Section : 0.5 X 1 m Cotes NGF : 452,82 / 444,82 / 436,82.
Départ vers station : canalisation Ø900, 800 (fonte) d'une longueur de 28 km dont un tunnel Ø 1200 mm sur 1300 ml en béton armé.

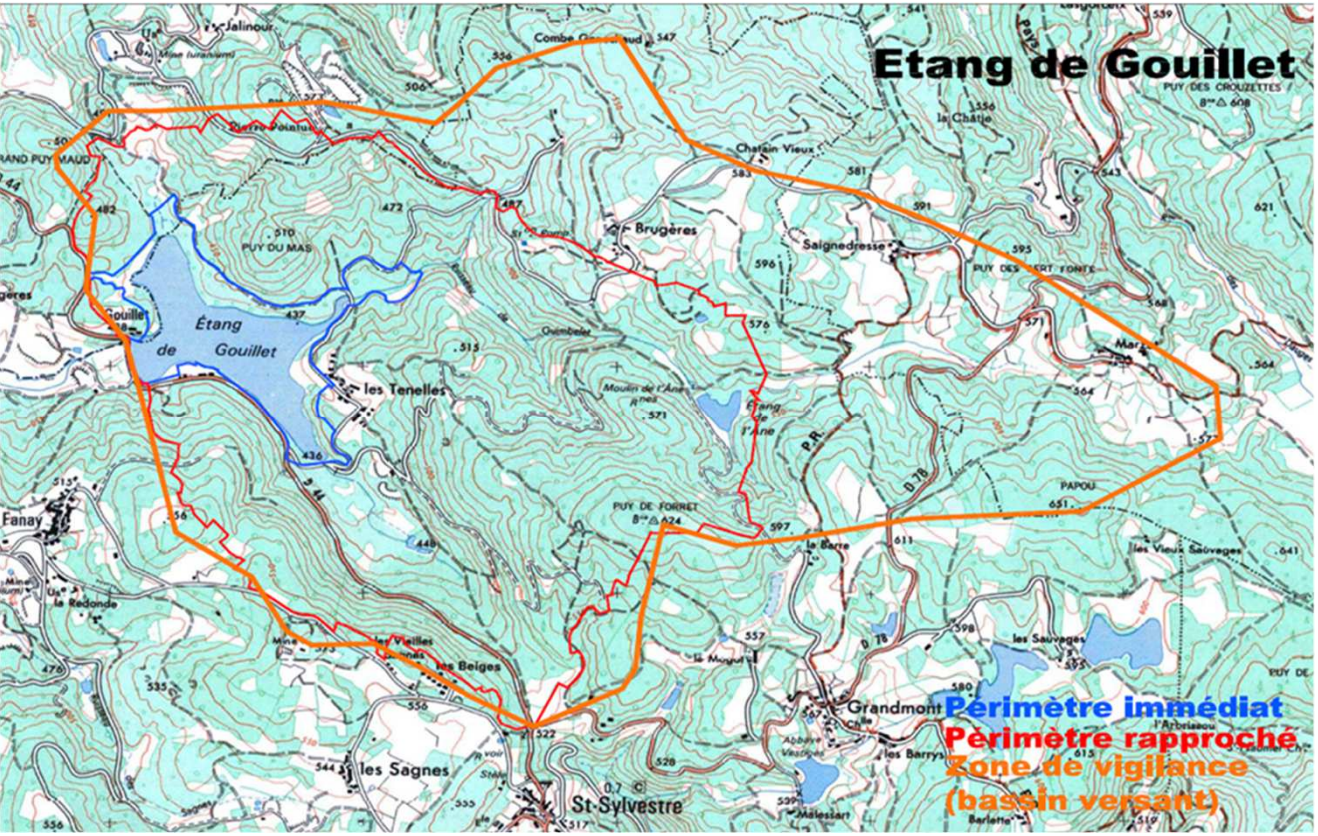

RETENUE DE GOUILLET

Commune de : Saint Sylvestre.
Désignation : Etang de Gouillet.
Type : Digue.
Année de construction : Inconnu (début d'exploitation par la Ville de Limoges en 1926).
Cours d'eau : Le Ritord.
Capacité maximale : 1 200 000 m^3.
Capacité utile : 1 070 000 m^3.
Hauteur de la digue : 7 mètres environ.
Surface du plan d'eau : 29 ha.
Surface du bassin versant : 8,8 km^2.
Débit de restitution : 18 l/s.
Débit maxi d'utilisation : 48 000 m^3/j soit 2 000 m^3/h.
Débit courant d'utilisation : 27 000 m^3/j soit 1 100 m^3/h.
Cote de crête : 436,00 NGF.
Cote normale de la retenue (déversoir) : 435,00 NGF.
Cote mini d'exploitation : 430,00 NGF.
Cote de la prise d'eau : 430,00 NGF.
Cote de fond : 428,00 NGF environ.

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité de la retenue du Gouillet en date du 18 décembre 2007, modifié le 21 mai 2010 et complété le 16 mai 2011.

RETENUE DE LA CROUZILLE

Commune de : Saint Sylvestre.
Désignation : Etang de la Crouzille.
Type : Barrage poids.
Année de construction : Inconnu (début d'exploitation par la Ville de Limoges en 1926).
Cours d'eau : Le Vincou.
Capacité maximale : 1 650 000 m^3.
Capacité utile : 1 400 000 m^3.
Hauteur de la digue : 7 mètres environ.
Surface du plan d'eau : 42 ha.
Surface du bassin versant : 8,3 km^2.
Débit de restitution : 17 l/s.
Débit maxi d'utilisation : 36 000 m^3/j soit 1 500 m^3/h.
Débit courant d'utilisation : 4 800 m^3/j soit 200 m^3/h.
Cote de crête : 426,50 NGF.
Cote normale de la retenue (déversoir) : 425,55 NGF.
Cote mini d'exploitation : 421,21 NGF.
Cote de la prise d'eau : 421,21 NGF (axe prise crépine).
Cote de fond : env. 418,50 NGF.
Départ vers station : Canalisation Ø800, 600, 900, 700 (fonte et ciment) d'une longueur de 21,8 km dont 2 tunnels d'une longueur totale de 1800 ml.

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité de la retenue de La Crouzille en date du 18 décembre 2007, modifié le 21 mai 2010 et complété le 16 mai 2011.

LES RESSOURCES EN EAU
données techniques

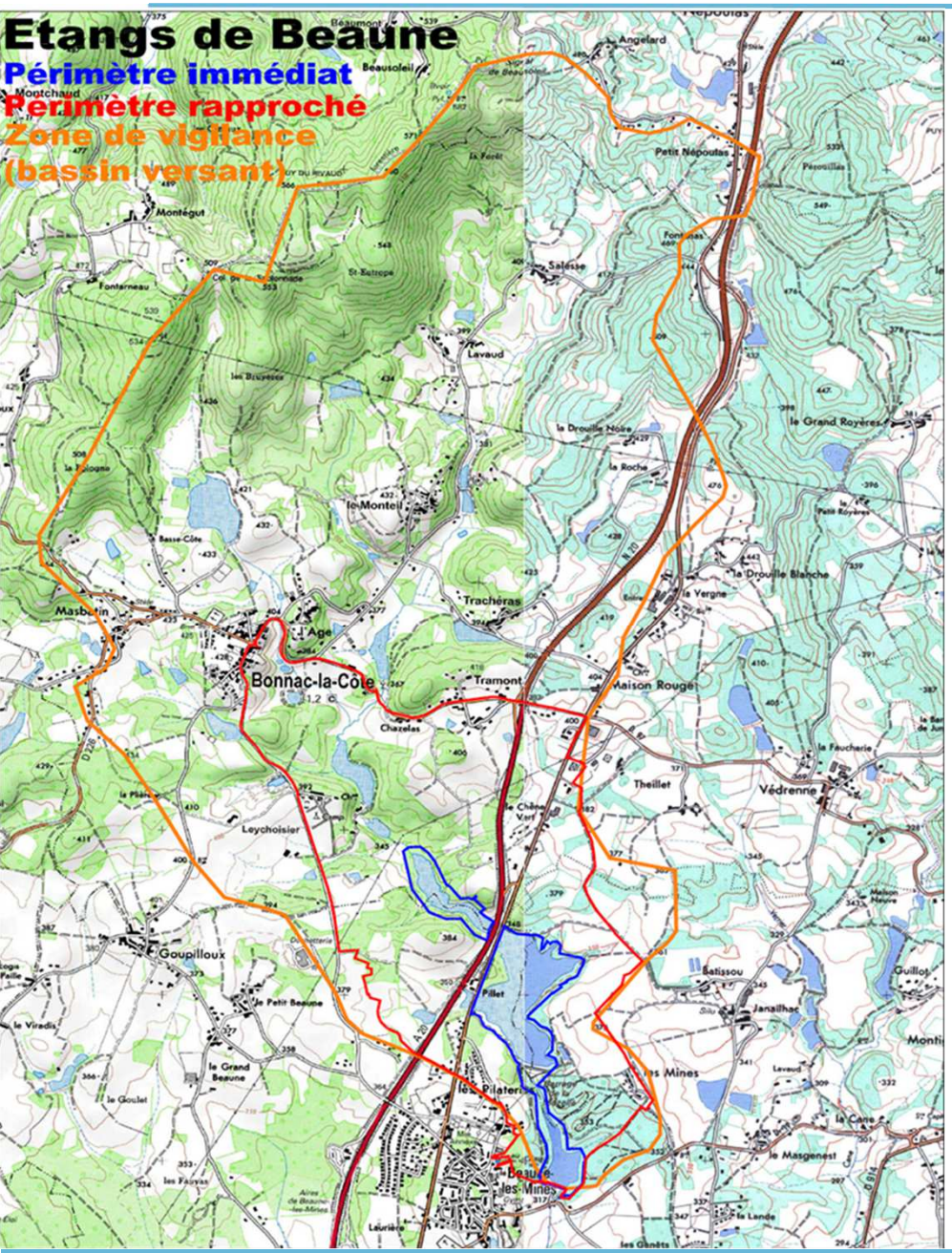

RETENUE DE BEAUNE N°1 :

Commune de : Limoges.
Désignation : Barrage de Beaune N°1.
Type : Digue (terre homogène à masque amont).
Année de construction : 1951 – Début d'exploitation par la Ville de Limoges.
Cours d'eau : La Mazelle.
Capacité maximale : 173 000 m^3.
Capacité utile : 148 000 m3.
Hauteur de la digue : 9 mètres.
Surface du plan d'eau : 4,65 ha.
Surface du bassin versant : 17 km^2.
Débit de restitution : 29 l/S.
Types de prises : Pompage
Débit maximum d'exploitation : 43 000 m^3/j soit 1 800 m^3/h (capacité de pompage).
Cote de crête : 322,50 NGF.
Cote normale de la retenue (déversoir) : 321,50 NGF.
Cote mini d'exploitation : 317,30 NGF (cote mini d'aspiration du pompage).
Cote de la prise d'eau (3 crépines): 318,74 NGF – 318,10 NGF – 316,50 NGF.
Cote de fond : 313,65 NGF.
Départ vers station : Canalisation Ø800 (fonte) sur une longueur de 8 km.

RETENUE DE BEAUNE N°2 :

Commune de : Limoges.
Désignation : Barrage de Beaune N°2.
Type : Digue (terre homogène à masque amont).
Année de construction : 1960 – Début d'exploitation par la Ville de Limoges.
Cours d'eau : La Mazelle.
Capacité maximale : 1 827 000 m^3.
Capacité utile : 1 827 000 m^3 (787 000 m^3 en gravitaire jusqu'à la cote 338,00 NGF et 1039 500 m3 – cote 338,00 à 325,00 NGF par pompage sur Beaune 1.
Hauteur de la digue : 22 mètres.
Surface du plan d'eau : 27,5 ha.
Surface du bassin versant : 17 km^2.
Débit de restitution : 29 l/S
Débit maximum d'utilisation : 54 000 m^3/j (estimé).
Débit courant d'utilisation : 7 000 à 20 000 m^3/j soit 300 à 800 m^3/h.
Cote de crête : 344,75 NGF.
Cote normale de la retenue (déversoir) : 343,00 NGF.
Cote mini d'exploitation : 329,00 NGF .
Cote de la prise d'eau (3 prises Ø400**):** 340,15 NGF – 335,50 NGF – 329,00 NGF.
Cote de fond : 323,75 NGF.
Départ vers station : Canalisation Ø800 (fonte) sur une longueur de 8 km permettant une évacuation gravitaire de 1 000 000 m^3 (cote 343 à 338).

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité de la retenue de Beaune 1 et 2 en date du 18 décembre 2007, modifié le 25 juin 2010, complété le 16 mai 2011 (Commun aux deux retenues de Beaune)

LES RESSOURCES EN EAU
données techniques

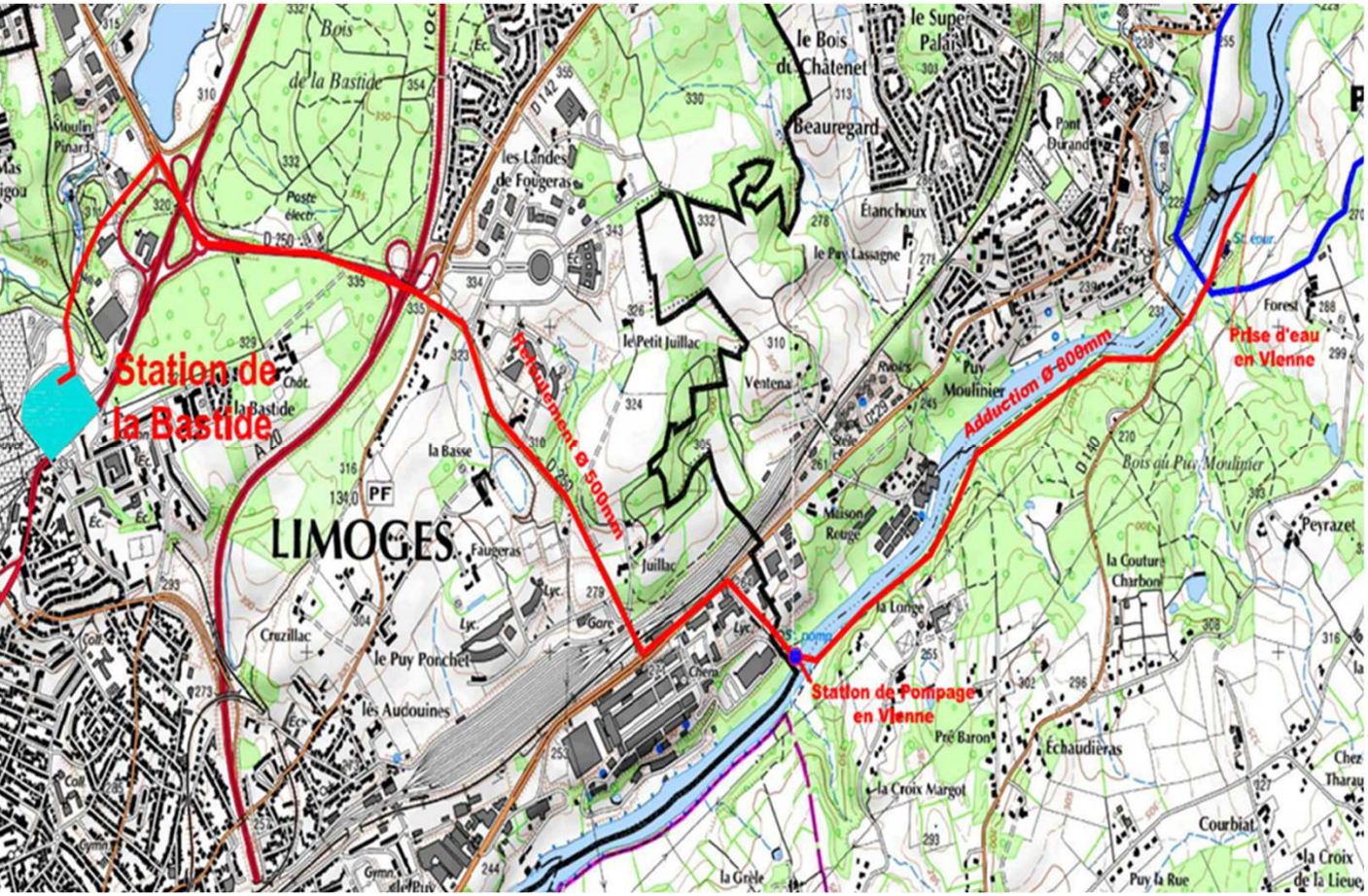

Prise d'eau en vienne

Commune de : Le Palais sur Vienne
Désignation : Station de pompage
Prise d'eau : Barrage du Pas de la Mule sur la commune de Panazol
Année de Construction : - 1989 (station de pompage Maison Rouge) - 2006 (prise d'eau du Pas de La Mule)
Cours d'eau : La Vienne
Capacité autorisée : 1 800 m³/h
Capacité de pompage : 1 300 m³/h
Canalisation d'adduction : Ø 800 Béton âme tôle – longueur 2500 ml
(Entre barrage et station de pompage)
Canalisation de refoulement : Ø 500 fonte – longueur 4300 ml
Nombre de pompes : 6 (4 x 200 m³/h + 2 x 280 m³/h = 1360 m³/h)
Dispositif anti-bélier : capacité 20 000 litres
HMT : 140 m à 1300 m³/h

Arrêté préfectoral autorisant la Ville de Limoges et le syndicat Vienne Briance Gorre (VBG) à prélever dans la Vienne en date du 20 juillet 2006, modifié le 29 novembre 2007, complété par l'arrêté du 13 novembre 2015.

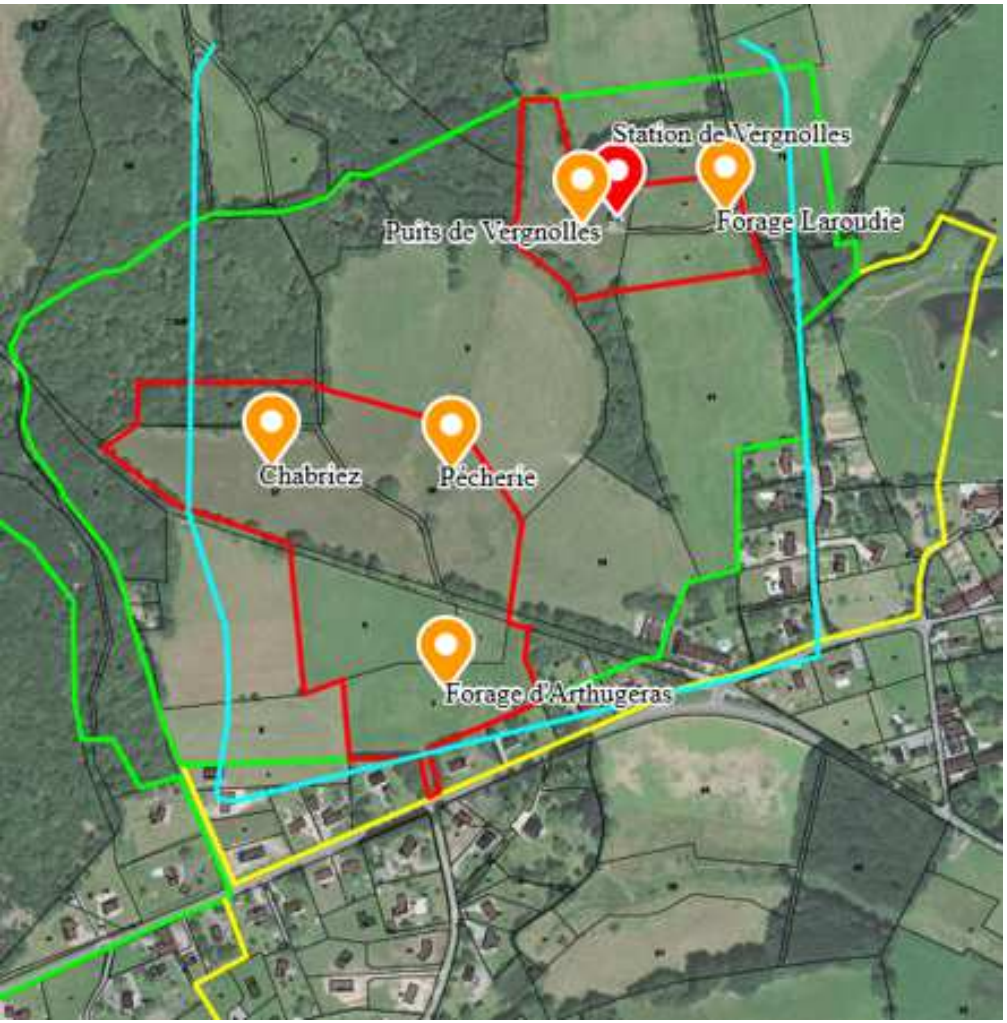

5 captages qui alimentent la station de Vergnolles :

Commune de : Couzeix
Débits maximaux :
· Pêcherie : 6,5 m3/h
· Chabriez : 4 m3/h
· Puits de Vergnolles et forage Laroudie : 113 000 m3/an autorisé. Périmètre de protection immédiat : 1 ha 12a 08

=> Périmètre de protection rapproché total : 40 ha 91 a 53

Puits Vergnolles

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité en date du 11 avril 2006 et du 3 décembre 2007.

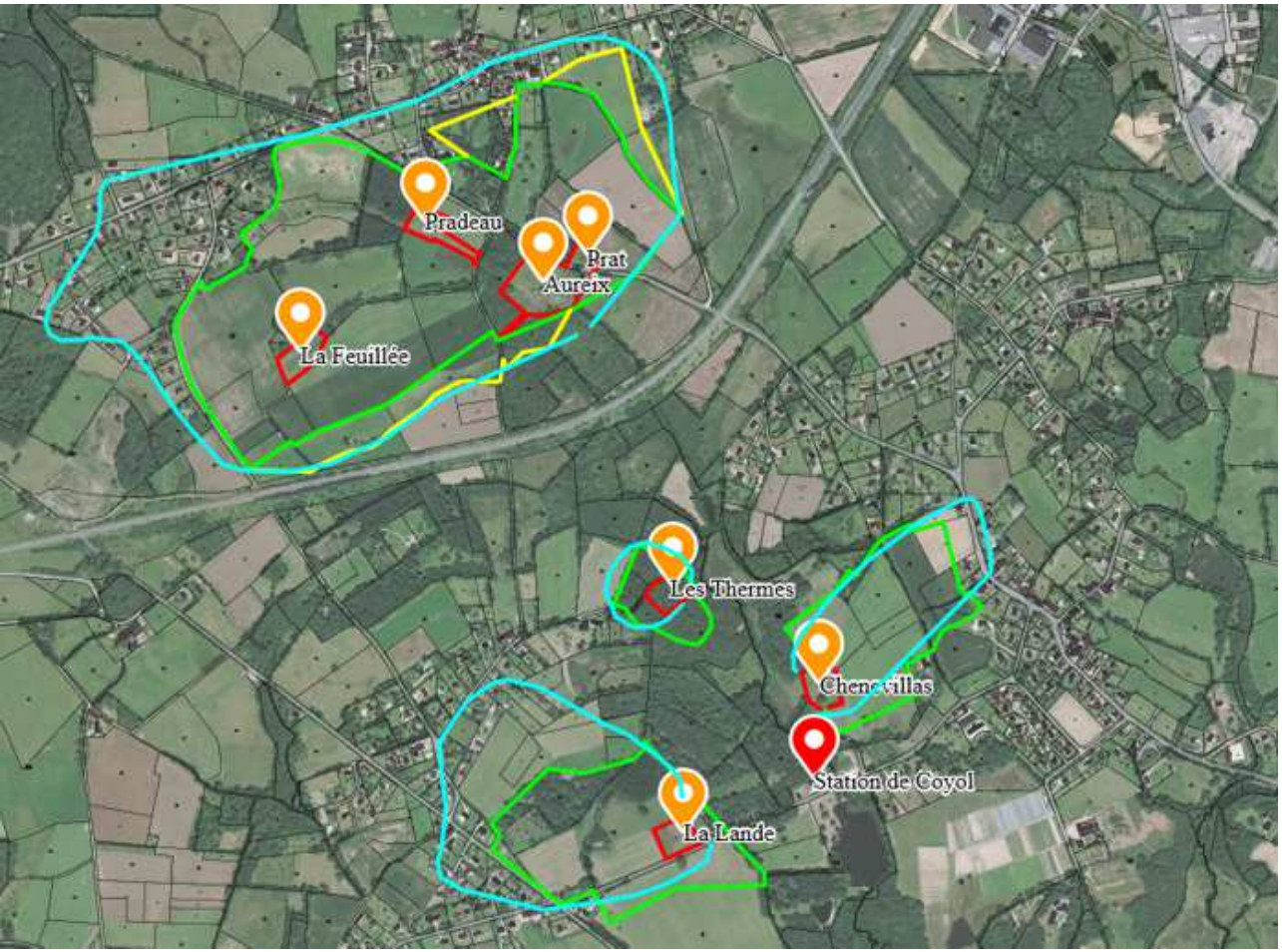

Périmètres immédiats - périmètres rapprochés - périmètres éloignés - bassins versants

Arrêté préfectoral de protection sanitaire et de mise en conformité en date du 21 janvier 1987.

7 captages qui alimentent la station de Coyol :

Commune de : Couzeix
Les Thermes :
· périmètre de protection immédiat : 62 a 15
· périmètre de protection rapproché : 1 ha 44 a 38

La Lande :
· périmètre de protection immédiat : 57 a 23
· périmètre de protection rapproché : 10 ha 78 a 48

Chenevillas :
· périmètre de protection immédiat : 66 a 14
· périmètre de protection rapproché : 13 ha 43 a 06

Vallon d'Arthugeras (Pradeau / Aureix / Prat / La Feuillée) **:**
· périmètre de protection immédiat : 316 a 41
· périmètre de protection rapproché : 45 ha 01 a 33

Captage d'Aureix

Réserves d'eaux brutes de surface qui alimentent le système principal de Limoges *(La Bastide)* :

Les réserves en eaux brutes de surface sont au nombre de six. Il s'agit des réserves du Mazeaud (Commune de Saint-Léger-la-Montagne), La Crouzille et Gouillet (toutes deux sur la Commune de Saint-Sylvestre), Beaune n° 1 et Beaune n° 2 (sur les Communes de Rilhac-Rancon, Bonnac-la-Côte et Limoges/Beaune-les-Mines) et de la Vienne (prélèvement au niveau du barrage du Pas de La Mule – Commune de Panazol).

1— Périmètres de protection sanitaire des captages

Les retenues d'eaux brutes font l'objet de périmètres de protection, conformément à la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992.
Les arrêtés préfectoraux prononçant les périmètres de protection ont été délivrés le 7 décembre 1999 (Mazeaud) et le 18 décembre 2007 (autres retenues).

Des arrêtés modificatifs visant à mettre en cohérence les contours des périmètres ont été délivrés le 25 juin 2010.
Les périmètres de protection immédiats ont été matérialisés par des clôtures installées en périphérie des étangs et signalés par des panneaux d'information en 2012 et 2013.

2— Les mesures de prévention radiologique

Mazeaud : Dérivation des eaux par AREVA du site minier « Gorces-Saignedresse » mis en service en juillet 2001.
Gouillet : curage en 1985 et dérivation des eaux par AREVA.
Crouzille : curage en 2007 / 2008 par AREVA, dérivation d'une partie des bassins versants des ruisseaux d'Henriette et des Sagnes de 2012 à 2014, mise en service d'un wetland par AREVA sur la dérivation partielle du bassin versant d'Henriette pour traitement avant rejet à l'aval de la Crouzille (2014) et mise en service du dévoiement d'une partie du ruisseau des Sagnes avec bassin de décantation et rejet à l'aval de la retenue (2017).

3— Les autres mesures de prévention contre l'eutrophisation

- Défrichage des berges: réalisé sur les retenues du Mazeau, de Beaune 1 et 2 et de Gouillet entre 2012 et 2018.
- Création de piège à sédiments à l'entrée des cours d'eau de Gouillet.
- Renforcement de la maîtrise foncière autour de Beaune 2 (acquisition de 4 hectares en 2012).
- Suivi des émissions de phosphore sur le bassin versant de Beaune 2:
    - Suivi annuel par le service de l'assainissement non collectif autour de la retenue de Beaune 2.
    - Suivi des lagunes de Bonnac la Côte.
    - Beaune 1 : curage réalisé en 2017.
    - Beaune 2 : curage localisé réalisé en 2020.

4— Les vidanges

Les vidanges des barrages permettent à la fois l'inspection des ouvrages, la réalisation de travaux de rénovation et contribuent également à lutter contre l'eutrophisation.

En 2011, vidange de Gouillet.
En 2016, vidange du barrage du Mazeaud.
En 2017-2018, vidange du barrage de Beaune n°1 et création d'une piste.
En 2019, réhabilitation du barrage de Beaune 1 et des équipements hydromécaniques puis remplissage de la retenue après travaux.

En 2020, vidange de la retenue de Beaune 2 avec divers travaux de mise en sécurité notamment sur les équipements hydromécaniques.

Vidange de Beaune 2
2020

Ressources issues de captages qui alimentent les unités de production de Couzeix *(Coyol et Vergnolles)* :

Les ressources sont au nombre de douze. Il s'agit des captages de Chenevillas, La Lande, Les Thermes, La Feuillée, Pradeau, Aureix, Prat, Puits de Vergnolles, Forage Laroudie, Chabriez, Pêcherie, et Forage d'Arthugeras (Commune de Couzeix).

1— Périmètres de protection sanitaire des captages

Les 12 captages font l'objet de périmètres de protection.
Les arrêtés préfectoraux prononçant les périmètres de protection ont été délivrés le 21 janvier 1987 pour les captages de la station de Coyol et les 11 avril 2006 et 3 décembre 2007 pour ceux de la station de Vergnolles.

Les périmètres de protection immédiats ont été matérialisés par des clôtures installées en périphérie des parcelles et signalés par des panneaux d'information.

2— Les mesures de prévention périmétriques

Les parcelles du périmètre de protection immédiat ont été acquises par la collectivité et bénéficient d'un entretien biannuel et d'une clôture périmétrique.

3— Les mesures de prévention contre les micropolluants

Les parcelles du périmètre de protection immédiat sont aménagées d'un fossé de dévoiement des eaux de ruissellement.

Opérations de prévention réalisées en 2020 sur les captages :

- Quelques arbres présents à proximité des sources ou puits ont été abattus,
- Les ouvrages en génie-civil ont été réhabilités.

Perspectives 2021 :

Il est prévu la réhabilitation des clôtures ainsi que la mise en place d'une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) en vue d'activer le droit de préemption.

Captage de Chenevillas (source)

LE SUIVI ET LES TRAVAUX
sur les ouvrages d'eaux brutes

Le suivi métrologique

- Une visite d'inspection visuelle quotidienne 7 jours sur 7 est effectuée sur les retenues,
- Des mesures métrologiques sont effectuées sur les débits de fuites, vinchons, piézomètres et pendules tous les 15 jours et analysées par un bureau d'études spécialisé (sur l'ensemble des retenues),
- Une visite d'inspection complète est assurée mensuellement (sur l'ensemble des retenues)
- Une visite technique détaillée avec un bureau d'études spécialisé a lieu une fois par an pour le barrage du Mazeaud (classe A) et tous les 2 à 5 ans pour les autres barrages (classes B et C),
- La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) contrôle une fois par an le barrage du Mazeaud (classe A) et tous les 2 à 5 ans les autres barrages (classes B et C),
- Suite à une évolution règlementaire, le barrage de Beaune 2 a fait l'objet d'un arrêté de déclassement qui le répertorie désormais en classe B (suivi tous les 2 ans),
- Pour compléter les dispositifs existants, une étude d'implantation de piézomètres a été menée en 2020 sur la retenue de la Crouzille : 6 équipements seront installés en 2021.

Travaux sur les ouvrages en 2020 :

- Retenue du Mazeaud : reprise de l'étanchéité de la coursive du barrage avec une résine d'étanchéité liquide et reprise de l'étanchéité de la coursive de la digue de col avec un enrobé à chaud.
- Retenue de Beaune 2 : remplacement de la vanne de garde, suppression de l'ancienne canalisation de ventilation de la chambre sous lacustre, déroctage d'un surplomb rocheux au droit de la vidange, curage localisé et export des sédiments.

Vidange de Beaune 2

Beaune 2
vanne de garde

Curage de Beaune 2

Egouttage sédiments - Beaune 2

Coursive Mazeaud
Pose de la résine

Mazeaud
Enrobé digue de col

REPARTITION DES PRELEVEMENTS PAR RESSOURCES
système principal de Limoges - 2020

Arrivées eaux brutes Station traitement		PERIODES DE PRELEVEMENTS						Répartition du volume prélevé sur la ressource en eau (m3)					
MOIS	PRELEVEMENTS (m3)	mazeaud	gouillet	la crouzille	beaune 1	beaune 2	Vienne	Mazeaud (retenue)	Gouillet (retenue)	La Crouzille (retenue)	Beaune n° 1 (retenue)	Beaune n° 2 (retenue)	Vienne (rivière)
1° Janvier	997 100			1		3	1 3	885 500	0	111 600	0	0	0
1° Fevrier	933 095					4		521 076	0	104 400	0	307 619	0
1° Mars	950 721							329 002	0	111 600	0	510 119	0
1° Avril	928 580							208 253	0	81 600	0	638 727	0
1° Mai	1 035 971	15 25					25 27	208 808	0	74 400	0	734 867	17 896
1° Juin	1 005 511				10	9	9 16	292 122	0	72 000	184 049	355 303	102 037
1° Juillet	1 097 819				31		25 17	643 602	0	74 400	269 913	0	109 904
1° Aout	976 211						31	659 291	0	74 400	0	0	242 520
1° Septembre	983 325			22			7	877 919	0	72 000	0	0	33 406
1° Octobre	996 092							921 692	0	74 400	0	0	0
1° Novembre	953 053						20 27	836 973	0	72 000	0	0	44 080
1° Décembre	1 001 722		1					551 633	358 889	91 200	0	0	0
31_Décembre													
Période de référence: 1° Mai au 1° Déc.	7 047 983							4 440 408	0	513 600	453 962	1 090 170	549 843
TOTAL ANNUEL	11 859 201							6 935 872	358 889	1 014 000	453 962	2 546 635	549 843
Répartition par ressource								58%	3%	9%	4%	21%	5%
Autorisation préfectorale								13 500 000	2 500 000	2 500 000	4 000 000		7 300 000
Pourcentage d'utilisation								51,38%	14,36%	40,56%	63,67%		7,53%

En **2020**, **11 859 201 m³** d'eaux brutes provenant des 5 retenues et de la Vienne ont été prélevées, contre **12 585 891 m³** en **2019**, soit une baisse de **- 5,7 %**.

Les eaux en provenance du **Mazeaud** représentent plus de la moitié des eaux de surface prélevées (**58 %**), suivies par celles de **Beaune n°2** (**21 %**) et de **La Crouzille** (**9%**).

Les prélèvements dans la Vienne et dans les retenues de Beaune n°1 et de Gouillet représentent quant à eux respectivement 5%, 4% et 3% du total prélevé.

EVOLUTION MENSUELLE DES PRELEVEMENTS, STOCKS ET PLUVIOMETRIE - système principal de Limoges

2020	PLUVIOMETRIE (mm)			VOLUMES D'EAUX BRUTES STOCKEES (m^3)	EAUX BRUTES PRELEVEES (m^3) (Y compris dans la Vienne)	EAU TRAITEE MISE EN DISTRIBUTION (m^3)	Température de l'eau Brutes (°C)
	CROUZILLE	BEAUNE N° 1 ET 2	MAZEAUD				
JANVIER	117,4	96,5	110,7	9 947 144	997 100	966 321	8,29
FEVRIER	107,9	102,3	93,9	10 052 382	933 095	902 242	7,78
MARS	145,7	124,1	132	10 186 768	950 721	922 379	8,69
AVRIL	74,9	88,1	78,9	10 367 500	928 580	894 736	10,06
MAI	83,1	89	91,3	9 897 200	1 035 971	978 709	12,69
JUIN	115,9	87,8	117,2	9 149 280	1 005 511	956 931	19,83
JUILLET	5,3	7,7	8	7 960 475	1 097 819	1 046 444	19,21
AOUT	62,6	41,8	62,6	7 054 600	976 211	942 350	13,4
SEPTEMBRE	141,6	136,1	90,5	6 102 210	983 325	955 927	10,98
OCTOBRE	244,8	204,8	245,4	6 510 888	996 092	959 204	11,99
NOVEMBRE	42,4	38,4	39,6	6 449 375	953 053	911 662	11,88
DECEMBRE	238,9	207	251,4	8 589 424	1 001 722	959 332	8,59
TOTAUX	**1380,5**	**1223,6**	**1321,5**		**11 859 201**	**11 396 238**	
				Moyenne / jour	32 491 m^3/J	31 223 m^3/J	11,95 °C

En **2020**, la moyenne journalière d'eaux brutes de surface prélevées est de **32 491 m^3/j** contre 34 482 m^3/j en 2019, soit une baisse de **- 5,7 %**.

La température moyenne des eaux brutes est d'environ 12 °C.

La moyenne journalière d'eau potable distribuée est quant à elle de **31 223 m^3/j** contre 32 348 m3/j en 2019 soit une baisse de **- 3,5 %**.

Le rendement du système de production de Limoges a ainsi augmenté de **+2,3 %** pour s'établir à **96,1 %** en **2020** contre 93,8 % en 2019 . Cette amélioration est due à l'optimisation du lavage des filtres à sable.

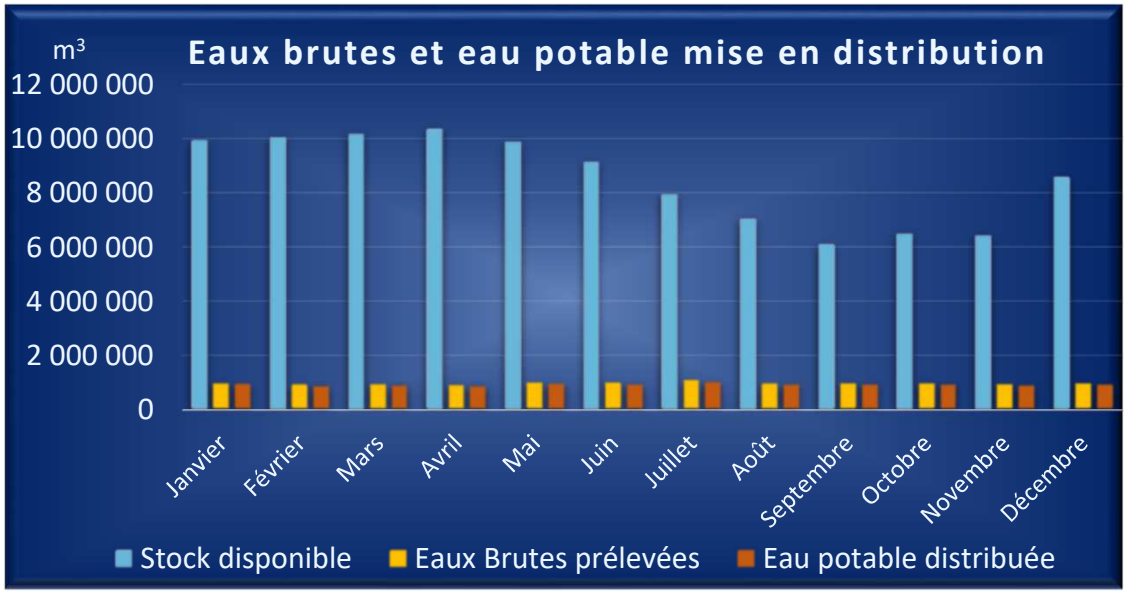

Rendement du système de production de Limoges :

96,1 %

EVOLUTION MENSUELLE DES PRELEVEMENTS, STOCKS ET PLUVIOMETRIE - système principal de Limoges

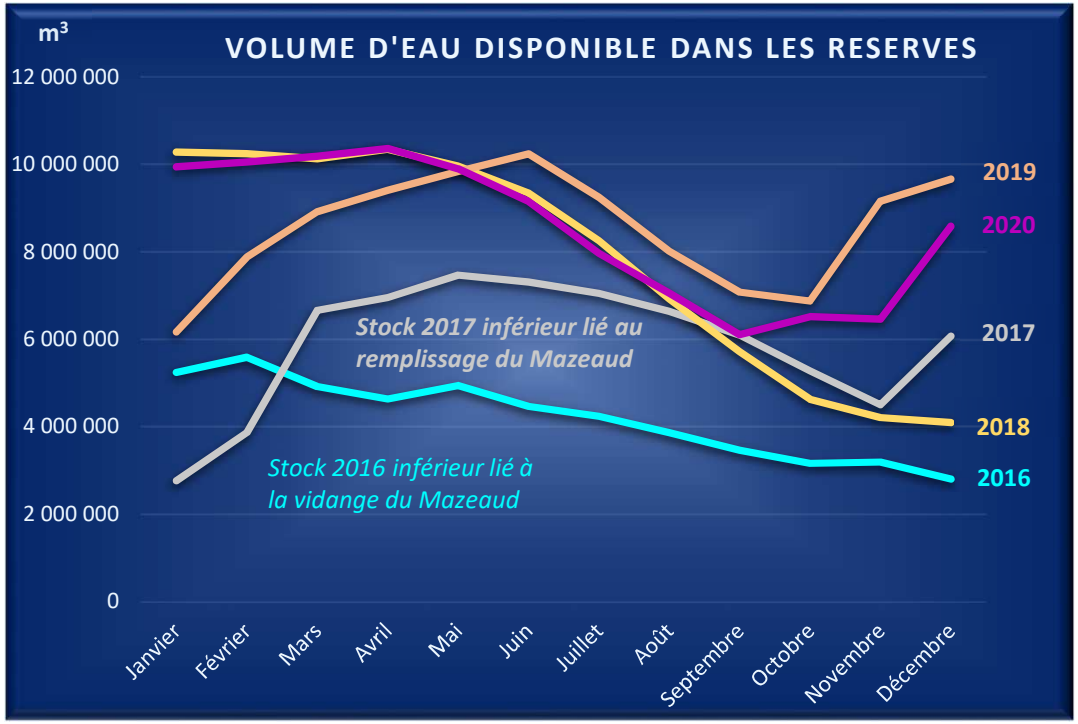

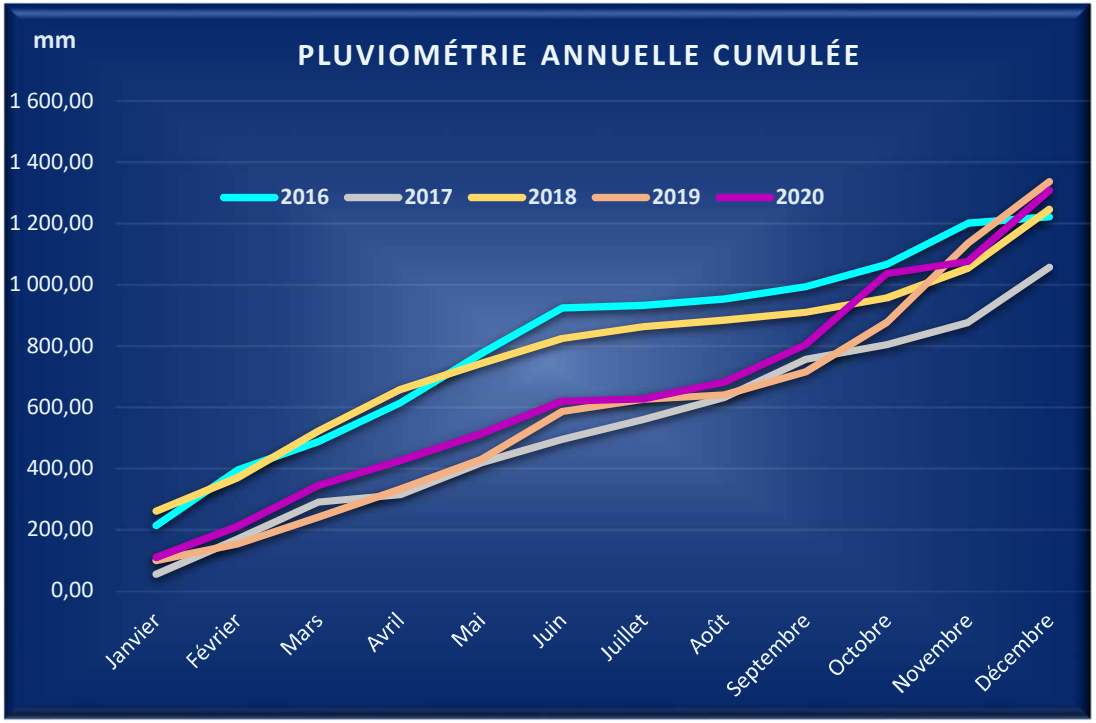

L'année 2020 a commencé avec un important volume d'eaux brutes disponible. En effet, près de 10 millions de mètres cubes d'eau étaient stockés dans les 5 réserves contre un peu plus de 6 millions début 2019, soit une valeur supérieure de + 61% . Cet état de fait s'explique notamment par les fortes pluviométries du 3ème trimestre 2019 (+ 85% par rapport au 3ème trimestre 2018).

Fin 2020, le volume d'eaux brutes disponible de 8,5 millions de mètres cubes constitue le 2ème plus important stock recensé en décembre au cours des 5 dernières années.

La pluviométrie enregistrée en 2020 sur les réserves est semblable à celle de l'année précédente. Comme en 2018 et 2019, la saison estivale est marquée par une quasi-absence de pluviométrie. Bien que légèrement supérieure de janvier à octobre, la courbe 2020 passe sous celle de 2019 à partir du mois de novembre du fait des faibles précipitations recensées au cours de ce mois (- 84% de précipitations par rapport à novembre 2019).

La pluviométrie de décembre 2020 (+ 15 % par rapport à 2019 et + 21 % par rapport à 2018), permet de terminer l'année avec un important volume d'eaux brutes disponible, faisant de 2020 la 2ème année la plus pluvieuses de ces 5 dernières années, après 2019.

EVOLUTION DES PRELEVEMENTS ET DISTRIBUTIONS
unités de production de Couzeix

En **2020**, **391 766 m³** d'eaux brutes souterraines ont été prélevées, soit une moyenne journalière de **1 073 m³/j.**

Les usines de Coyol et Vergnolles ont produit **386 836 m³** d'eau potable, soit une moyenne journalière de **1 060 m³/j**.

Le rendement 2020 du système de production de Couzeix est de **98,7 %**, valeur identique à celle de 2019.

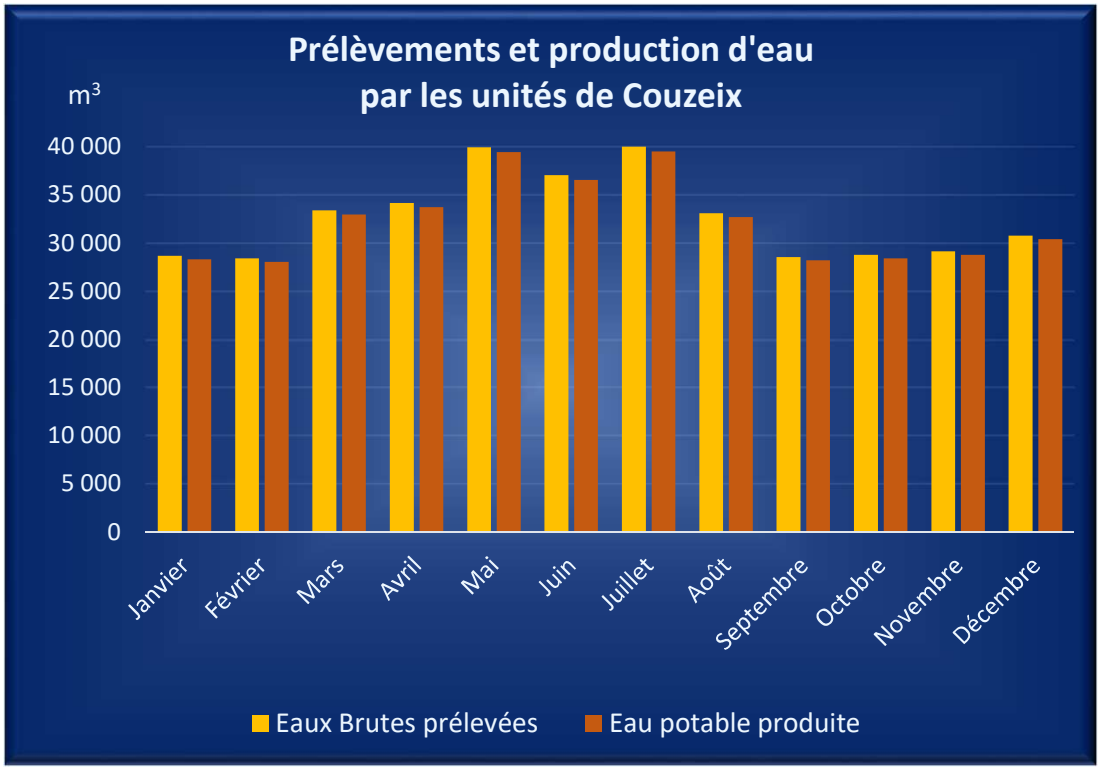

2020	EAUX BRUTES PRELEVEES (m³)	EAU POTABLE PRODUITE PAR COUZEIX (m³)	COMPLEMENT D'EAU POTABLE APPORTE PAR LE SYSTÈME PRINCIPAL DE LIMOGES (m³)
Janvier	28 641	28 281	6 321
Février	28 391	28 034	4 604
Mars	33 371	32 951	2 929
Avril	34 146	33 716	2 160
Mai	39 936	39 433	0
Juin	37 014	36 548	0
Juillet	40 003	39 500	0
Août	33 086	32 670	2 335
Septembre	28 536	28 177	5 732
Octobre	28 767	28 405	5 746
Novembre	29 115	28 749	5 746
Décembre	30 760	30 372	6 085
TOTAUX	**391 766** 1 073 m³/j	**386 836** 1 060 m³/j	**41 658** 114 m³/j

428 494 m³ d'eau potable distribuée sur Couzeix soit 1 174 m³/j

Rendement du système de production de Couzeix :

98,7 %

REPARTITION DES PRELEVEMENTS 2020
par ressource

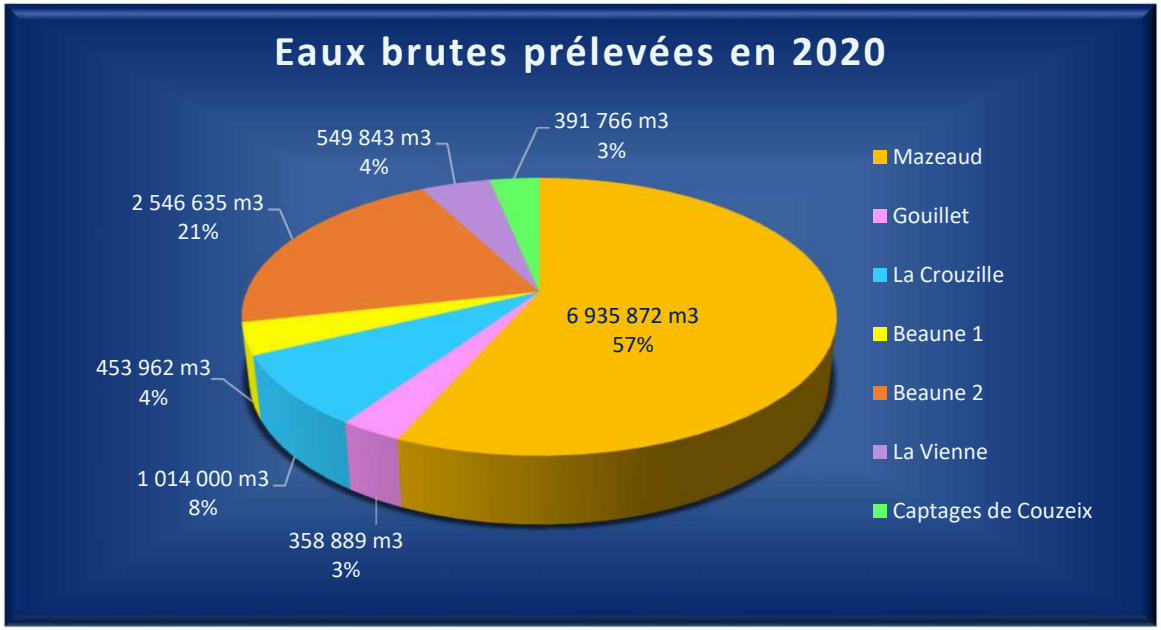

Etang de Beaune n° 2

Retenue du Mazeaud

Au total, en **2020**, **12 250 967 m³** d'eaux brutes ont été prélevées, contre **12 980 131 m³** en **2019**, soit une baisse de **- 5,6 %**.

Les eaux en provenance du **Mazeaud** et de **Beaune n°2** représentent plus des **3/4** des eaux brutes prélevées (**77%**), dont plus de la moitié rien que pour le **Mazeaud** (**57 %**).

SCHEMA DE LA FILIERE DU TRAITEMENT DE L'EAU DE LA STATION DE LIMOGES – LA BASTIDE

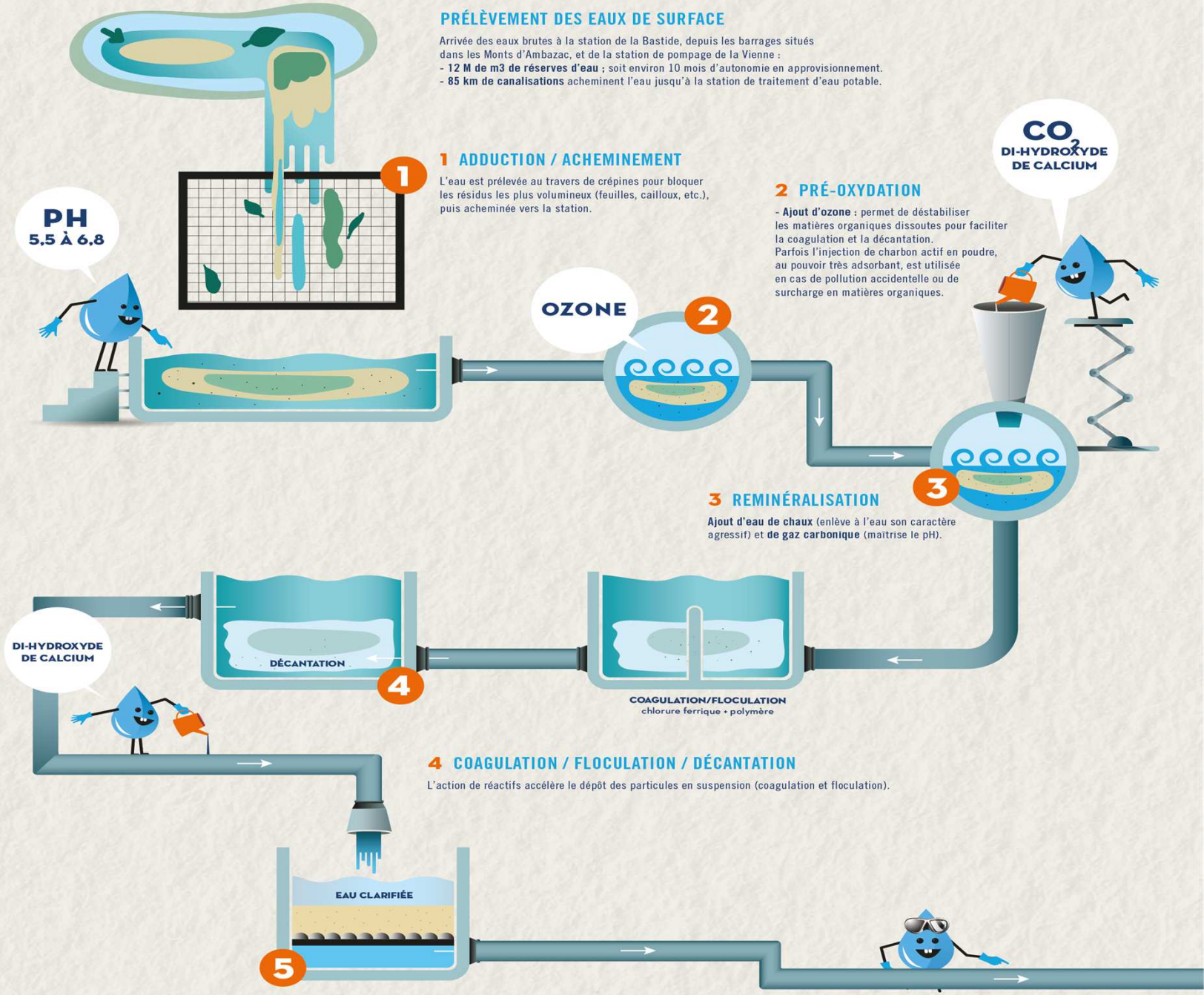

PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE SURFACE

Arrivée des eaux brutes à la station de la Bastide, depuis les barrages situés dans les Monts d'Ambazac, et de la station de pompage de la Vienne :
- **12 M de m3 de réserves d'eau** ; soit environ 10 mois d'autonomie en approvisionnement.
- **85 km de canalisations** acheminent l'eau jusqu'à la station de traitement d'eau potable.

1 ADDUCTION / ACHEMINEMENT

L'eau est prélevée au travers de crépines pour bloquer les résidus les plus volumineux (feuilles, cailloux, etc.), puis acheminée vers la station.

2 PRÉ-OXYDATION

- **Ajout d'ozone** : permet de déstabiliser les matières organiques dissoutes pour faciliter la coagulation et la décantation.
Parfois l'injection de charbon actif en poudre, au pouvoir très adsorbant, est utilisée en cas de pollution accidentelle ou de surcharge en matières organiques.

3 REMINÉRALISATION

Ajout d'eau de chaux (enlève à l'eau son caractère agressif) et **de gaz carbonique** (maîtrise le pH).

4 COAGULATION / FLOCULATION / DÉCANTATION

L'action de réactifs accélère le dépôt des particules en suspension (coagulation et floculation).

5 FILTRATION SUR SABLE

L'eau clarifiée traverse une série de **filtres constitués d'un mélange de sable de rivière et de sable manganifère** pour ôter les fines matières résiduelles qui n'ont pas décanté.

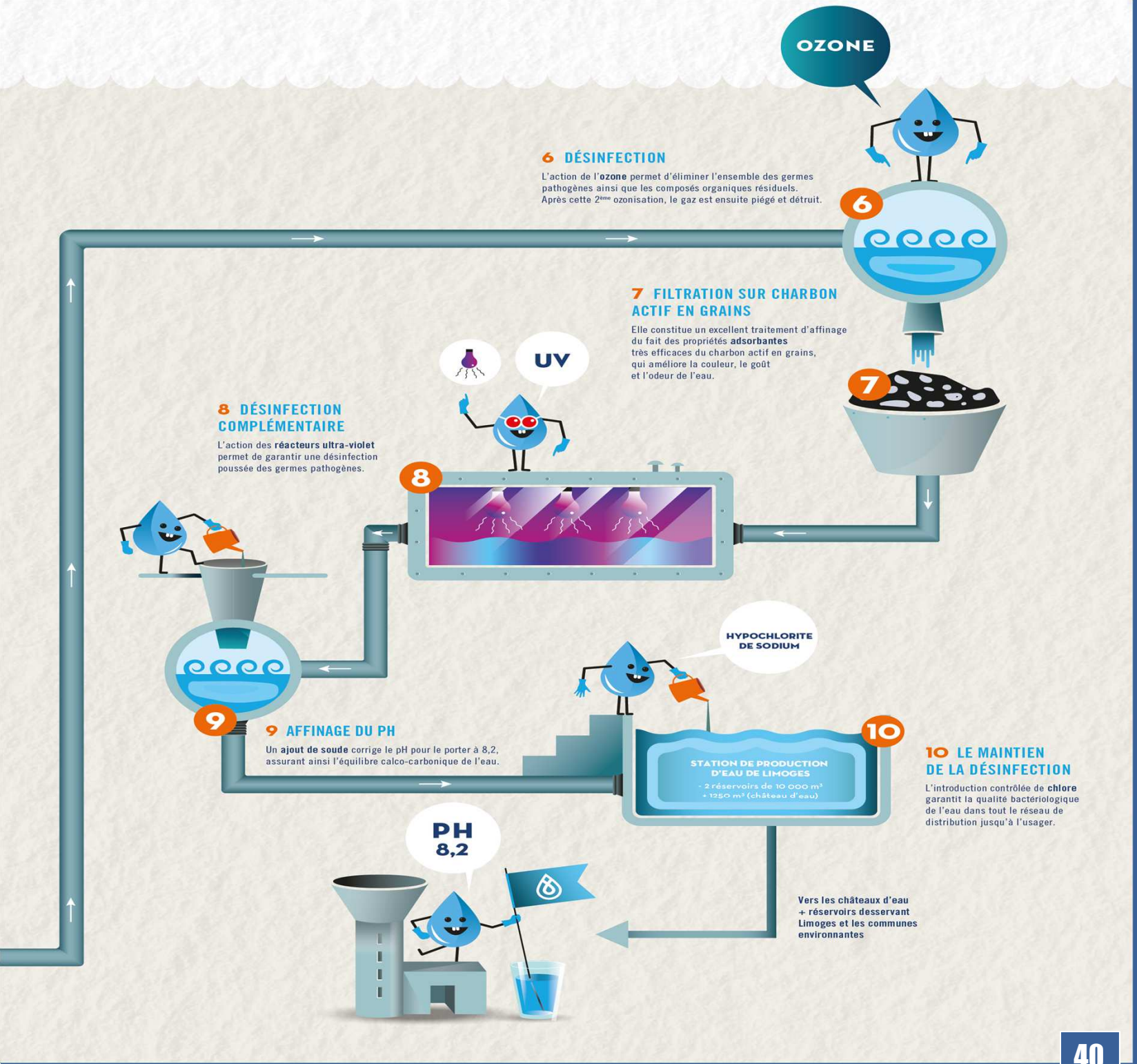
OZONE
6 DÉSINFECTION
L'action de l'**ozone** permet d'éliminer l'ensemble des germes pathogènes ainsi que les composés organiques résiduels. Après cette 2ème ozonisation, le gaz est ensuite piégé et détruit.
6
7 FILTRATION SUR CHARBON ACTIF EN GRAINS
Elle constitue un excellent traitement d'affinage du fait des propriétés **adsorbantes** très efficaces du charbon actif en grains, qui améliore la couleur, le goût et l'odeur de l'eau.
7
UV
8 DÉSINFECTION COMPLÉMENTAIRE
L'action des **réacteurs ultra-violet** permet de garantir une désinfection poussée des germes pathogènes.
8
9
9 AFFINAGE DU PH
Un **ajout de soude** corrige le pH pour le porter à 8,2, assurant ainsi l'équilibre calco-carbonique de l'eau.
HYPOCHLORITE DE SODIUM
10
STATION DE PRODUCTION D'EAU DE LIMOGES
- 2 réservoirs de 10 000 m³
+ 1250 m³ (château d'eau)
10 LE MAINTIEN DE LA DÉSINFECTION
L'introduction contrôlée de **chlore** garantit la qualité bactériologique de l'eau dans tout le réseau de distribution jusqu'à l'usager.
PH 8,2
Vers les châteaux d'eau + réservoirs desservant Limoges et les communes environnantes

ENERGIE ET PRODUITS CONSOMMABLES 2020
station de production principale de Limoges

	CONSOMMATION ELECTRIQUE	
	2019	2020
Consommation	4 269 952 KWh	4 060 508 KWh
Coût	396 065,43 € HT	367 803,62 € HT

La consommation électrique de l'usine de la Bastide a diminuée de - **4,9 %** en **2020** par rapport à 2019.

Le coût total d'achats de réactifs à quant à lui diminué de **23%** par rapport à 2019.

Ces baisses importantes s'expliquent à la fois par une production d'eau potable en 2020 inférieure de -3,5% par rapport à 2019 mais aussi par une meilleure qualité d'eau brute prélevée en période estivale, liée notamment à l'arrêt prématuré des prélèvements sur Beaune 2 en raison de sa vidange.

	PRODUITS DE TRAITEMENT COMMANDES	
	2019	2020
Soude	229,56 T	239,01 T
Chaux	966,94 T	921,23 T
Gaz carbonique	1 029,63 T	996,52 T
Javel	151,29 T	142,44 T
Polyamine	21,94 T	17,01 T
Chlorure ferrique	644,36 T	542,60 T
Bisulfite	11,9 T	8,35 T
Charbon actif en poudre	9,92 T	0 T
Coût	**694 200 € HT**	**534 450 € HT**

A noter, que compte tenu de la bonne qualité d'eau prélevée, le charbon actif en poudre n'a pas été utilisé en pré-traitement.

Groupe électrogène

Transformateur

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU EN 2020
station de production principale de Limoges

RESSOURCES	EAUX BRUTES (entrée station)	COAGULATION DECANTATION	FILTRATION SUR SABLE	OZONATION	AFFINAGE ET REACTEUR UV	DISTRIBUTION ET RESERVOIRS
4 stations d'alerte* : 4 pH 4 turbidité 4 conductivité 4 oxygène 4 température 1 détecteur hydrocarbure	1 température 1 pH 1 turbidité 1 conductivité 1 oxygène 1 COT 1 manganèse 1 absorbance à UV	4 pH 2 turbidité 1 conductivité 1 TAC	1 pH 1 turbidité 1 conductivité 1 TAC 1 COT 1 manganèse 1 absorbance à UV	7 mesures d'ozone 1 absorbance à UV 1 oxygène	2 pH 1 conductivité 1 COT 1 manganèse 1 TAC 1 turbidité 1 absorbance à UV 2 couleur 1 chlore libre 1 chlore total	35 mesures de chlore libre

*Une station d'alerte supplémentaire existe pour la prise d'eau en Vienne. Elle est gérée par le syndicat Vienne-Briance-Gorre et les données sont transmises par le délégataire.

L'autocontrôle :

Consécutivement à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques Sanitaires, le plan de surveillance a été optimisé, remis à jour et renforcé.

Depuis plusieurs années, une partie des analyses de laboratoire a été substituée par des analyses en ligne qui mesurent en continu et permettent une adaptation immédiate du process.

Les mesures en ligne représentent 104 points de mesure et contrôle en continu.

BILAN QUALITÉ 2020 DE LA PRODUCTION

Autocontrôle :

=> 56 prélèvements pour analyses :

- **98,2 % de conformité physico-chimiques**
- **100 % de conformité bactériologiques**

Contrôle sanitaire* :

=> 56 prélèvements pour analyses :

- **100 % de conformité physico-chimiques**
- **100 % de conformité bactériologiques**

*contrôles effectués par l'Agence Régionale de Santé

ACTIONS D'OPTIMISATION ET DE SECURISATION des ouvrages d'eau potable

Actions de sécurisation des accès réalisées en 2020 :

- Remplacement de la clôture périmétrique du château d'eau de Bosmathé à Couzeix,
- Sécurisation du poste de pompage du bassin Sud : pose de caméras de surveillance et sécurisation du coffret électrique,
- Mise en place de détecteurs d'intrusion sur les locaux connexes des ouvrages d'eau du site du Cercler.

Château d'eau de Bosmathé

Actions d'optimisation du process réalisées en 2020 :

- Installation de chloromètres supplémentaires sur les réservoirs de Peyrilhac, Saint-Gence - La Lande, Nieul et Chamborêt,
- Refonte du programme de fonctionnement des filtres à sable permettant ainsi d'ajuster le nombre de filtres en service par rapport au débit d'eau à traiter :
  - Optimisation du fonctionnement des filtres et donc de la quantité d'eau filtrée,
  - Limitation des pertes en eau de lavage (- 200 000 m^3 à l'année),
  - Disponibilité permanente de filtres propres prêts à servir.

Chloromètre - Peyrilhac

SCHEMA TYPE DE TRAITEMENT
unités de production de Couzeix

Synoptique de traitement de la station de neutralisation de Coyol

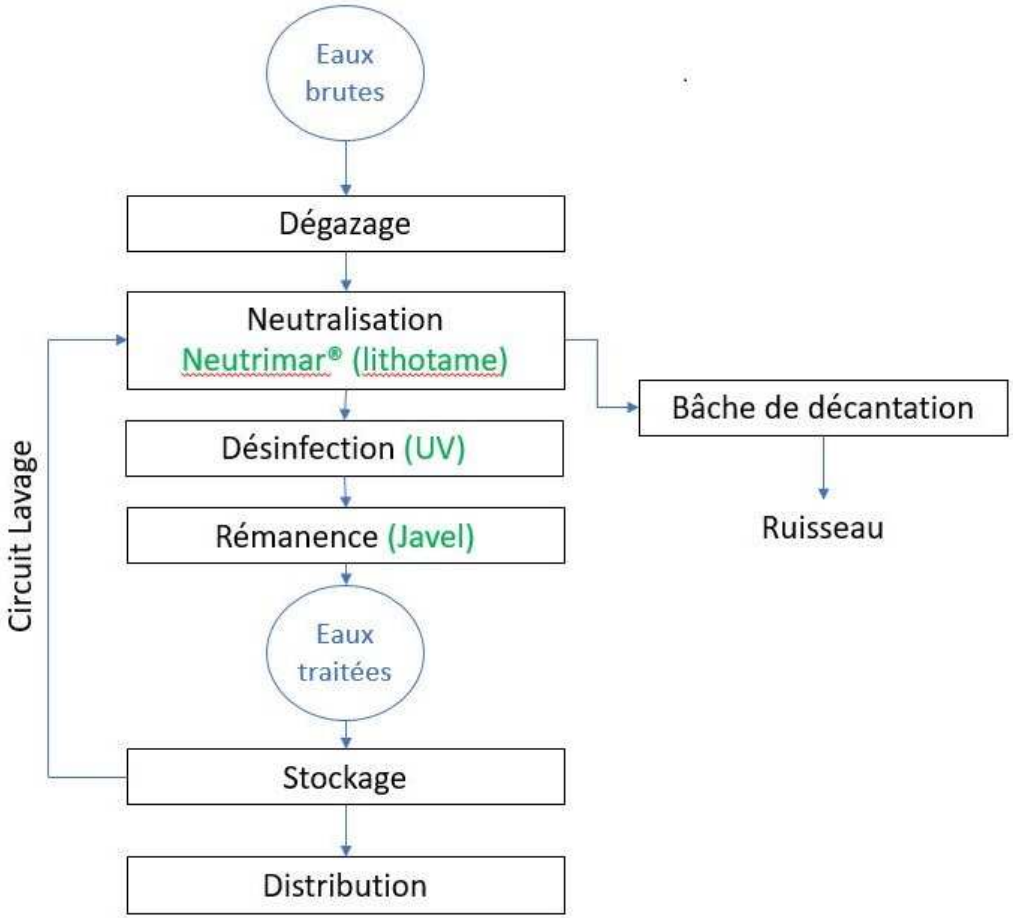

Synoptique de traitement de la station de neutralisation de Vergnolles

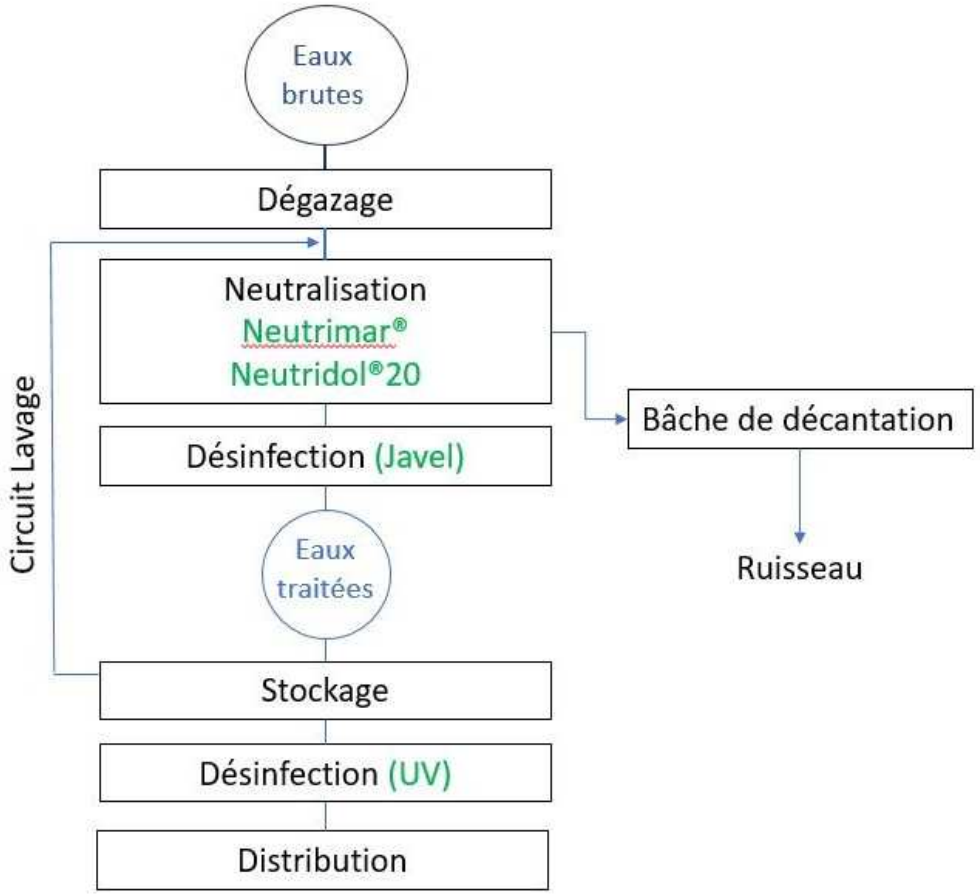

LE RESEAU DE DISTRIBUTION
partie urbaine – station de production de Limoges

Limoges Métropole exploite environ 1 326 km de réseaux :

2020	Linéaire de réseau de distribution (km)
Bonnac la Cote	45,5
Chaptelat	53
Couzeix	138
Le Palais sur Vienne	54,5
Limoges	664,5
Nieul	43
Peyrilhac	62,5
Rilhac-Rancon	63
Saint Gence	51
Saint Jouvent	57,5
Thouron	24,5
Veyrac	69

Le service de l'eau de Limoges Métropole assure également une assistance à l'exploitation aux communes de Vaulry et de Chamboret, ce qui représente environ 36 km de réseau supplémentaire.

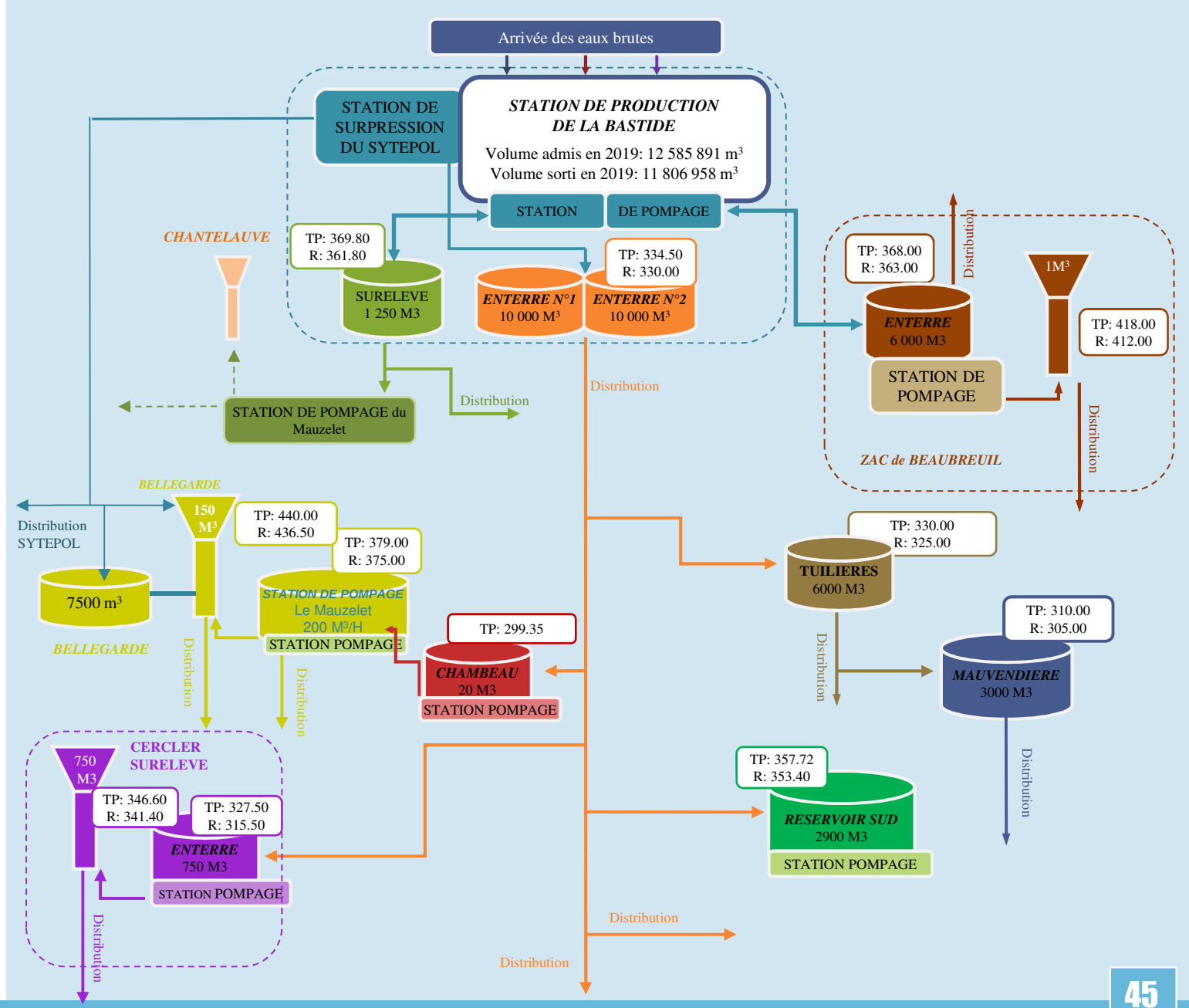

LE RESEAU DE DISTRIBUTION
partie périphérique – station de production de Limoges

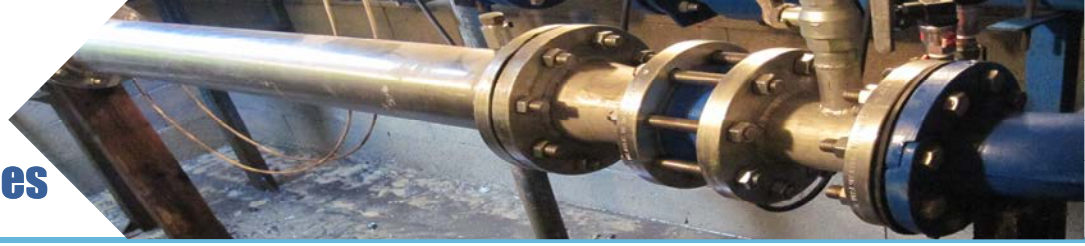

Réservoirs	Volume (m³)	Cote Trop Plein	Cote Radier
St Jouvent	300	437.20	434.00
Thouron	150	415.00	412.00
Peyrilhac	250	370.50	366.00
Nieul (Surélevé)	150	359.86	355.80
St Gence	200	351.00	346.00
La Lande	300	425.50	420.00
Veyrac	150	335.40	331.40
Chantelauve	800	467.75	460.00

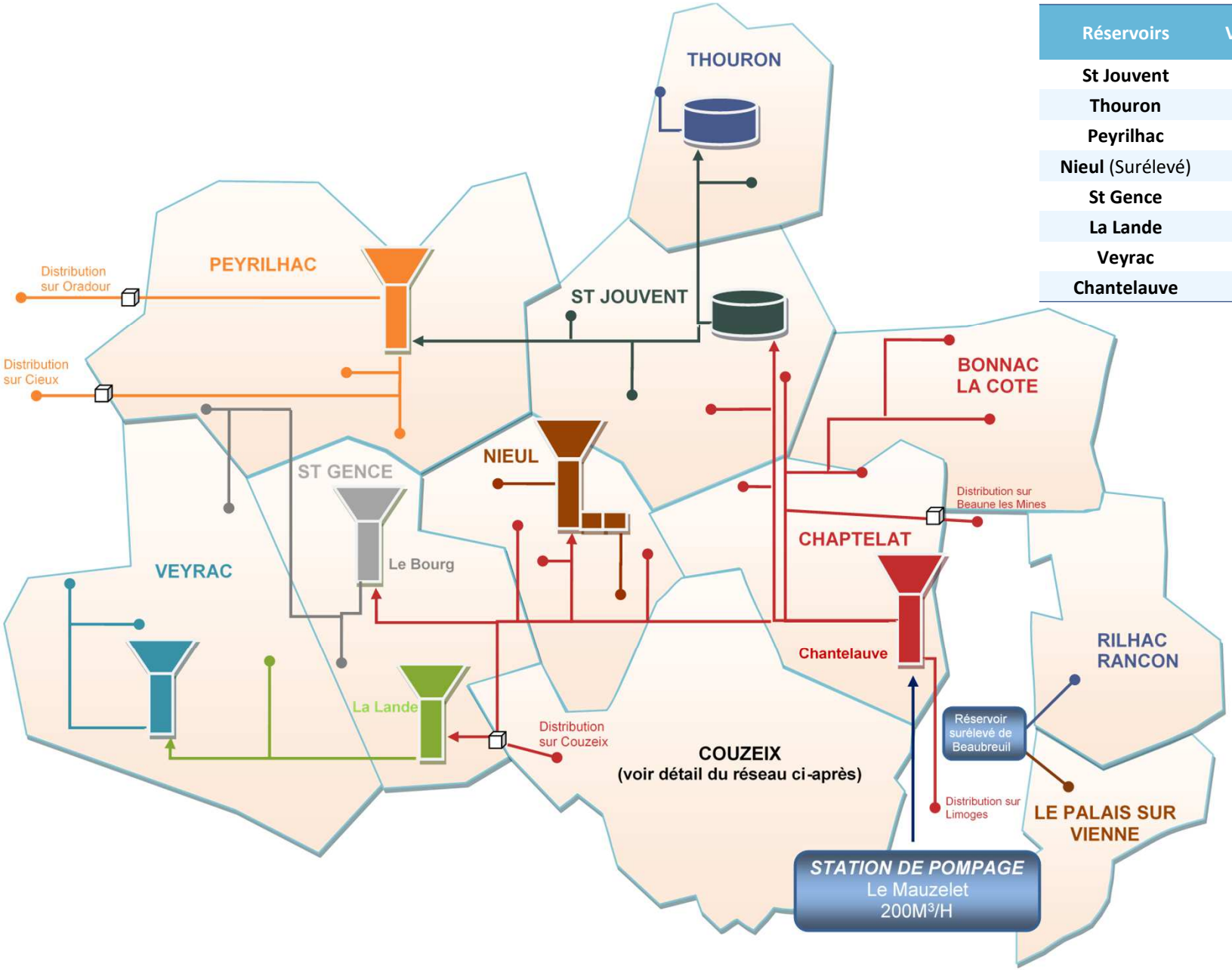

Réservoir surélevé de Nieul

LE RESEAU DE DISTRIBUTION
partie périphérique – unités de production de Couzeix

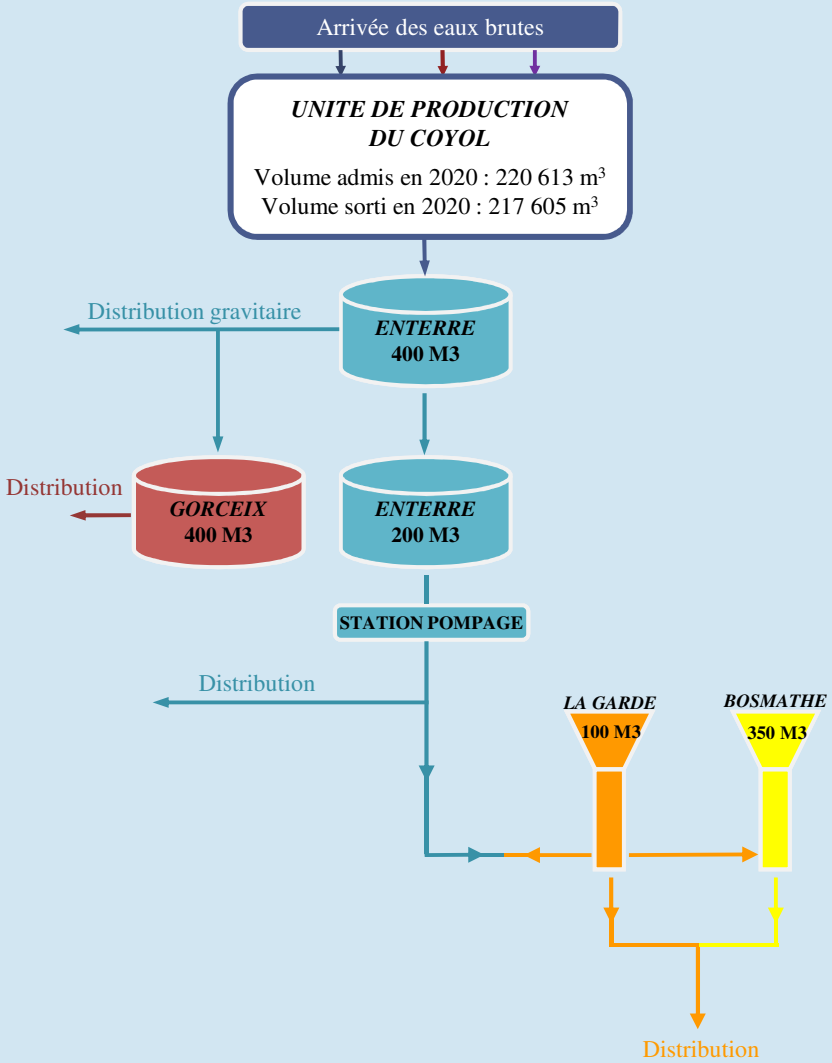

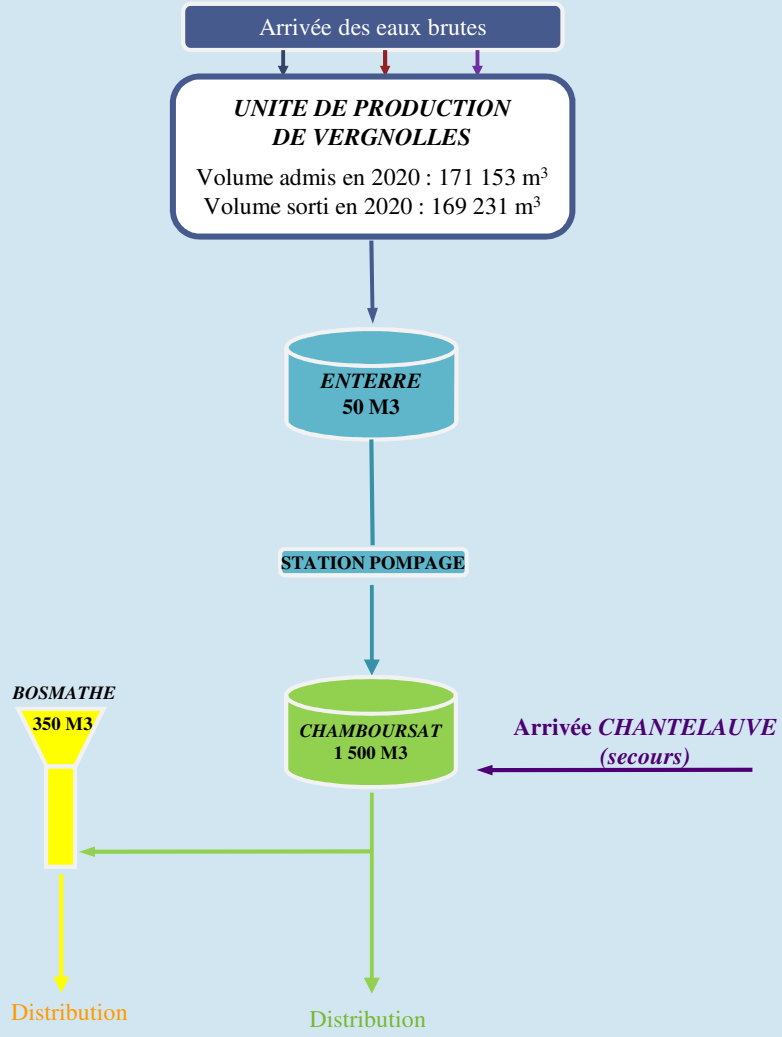

LE RESEAU DE DISTRIBUTION
les ouvrages de stockage d'eau potable

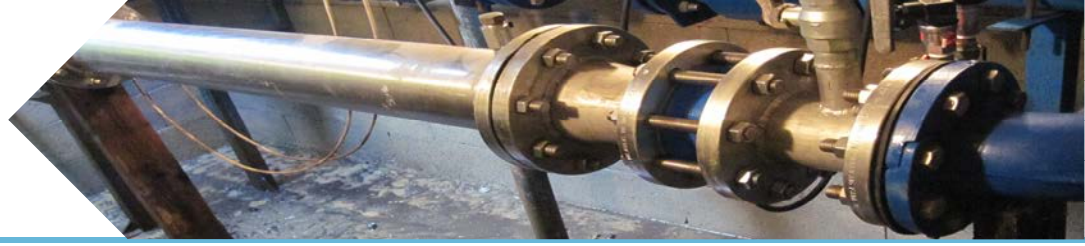

Limoges Métropole exploite **24** sites, dont **8** à Limoges et **1** sur la commune de Feytiat (partie urbaine). La capacité totale de ces **9** réservoirs est de **50 120 m³**.

Réservoir surélevé de La Bastide

LIMOGES	Station de pompage	Réservoirs		Capacité totale en m³
		Enterrés (en m³)	Surélevés (en m³)	
La Bastide	Oui	2 x 10 000	1 250	21 250
Beaubreuil	Oui	6 000	1 500	7 500
Cercler	Oui	750	750	1 500
Tuilières		6 000		6 000
Mauvendière		3 000		3 000
Bellegarde	Oui	7 500	150	7 650
Cavou (hors service)	Oui	300		300
Mauzelet	Oui	20		20
Sud (Feytiat)	Oui	Semi-enterré – 2 x 1 450 m3		2 900
TOTAL				**50 120**

Ainsi que **14** réservoirs répartis sur les communes de Chaptelat, St Gence, Peyrilhac, Nieul, Veyrac, Thouron, St Jouvent et Couzeix, d'une capacité totale **5 350 m³**.

Communes	capacité	alimentation	Année de construction	Diam tuyaux d'arrivé	Diam tuyaux de sortie	Télégestion	Côte sol	Côte radier	Côte trop plein	Le site
Chaptelat Chantelauve (Surélevé)	800 m³	Mauzelet et Chantelauve	1972	250-200	2x200	oui	440,00	460,00	467,75	
Saint Gence La Lande (Surélevé)	300 m³	Mauzelet et Chantelauve	1972	150	150	oui	400,00	420,00	425,50	
Peyrilhac (surélevé)	300 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant 1972	150	150	oui	346,00	370,50	425,50	
Nieul (surélevé)	150 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant 1972	100	100	oui	338,00	355,80	359,86	
Veyrac (surélevé)	150 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant 1972	110	125	oui	318,00	331,40	335,40	

LE RESEAU DE DISTRIBUTION
les ouvrages de stockage

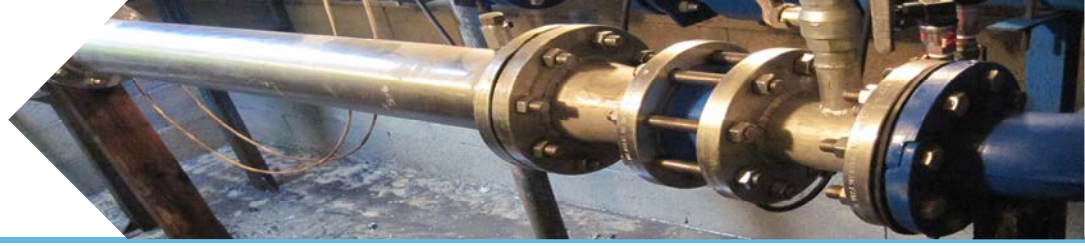

Communes	Capacité	Alimentation	Année de construction	Diam tuyaux d'arrivé	Diam tuyaux de sortie	Télégestion	Côte sol	Côte radier	Côte trop plein	Le site
Saint Gence (surélevé)	200 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant 1972	100	125	oui	335,00	346,00	351,00	
Thouron (semi-enterré)	150 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant convention 1972	125	100	oui	414,00	412,00	415,00	
Saint Jouvent (semi enterré)	300 m³	Mauzelet et Chantelauve	avant convention 1972	150-110-125	125-110	oui	337,00	335,75	338,30	
Couzeix - Vergnolles	50 m³	Sources	2009	125-100	150	oui	390,00	388,00	388,80	
Couzeix - Coyol	600 m³	Sources	2010	110-100 110-110	150-100-100	oui	345,00	343,00	344,80	
Couzeix - La Garde	100 m³	Station de Coyol		150	150	oui	389,00	413,00	416,00	
Couzeix - Gorceix	400 m³	Station de Coyol		160	200	non	358,00	356,12	358,83	
Couzeix - Bosmathé	350 m³	La Garde et Chamboursat		200	150	oui	400,00	409,80	415,00	
Couzeix - Chamboursat	1 500 m³	Station de Vergnolles		150	250	oui	429,00	427,00	433,00	

Limoges Métropole distribue également de l'eau à deux autres communes via 5 réservoirs communaux (capacité totale de 400 m³):

Communes	Réservoirs	Capacité totale (m³)	Côte Radier
Chamborêt (Les Forêts)	Enterré	200	365,00
Chamborêt (Les lisses)	Enterré	100	295,00
Vaulry (Breteix)	Enterré	50	330,00
Vaulry (Le Bourg)	Enterré	25	290,00
Vaulry (Les Mas)	Enterré	25	-

LES CARACTERISTIQUES
du réseau de distribution d'eau potable

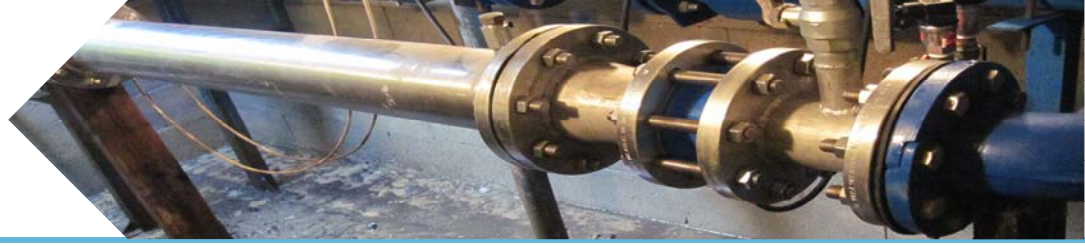

Linéaire 2020 de réseau par diamètre (mm)

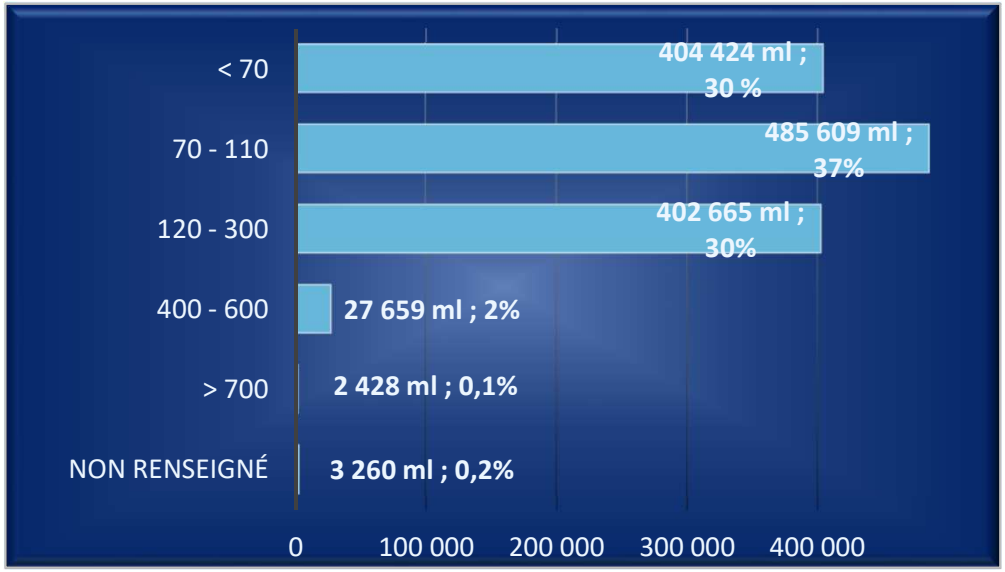

Linéaire 2020 de réseau par âge

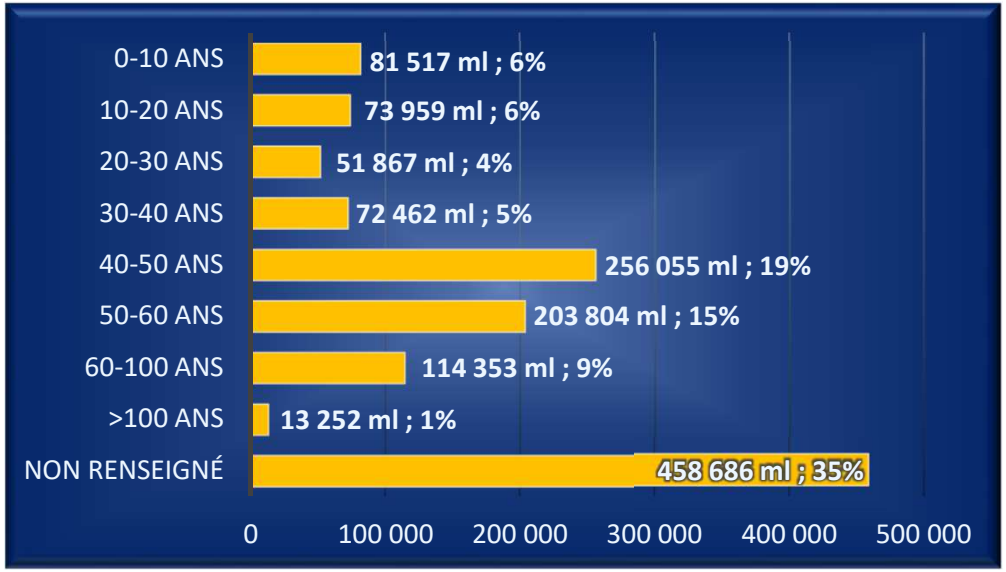

Linéaire 2020 de réseau par matériau

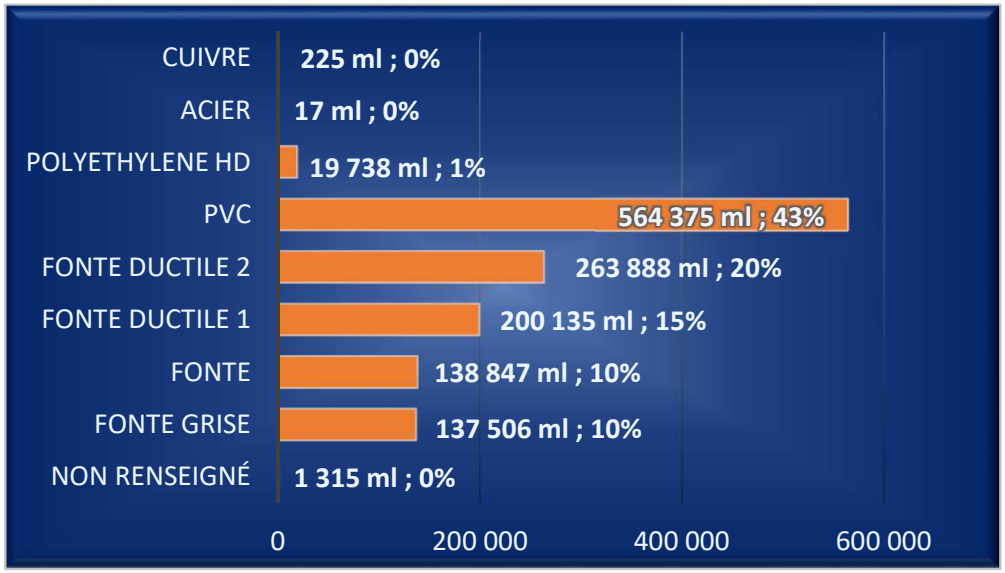

Les 9 communes du territoire communautaire comptent 1 326 km de réseau de distribution dont la moyenne d'âge est de 45 ans. Ces conduites sont majoritairement en PVC et fonte ductile.

Conduite en fonte ductile

OPERATIONS SUR LE RESEAU
et instructions d'urbanisme

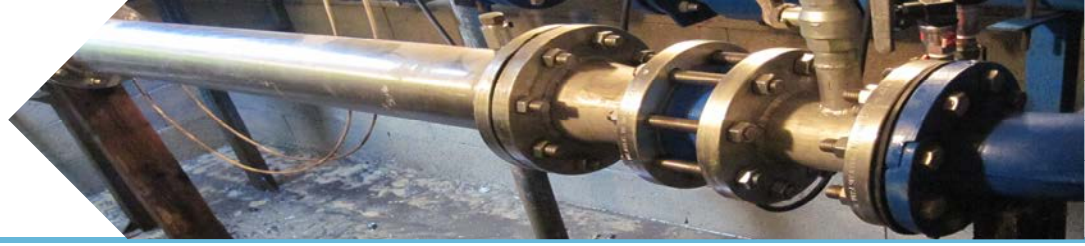

Nombre de compteurs d'eau renouvelés

Commune	2019	2020
Bonnac la Côte	9	11
Chamboret	5	4
Chaptelat	58	21
Couzeix	83	89
Isle	2	4
Le Palais sur Vienne	95	14
Limoges	939	1 257
Nieul	9	8
Peyrilhac	6	9
Rilhac Rancon	26	19
Saint Gence	22	8
Saint Jouvent	13	6
Thouron	2	5
Veyrac	70	10
Total	**1 339**	**1 465**

L'arrêté du 6 mars 2007 précise les modalités de contrôle des compteurs ainsi que le remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans.

Instructions d'urbanisme

	Nombre en 2019	**Nombre en 2020**
Permis de construire	527	**519**
Certificats d'urbanismes	354	**233**
Déclarations préalables	554	**683**
TOTAL	1 435	**1 435**

Branchements neufs créés en 2020 sur les 12 communes gérées par Limoges Métropole :	**380**

2020	Linéaire de conduites remplacées	Linéaire de conduites prolongées
Bonnac la Côte	1,607 km	1 km
Couzeix	0,841 km	-
Limoges	2,934 km	-
Nieul	0,172 km	-
Saint-Jouvent	60 ml	-
Total	**5,614 km**	**1 km**

Renouvellement de canalisation Maison Rouge à Bonnac la Côte

En 2020 et en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la régie de l'eau s'est dotée d'un outil de modélisation, par l'intelligence artificielle, des prévisions de défaillances des conduites d'eau. L'objectif est de prévoir le remplacement des canalisations les plus pertinentes, à partir d'une analyse multi-critères des données géographiques (âge et matériaux, casses enregistrées depuis plus de 25 ans, abonnés sensibles, criticité hydraulique et de perte d'eau, criticité du trafic sur la voie...). Cet outil a vocation à établir une programmation efficiente des travaux, il sera enrichi et sa pertinence mise à jour au fur et à mesure des années à venir et des travaux réalisés.

Logiciel HPO - Coût : 90 000 € HT - subvention Agence de l'eau de 80 %.

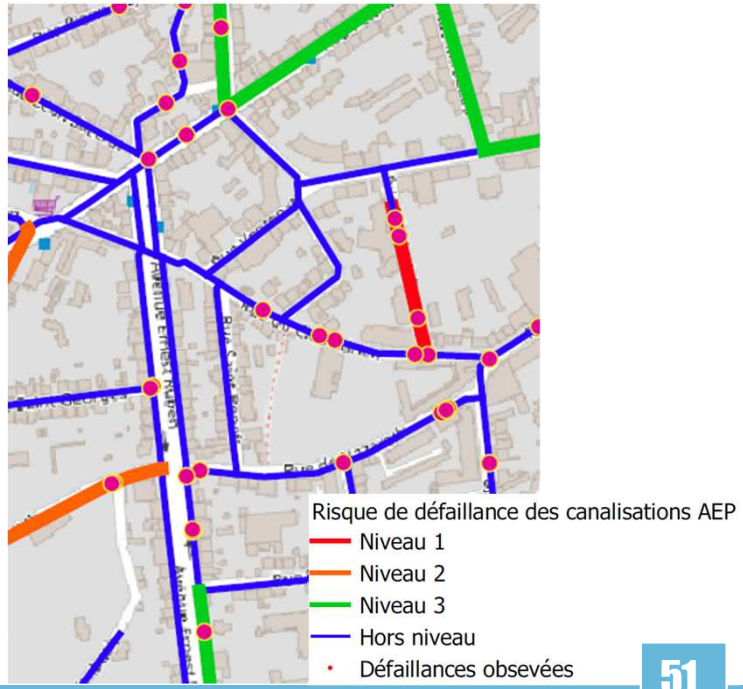

LA RECHERCHE DE FUITES SUR LE RESEAU
la corrélation

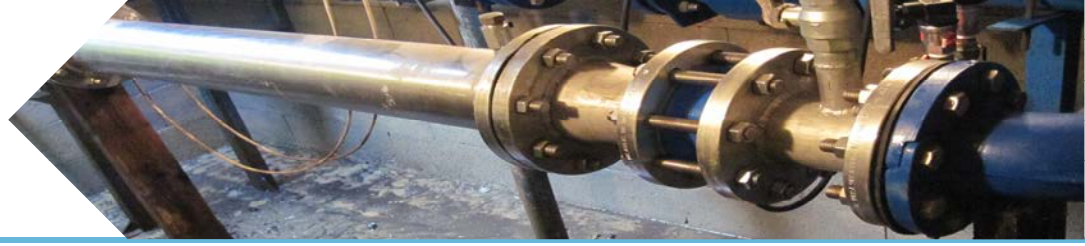

Description de l'action :

La recherche de fuite est effectuée depuis plus de 20 ans, au quotidien par un agent de la Direction du cycle de l'eau qui dispose d'appareils de pré-localisation, d'un corrélateur, d'un appareil d'écoute au sol et d'un détecteur de gaz traceur (hydrogène).

Le principe de recherche de fuites sur les tuyaux en fonte est basé sur l'écoute et la propagation du bruit transmis par la fuite sur la canalisation.

Le principe de recherche de fuite sur les tuyaux PVC ou PE est basé sur l'injection d'un gaz dit traceur (mélange hydrogène et azote) dans la canalisation.

Enjeux et environnement juridique :

La finalité est d'économiser la ressource en eau et les coûts de production de l'eau potable. Cette préoccupation est intégrée dans le Grenelle 2 (article 58).

Contrôles et amélioration :

L'intégralité du réseau géré par Limoges Métropole est découpée en secteurs de distribution dépendant chacun d'un réservoir d'eau potable. Chaque réservoir est équipé de compteur permettant de suivre la consommation journalière et la consommation nocturne de chaque secteur.

Système de pré localisation de fuites
et corrélateur acoustique

Tous les matins, les débits sortant des différents réservoirs sont analysés afin d'observer d'éventuelles dérives et donc des fuites. Ce travail sert de base à la recherche de fuite et oriente l'agent chargé de cette recherche sur le secteur le plus fuyard.

Objectifs et mesures envisagées :

La recherche se fait par la pose des appareils de pré-localisation (un appareil tous les 100 à 200 ml de canalisation) afin d'écouter les sons transmis sur les canalisations du secteur à étudier. Si un bruit anormal est détecté une corrélation plus précise de la zone sera alors effectuée.

La fuite sera vérifiée par un appareil d'écoute au sol (amplificateur de bruit) afin de confirmer la localisation de la casse de la canalisation.

Afin d'assurer un suivi permanent, des pré-localisateurs de type SEPEM ont été positionnés sur une partie du réseau. Les informations transmises permettent une surveillance quotidienne du réseau concerné.

REPARATIONS DES FUITES EN 2020	
Fuites sur conduites :	**119** *(dont 88 sur la commune de Limoges)*
Nombre de coupures significatives : 114 sur 182 — touchant plus de 10 logements, durant plus de 2 heures sans que les abonnés soient prévenus	

182 coupures ont été recensées en 2020 contre 231 en 2019 (-21%) dont 119 dues à des fuites sur conduites *(principalement sur des conduites anciennes en « fonte grise »).*

Le rendement hydraulique de l'année 2020 établi à 90 % (89,4% en 2019) reste au dessus du seuil règlementaire imposé de 85%.

LES DONNES RELATIVES à la qualité de l'eau

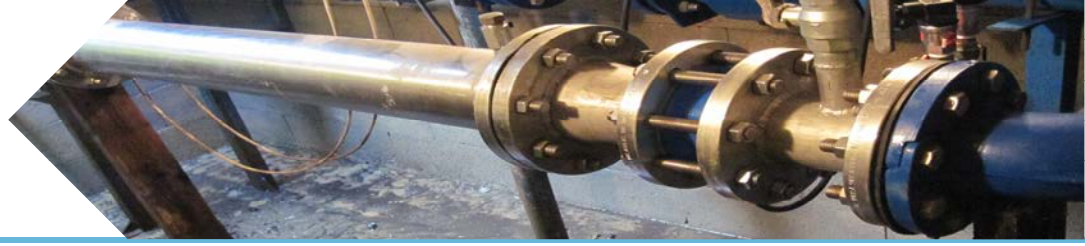

Contrôles sanitaires et autocontrôle par un laboratoire agréé :

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine s'effectue suivant le Décret 2001-1220 du 20/12/2001.

Des analyses de type « RSADD » sont effectuées sur l'ensemble des ressources en eaux brutes. Ces analyses complètent le programme de contrôle sanitaire pour les eaux superficielles, et concernent 37 paramètres organiques ou minéraux supplémentaires (composés organiques volatiles, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, métaux, pesticides…) depuis la parution de l'arrêté du 21 janvier 2010, modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007.

Contrôles sur la ressource

Origine	Période d'utilisation annuelle	Types d'analyses et fréquence annuelle	Lieu de prélèvement
Le Mazeaud	9 mois	12 RS	Restitution La Couze
La Crouzille	6 mois	6 RS	Au droit du trop plein
Gouillet	6 mois	6 RS	Au droit de la prise d'eau
Beaune n° 2	6 mois	6 RS + 10 Cyano	Au droit de la prise d'eau
La Vienne	10 mois	6 RS	Station de pompage en Vienne

Contrôles sur la production

Type d'analyse	Fréquence annuelle ARS	Lieu
P2	10	Réservoir 1 250 m³ Réservoirs 10 000 m³
P1	52	Coyol Vergnolles

Contrôles sur la distribution

Type d'analyse	Fréquence annuelle	Lieu
D1AL/ D3 TAL / DS	940	8 points alimentés de façon différente sont analysés chaque semaine

=> Soit prés de 1600 prélèvements analysés

Autocontrôle interne

- sur le réseau: Une fois par semaine, sur tous les réservoirs des communes desservies, des analyses de chlore et coliformes sont effectuées en plus des analyseurs de chlore en continu présents sur la plupart des réservoirs.
Depuis 2 ans, le «Plan VIGIPIRATE» est passé en mode « sécurité renforcée—risque attentat ».

- sur les unités de traitement :

Points de contrôle	1 fois par jour	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois	6 fois par an
Gouillet, Crouzille, Beaune 2, captages de Couzeix					Fer, Mn, pesticides
Unités de neutralisation de Couzeix			Turbidité, Conductivité, pH, TAC	COT, BASR, Germes	Chlore, Na, K, Mg, Ca, CL, SO4,
Eaux brutes (mélange)		Turbidité, Fer	T°, pH, NH4, Mn, COT,Conductivité, BASR, Germes	COT	Fer, Mn, pesticides
Eau décantée	CO2	Fer	Turbidité, TAC		
Eau filtrée sur sable	Couleur, CO2.	Fer	BASR, TAC, Turbidité, pH, NH4, Mn, Conductivité	COT	
Interozonation	Couleur,	O3	Turbidité	COT	
Eaux traitées	T°, Couleur, Turbidité, Chlore libre, Chlore total	Fer	Couleur, turbidité, Conductivité, pH, NH4, Fe, Mn, COT, TAC,TH, Nitrates, Nitrites, bactério complète.	COT, Na, K, Mg, Cu, Chlore, SO^{2-}_4	

LES DONNES RELATIVES à la qualité de l'eau

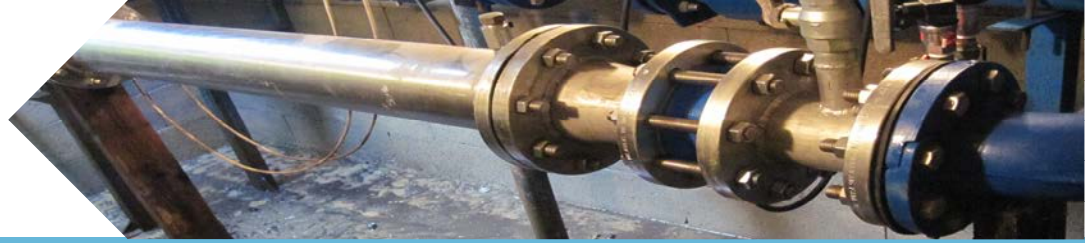

Document émis par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé), en application de l'arrêté du 10 juillet 1996, reprenant les résultats d'analyses des prélèvements effectués sur l'eau distribuée et leur synthèse commentée.

Les avis sur la qualité d'eau sont diffusés aux usagers avec la facture, ils sont aussi disponibles sur le site internet de Limoges Métropole http://www.limoges-metropole.fr/ et consultables en mairie.

Agence Régionale de Santé Limousin

LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agenge Régionale de Santé du Limousin en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- *La teneur en fluor des eaux distribuées en Haute-Vienne étant inférieure à 0,5 mg/L, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).*
- *Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.*
- *Ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations. En effet la corrosion de ces canalisations peut se traduire dans l'eau, après seulement quelques heures de stagnation, par des concentrations excessives en métaux comme le fer (rouille, eau colorée…), le cuivre (mauvais goûts, taches bleues sur les sanitaires…) ou le plomb (risque de saturnisme…). Employez cette eau pour des usages tels que vaisselle, douche… Vous pourrez ensuite utiliser l'eau qui n'a pas stagné pour tout usage alimentaire et si vous le souhaitez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.*

Nom du réseau de distribution : **LIMOGES**
Gestionnaire du réseau : LIMOGES METROPOLE
Exploitant du réseau : LIMOGES METROPOLE

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : **STATION DE LA BASTIDE**

Qualité bactériologique

Conformité aux limites de qualité (un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)		Conformité aux références de qualité (le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)	
Nombre de contrôles :	246	Nombre de contrôles :	246
% de conformité :	100 %	% de conformité :	100 %

Qualité physico-chimique

Dureté
Une eau dure est une eau calcaire
Cette eau est peu calcaire

Nombre de mesures :	48	
Valeur moyenne :	10,8	°F

pH
Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)

Nombre de mesures :	247	
Valeur minimale atteinte :	7,8	
% de conformité :	100 %	

Nitrates
(maximum autorisé 50 mg/l)

Nombre de mesures :	48	
Valeur moyenne :	3	mg/l
Valeur maximale atteinte :	5	mg/l
% de conformité :	100 %	

Conductivité
Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caratérise une eau très peu minéralisée

Nombre de mesures :	247	
Valeur minimale atteinte :	233	µS/cm
% de conformité :	100 %	

Pesticides
(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0.1µg/l)

Nombre de prélèvements :	9	Nombre de mesures :	1 062
Valeur maximale atteinte :	0 µg/l	Nombre de mesures non conformes :	0

Qualité radiologique

Activité alpha globale	Activité bêta globale
Des valeurs inférieures à 0.10 Bq/L sont conformes	*Des valeurs inférieures à 1.0 Bq/L sont conformes*
Nombre de mesures : 7	Nombre de mesures : 7
Valeur moyenne : "Non détectable" Bq/L	Valeur moyenne : "Non détectable" Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés.

Eau de qualité conforme à la réglementation en matière de radioactivité.

Nom du réseau de distribution : **COYOL**
Gestionnaire du réseau : LIMOGES METROPOLE
Exploitant du réseau : LIMOGES METROPOLE

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : **COYOL NEUTRALISATION**

Qualité bactériologique

Conformité aux limites de qualité (un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)		Conformité aux références de qualité (le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)	
Nombre de contrôles :	15	Nombre de contrôles :	15
% de conformité :	100 %	% de conformité :	100 %

Qualité physico-chimique

Dureté
Une eau dure est une eau calcaire
Cette eau est peu calcaire

Nombre de mesures :	3	
Valeur moyenne :	13,3	°F

pH
Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures :	15	
Valeur minimale atteinte :	7,6	
% de conformité :	100 %	

Nitrates
(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures :	3	
Valeur moyenne :	19	mg/L
Valeur maximale atteinte :	20	mg/L
% de conformité :	100 %	

Conductivité
Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caratérise une eau très peu minéralisée

Nombre de mesures :	15	
Valeur minimale atteinte :	267	µS/cm
% de conformité :	100 %	

Pesticides
(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements :	1	Nombre de mesures :	137
Valeur maximale atteinte :	0,02 µg/L	Nombre de mesures non conformes :	0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés.

Nom du réseau de distribution : **CHAMBOURSAT**
Gestionnaire du réseau : LIMOGES METROPOLE
Exploitant du réseau : LIMOGES METROPOLE

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : **CHAMBOURSAT NEUTRA, MELANGE**

Qualité bactériologique

Conformité aux limites de qualité (un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)		Conformité aux références de qualité (le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)	
Nombre de contrôles :	13	Nombre de contrôles :	12
% de conformité :	100 %	% de conformité :	100 %

Qualité physico-chimique

Dureté
Une eau dure est une eau calcaire
Cette eau est peu calcaire

Nombre de mesures :	2	
Valeur moyenne :	11,1	°F

pH
Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures :	13	
Valeur minimale atteinte :	8,0	
% de conformité :	100 %	

Nitrates
(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures :	2	
Valeur moyenne :	12	mg/L
Valeur maximale atteinte :	13	mg/L
% de conformité :	100 %	

Conductivité
Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caratérise une eau très peu minéralisée

Nombre de mesures :	13	
Valeur minimale atteinte :	258	µS/cm
% de conformité :	100 %	

Pesticides
(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements :	8	Nombre de mesures :	201
Valeur maximale atteinte :	0,11 µg/L	Nombre de mesures non conformes :	1

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence ponctuelle de pesticides (ESA Métolachlore) à des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/L. Ces teneurs néanmoins inférieures à la valeur sanitaire maximale admissible (510 µg/L) établies par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) ne justifient pas de restriction d'usage. La collectivité a mis en œuvre une dilution des eaux par une autre ressource de Limoges Métropole, permettant de distribuer une eau respectant les exigences de qualité sanitaire.

Ce document a été rédigé par l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine - Délégation départementale de la Haute-Vienne en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Etapes clés :

2016 : Mise en place de CHORUS—Dématérialisation des factures des établissements publics.

2017 : Application règlementaire au 1er janvier 2017 de l'utilisation de CHORUS.

2018 : Préparation de la mise en place du paiement par internet pour l'année 2019 (PayPal).

2019 : Mise en place du paiement par internet (PayPal).

2020 : Possibilité de paiement en bureau de tabac via un QR code

Médiation de l'Eau

Le décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015, pris en application de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015, prévoit la possibilité pour l'ensemble des consommateurs de pouvoir recourir à des processus de médiation dans tous les secteurs professionnels.

La mise en conformité avec la réglementation a consisté à:

- garantir aux consommateurs la possibilité d'un recours gratuit à un dispositif de médiation conforme aux exigences fixées par le code de la consommation en cas de litige lié à un contrat de consommation.
- Informer de façon systématique les consommateurs de cette possibilité de recours et des modalités de la saisine de la médiation (en particulier via un site internet, le règlement de service ou « tout autre support adapté »).
- Informer également chaque consommateur, au cas par cas, de la même possibilité de médiation lorsqu'un litige n'a pas pu être réglé directement au niveau du service.

A ce titre, Limoges Métropole adhère à la Médiation de l'Eau, association loi 1901 créée en 2009, afin de traiter les litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat d'abonnement pouvant survenir entre le service de l'Eau et ses usagers.

En 2020, un seul dossier a été traité par la médiation de l'eau.

Renseignements / Accueil service clientèle :
Du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Téléphone : 05.55.45.62.36
Urgences / week-end et jours fériés : 05.55.04.46.00

GESTION DES ABONNES
individualisation

Evolution des individualisations			
	Demandes en attente	Immeubles individualisés	Nombre de contrats
2016	34	14	75
2017	52	21	117
2018	58	16	91
2019	55	33	226
2020	47	20	108
TOTAL	/	104	617

Année 2020	
Immeubles individualisés	20
Dossiers en cours	86
Dossiers classés sans suite	18

Nombre total de logements individualisés en immeuble collectif depuis la mise en place du service	1 847

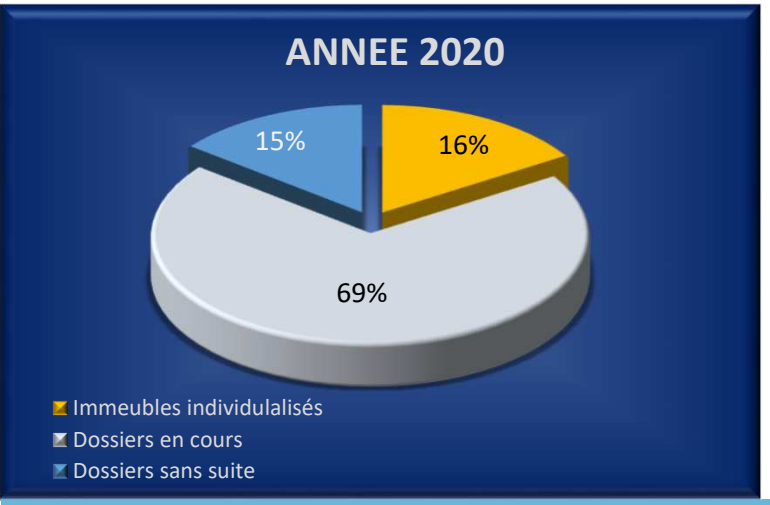

L'individualisation :

La loi « Solidarité Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 prévoit, dans son article 93, que "tout service public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est tenu de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs d'habitation, dès lors que le propriétaire en fait la demande".

Evolution de l'individualisation :

Conformément aux textes d'application de cette mesure (décret 2003-408 et la circulaire 2004-3 du 12 janvier 2004), plusieurs dispositions ont été prises en vue de permettre l'individualisation des abonnements : compte tenu des évolutions technologiques récentes dans le domaine de la relève des compteurs, une mise en place systématique de compteurs équipés de modules radio pour les immeubles à individualiser est réalisée. Ce système engendre un gain de temps facilitant le travail des releveurs. Cependant, en raison du surcoût de cet appareil, les conditions financières suivantes sont appliquées :

Installation d'un compteur : 55,11 € HT*
Forfait annuel de maintenance par point de comptage : 5,21 € HT *
** tarifs applicables au 1er janvier 2021*

Le règlement du service

Le règlement du service en vigueur a été approuvé lors du conseil communautaire du 21 décembre 2018. Il a pour but, outre la prise en compte des évolutions réglementaires, d'améliorer la relation avec l'usager grâce à une formulation particulièrement tournée vers ses attentes, et par l'optimisation des démarches administratives.

De plus, conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 Août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, parue au JO du 21 Août 2015 (transposition en droit français de la directive européenne 2013/11/CE) celui-ci intègre l'information concernant la médiation de l'eau.

VOLUMES FACTURES en 2020

Vente directe à l'abonné

Communes	Nombre d'Habitants desservis	Nombre de branchements	Volumes facturés m³ 2019	Volumes facturés m³ 2020	Evolution 2019/2020	Montants facturés € HT
Bonnac la Côte	1 703	809	68 097	**71 756**	5%	**122 540,39**
Chaptelat	2 130	974	91 575	**91 979**	0%	**156 636,61**
Couzeix	9 507	4 289	418 751	**387 280**	-8%	**456 405,39**
Isle *(Tétejaud et les Courrières)*	446	191	13 431	**13 783**	3%	**23 616,48**
Le Palais sur Vienne	6 102	2 576	228 692	**220 040**	-4%	**390 455,82**
Limoges	133 742	31 179	7 324 697	**7 127 390**	-3%	**9 502 752,25**
Nieul	1 658	767	74 020	**70 559**	-5%	**120 641,67**
Peyrilhac	1 288	824	59 950	**61 128**	2%	**104 768,96**
Rilhac Rancon	4 675	2 187	184 956	**195 221**	6%	**299 908,16**
St Gence	2 181	1 047	87 085	**82 364**	-5%	**140 826,97**
St Jouvent	1 679	909	65 784	**69 982**	6%	**120 082,77**
Thouron	557	353	21 962	**23 256**	6%	**39 931,90**
Veyrac	2 127	1 116	89 876	**91 671**	2%	**156 931,62**
SOUS TOTAL	**167 795**	**47 221**	**8 728 876**	**8 506 409**	**-3%**	**11 635 498,99**

Vente d'Eau brute	*n° de concession 20992*
Volume :	5 922 m³
Recette :	579,49 € HT

En **2020**, le volume d'eau potable facturé en vente directe à l'abonné est de **8 506 409 m³**. Ce volume a diminué de **3%** par rapport à 2019, tout comme celui de la vente en gros hors SYTEPOL (**82 491 m³**en 2020). Cette baisse peut s'expliquer par le contexte de crise sanitaire avec notamment la fermeture des établissements scolaires, des commerces de restauration et des piscines publiques.

Vente en gros

Communes	n° concession	Nombre d'Habitants desservis	Nombre de branchements	Volumes facturés m³ 2019	Volumes facturés m³ 2020	Evolution 2019/2020	Montants facturés € HT
Chamborêt	n° 31776	Livraison partielle	1	51 362	**53 577**	4%	**62 523,41**
St Priest Taurion	n° 27 013	Livraison partielle	1	34 803	**27 617**	-21%	**35 012,23**
V.B.G. Isle	n° 27 066	Livraison partielle	1	1 838	**0**	-100%	**0**
V.B.G.Oradour	n° 90 736	Livraison partielle	1	0	**0**	0%	**0**
V.B.G.Verdoyer (Verneuil)	n° 29 086	Livraison partielle	1	0	**0**	0%	**0**
Cieux	n° 80 652	Livraison partielle	1	1 824	**1 297**	-29%	**1 784,67**
sous-total			**6**	**89 827**	**82 491**	**-8%**	**99 320,31**
TOTAUX VENTE DIRECTE A L'ABONNE + VENTE EN GROS (hors SYTEPOL)			**47 227**	**8 818 703**	**8 588 900**	**-3%**	**11 734 819,30**

VOLUMES FACTURES en 2020

SYTEPOL

COMMUNES	Nombre d'Habitants	Nombre de branchements	Volumes facturés m³ 2019	Volumes facturés m³ 2020	Evolution 2019/2020	Montants facturés € HT
Saint Junien	11 531	2	625 105	**654 865**	5%	**250 145,38**
Rochechouart	3 819	1	324 395	**306 307**	-6%	**117 005,08**
Vienne Briance Gorre	24 000	4	962 457	**878 241**	-9%	**335 474,00**
TOTAL	**39 350**	**7**	**1 911 957**	**1 839 413**	**-4%**	**702 624,46**

Le volume d'eau potable vendu en gros en **2020** au SYTEPOL est de **1 839 413 m³** soit **- 4%** par rapport à 2019 qui avait été une année de forts volumes pour le syndicat Vienne-Briance-Gorre.

Vente directe à l'abonné + Vente en gros + SYTEPOL

POPULATION TOTALE DESSERVIE (habitants)	VOLUME TOTAL facturés m³ 2019	VOLUME TOTAL facturés m³ 2020	Evolution 2019/2020	Montants facturés € HT
Plus de 210 000	10 730 660	**10 428 313**	**-3%**	**12 437 443,76**

Le volume total d'eau potable vendu en 2020 par Limoges Métropole **a diminué de 3%** par rapport à 2019.

La consommation 2020 :

La consommation totale 2020 sur les communes desservies en eau potable par Limoges Métropole (y compris le SYTEPOL) est de **10 428 313 m³**, soit une moyenne de **28 571 m³/jour**.

Hors SYTEPOL, cette consommation totale est de **8 588 900 m³** soit une moyenne de **23 531 m³/jour**.

Sur les communes uniquement en distribution directe à l'abonné, la consommation totale est de **8 506 409 m³** pour **47 221** branchements soit une moyenne de **23 305 m³/jour**. Sur ces **8 506 409 m³** de consommation totale, la consommation domestique et assimilée est de **7 607 815 m³** (89% de la consommation totale) et la consommation des industriels (> 6 000 m³ / an) de **898 594 m³** (11% de la consommation totale).

Ainsi, sur ce même périmètre (**167 795** habitants selon l'INSEE), la consommation domestique moyenne est de **45,3 m3/habitant/an** soit environ **124 litres/habitant/jour**.

LA DEMARCHE QUALITE DU SERVICE
objectifs de certification

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2007/28477.8 **Page 1 / 1**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE
Direction du Cycle de l'Eau

pour les activités suivantes :
for the following activities:

ACTIVITES DES SERVICES D'EAU POTABLE : GESTION DES RESSOURCES EN EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE POTABILISATION, DISTRIBUTION CHEZ LES USAGERS, GESTION ET FACTURATION DES ABONNES, ETUDES ET TRAVAUX DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS, GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE.

DRINKING WATER SERVICES: MANAGEMENT OF RAW WATER RESOURCES, WATER TREATMENT FOR DRINKING WATER PRODUCTION, USER SUPPLY, SUBSCRIBER INVOICING AND FILE MANAGEMENT, INSTALLATION ENGINEERING AND ALTERATION WORKS, FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE MANAGEMENT.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE - Direction du Cycle de l'Eau :
19 RUE BERNARD PALISSY - CS 10001 FR-87031 LIMOGES CEDEX 1
COMMUNE DE LIMOGES - Station de l'Eau de Limoges :
11 AVENUE MARCONI LA BASTIDE FR-87000 LIMOGES

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) / *This certificate is valid from (year/month/day)* **2019-10-11** Jusqu'au / *Until* **2022-07-10**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Sur le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org NAFNI en temps réel de la certification de l'organisme. / The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n°5-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr / COFRAC accreditation n°5-0001, Management System Certification. Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée. / AFNOR is a registered trademark. - CERTIFI n°0000.7.111.2014

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Le service public de l'eau potable, au sein de la Direction du cycle de l'eau, met en œuvre une démarche globale de management de la qualité, de la santé / sécurité et de l'environnement.

Ces démarches font l'objet de certifications annuelles selon les référentiels ISO 9001 et ISO 45001, suivant un cycle de 3 années comprenant un audit initial (ou de renouvellement), puis 2 audits de suivi du périmètre certifié.

Dans le cadre d'un déploiement maitrisé, les certifications font l'objet d'extensions soit par l'intégration au périmètre de nouvelles activités ou de sites géographiques. La démarche de management de la qualité a été engagée en juin 2001.

Une première certification « ISO 9001 : 2000 » a été obtenue en janvier 2004 sur un périmètre restreint, à savoir la gestion des ressources en eaux brutes et leur potabilisation, puis en 2007 une extension de la certification à l'ensemble des activités a été réalisée.

Depuis, les activités assurées par la Direction du cycle de l'eau se sont vues confirmer leur certification, démontrant sa volonté et sa capacité de continuité dans la démarche d'amélioration qui repose sur une remise en question permanente de ses pratiques, pour répondre aux évolutions règlementaires, ainsi qu'aux besoins de ses usagers, afin de les satisfaire au maximum en leur proposant un service de qualité, à coût maîtrisé.

Cette démarche s'illustre par quatre grands objectifs fixés dans la lettre d'engagement du service et connus de ses agents :

- Pérenniser la confiance et la satisfaction des usagers et partenaires.
- Garantir la fiabilité et la continuité des services, tout en assurant une solidarité avec les territoires voisins.
- Maîtriser les coûts du service en vue de proposer les meilleurs tarifs.
- Entretenir et moderniser les installations tout en améliorant la sécurité et les méthodes de travail.

En 2020, un audit de suivi ISO 9001 a été réalisé ainsi que le passage de l'OHSAS 18001 à l'ISO 45001 Système de management de la santé et de la sécurité au travail sur le périmètre certifié.

LA DEMARCHE QUALITE DU SERVICE
objectifs de certification

L'EAU PAR LIMOGES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la certification Qualité ISO 9001 : 2015 des activités de la Direction du cycle de l'eau, Limoges Métropole réalise, tous les 3 ans, une étude sur la consommation de l'eau sur son territoire. La Communauté urbaine sonde ainsi l'avis des usagers pour évaluer ses services d'eau et d'assainissement collectif ou non collectif sur la qualité de l'eau, le prix, la gestion administrative, les interventions sur les différents réseaux et le contrôle des installations d'assainissement non collectives.

La dernière étude, réalisée en **2019**, a concerné **8 communes** du territoire communautaire (Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence, Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Chaptelat et Bonnac-la-Côte) et pas moins de **588 usagers domestiques et professionnels** y ont répondu.

Le baromètre

Parmi les 588 personnes interrogées

GENRE
52,9% d'hommes
47,1% de femmes

ÂGE
De 18 à 24 ans : **0,4%**
De 25 à 34 ans : **14,3%**
De 35 à 44 ans : **23,4%**
De 45 à 54 ans : **21,8%**
De 55 à 64 ans : **17,5%**
65 + : **22,7 %**

Répartition géographique de l'enquête

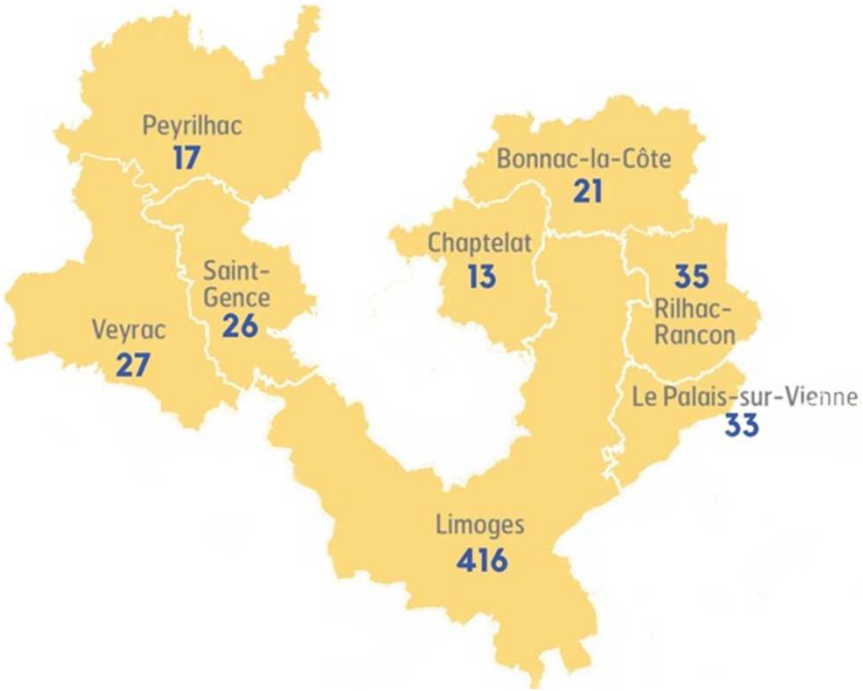

La qualité de l'eau

Votre consommation d'eau

Consommation régulière en %

67 % des Français déclarent boire de l'eau du robinet quotidiennement*

La qualité de l'eau

Bonne **94,4 %**

Mauvaise **5,6 %**

la qualité de l'eau tend à se **stabiliser** pour **77,9 %** de l'échantillon et **s'améliorer** pour **10,8 %**

84 % des Français se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau de leur domicile*.

Le niveau de satisfaction concernant

Le goût **84,1 %**

7 Français sur 10 apprécient le goût de l'eau du robinet*

La couleur **97,6 %**

Le calcaire **85,7 %**

L'odeur **90,7 %**

Le prix de l'eau

Le prix de l'eau et de l'assainissement est-il raisonnable ?

Oui à 80,3 %

37 % des français estiment que le prix de l'eau est plutôt **« bon marché »***

Votre satisfaction par rapport à votre facture papier ?

94,8 %	92,9 %	96,0 %
Modalités de paiement	*Informations jointes*	*Exactitude des relevés de consommation*

Seriez-vous intéressé par ?

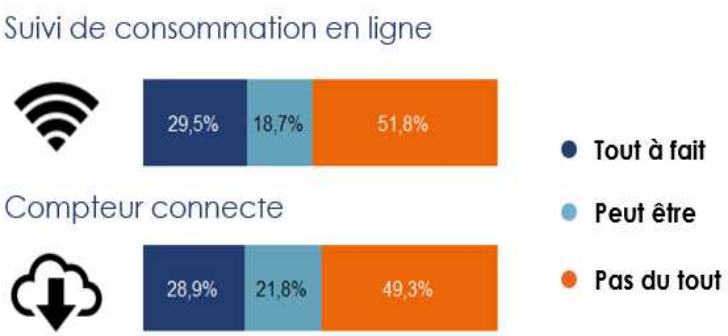

Le prix de l'eau

Quel est selon vous le prix d'un litre d'eau ?

88 % des Français jugent utile de connaître le prix de l'eau

Pour la commune de Limoges le prix de l'eau et de l'assainissement est de **3,106 euros TTC le mètre cube** soit **0,03 centime d'euros le litre.**

86,9 % d'usagers sont incapables, selon leur commune, de donner le « prix d'un litre d'eau avec assainissement »,

Connaissez-vous ?

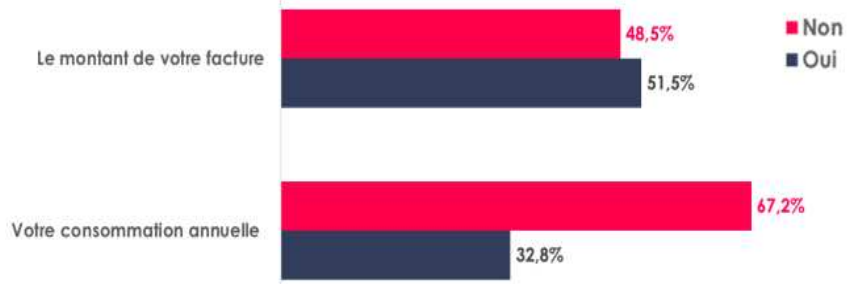

Le service de l'eau

■ Très satisfait ■ Satisfait ■ Insatisfait ■ Pas du tout satisfait

Les interventions du service de l'eau

Satisfait **97,4 %**

Insatisfait **2,6 %**

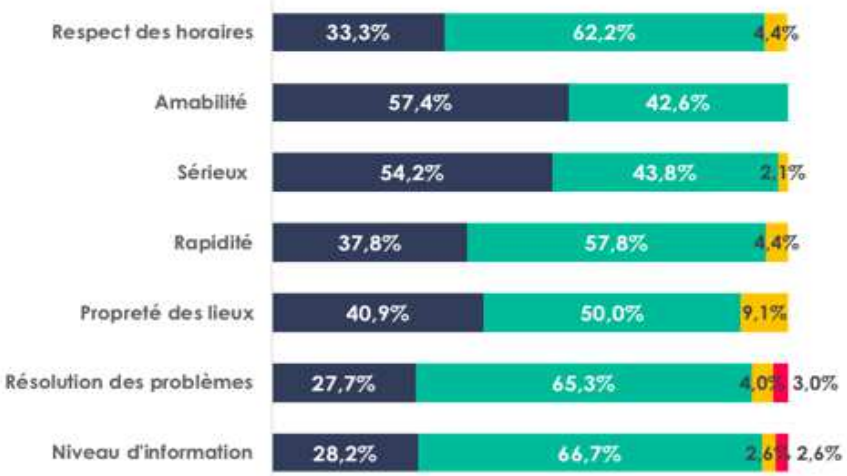

Les relations entretenues avec les services (abonnement/facturation et branchement)

Satisfait **85,5 %**

Insatisfait **14,5 %**

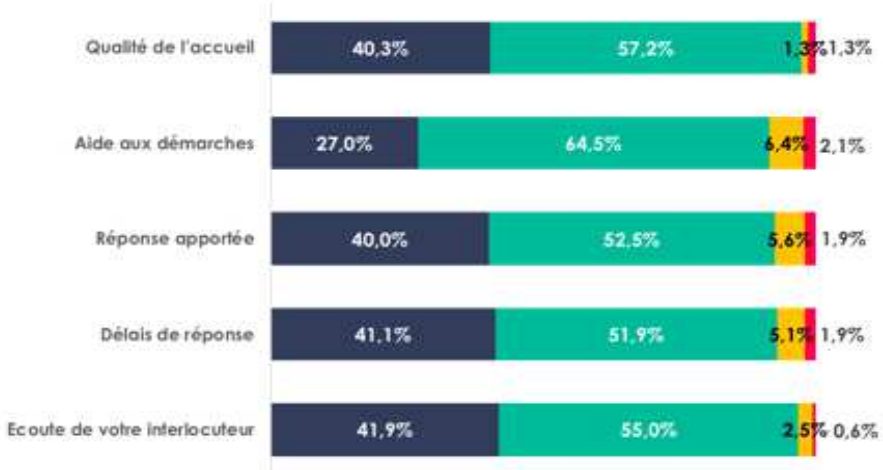

Les habitudes de consommation

Faites-vous attention à votre consommation d'eau ?

OUI

84,6 %

88 % des Français déclarent être attentifs à l'eau qu'ils consomment*

Comment ?

(Les trois gestes les plus fréquemment réalisés)

Je ne laisse pas couler l'eau du robinet **(27,6 %)**

Je réduis la durée des douches **(17,2 %)**

J'évite le gaspillage **(16,5 %)**

88 % des Français privilégient la douche à la place du bain pour économiser l'eau*.

BUDGET 2020
eau potable

Recettes de fonctionnement liées au produit de la vente d'eau

	Nature comptable	Réalisé en 2019 *euros HTVA*	Réalisé en 2020 *euros HTVA*
Vente d'eau aux abonnés	701-11	12 564 639 €	12 492 153 €
Redevance pollution domestique	701-241	1 830 968 €	1 805 243 €
Prélèvement milieu naturel	701-23	442 187 €	427 894 €
Branchements et travaux	704	665 218 €	463 448 €
TOTAL		**15 503 012 €**	**15 188 738 €**

Recettes totales de fonctionnement 2020

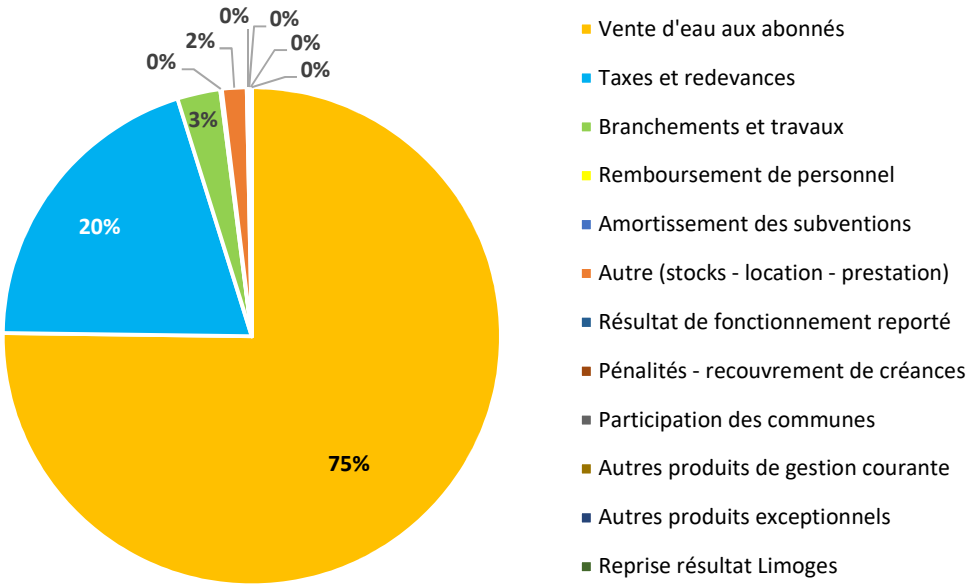

Recettes totales de fonctionnement

	Nature comptable	Réalisé en 2019 *euros HTVA*	Réalisé en 2020 *euros HTVA*
Vente d'eau aux abonnés	701-11	12 564 639 €	12 492 153 €
Taxes et redevances Agence de l'Eau	701-23/-24/-241/-28 / 706-121	3 382 621 €	3 315 663 €
Branchements et travaux	704	665 218 €	463 448 €
Remboursement de personnel	645-9 + 748-4 + 748 + 758 + 708.4	73 000 €	19 147 €
Amortissement des subventions	777		
Autre (stocks - location - prestation)	603-2 + 708-3 + 706-8	177 575 €	266 844 €
Résultat de fonctionnement reporté			
Pénalités - recouvrement de créances	771-1 + 771-8		
Participation des communes	7588	22 452 €	22 452 €
Autres produits de gestion courante		1 €	4 581 €
Autres produits exceptionnels	775 + 778	2 871 €	26 521 €
Reprise résultat Limoges	778	7 171 744 €	0 €
Total hors Agence de l'Eau		**20 677 500 €**	**13 295 146 €**
TOTAL		**24 060 121 €**	**16 610 809 €**

BUDGET 2020
eau potable

Dépenses totales de fonctionnement

	Nature comptable	Montants 2019 *euros HTVA*	Montants 2020 *euros HTVA*
Energie	606-1	761 669 €	517 040 €
Matières premières, consommables et stocks	602 + 606 + 603	1 059 237 €	824 090 €
Charges de personnel	618 + 625-6 + 621 à 648	6 654 725 €	4 244 300 €
Prestations de service (branchements neufs, réparations, maintenance, assurance, honoraires, annonces, transport, télecom, frais bancaires)	604+611+613+614 615+616+ 617 + 622 + 623+624+626+627+6257+6281+6283+6288	2 250 980 €	1 889 258 €
Redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne : prélèvement milieu naturel	637.1	425 673 €	428 141 €
Redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne : pollution domestique + MRC	701.249 + 706.129	3 188 979 €	2 543 458 €
Intérêts des emprunts et charges financières	661-1- 2	434 534 €	357 175 €
Impôts + Charges exceptionnelles + charges de gestion	635+637.8+654+658+671+673+675+678+674	178 854 €	169 587 €
Contribution aux charges du budget général	628-7	337 234 €	
Total hors Agence de l'Eau		**11 677 234 €**	**8 001 450 €**
TOTAL		**15 291 886 €**	**10 973 049 €**

Inclus à partir de 2020 dans les charges de personnel

Dépenses totales de fonctionnement

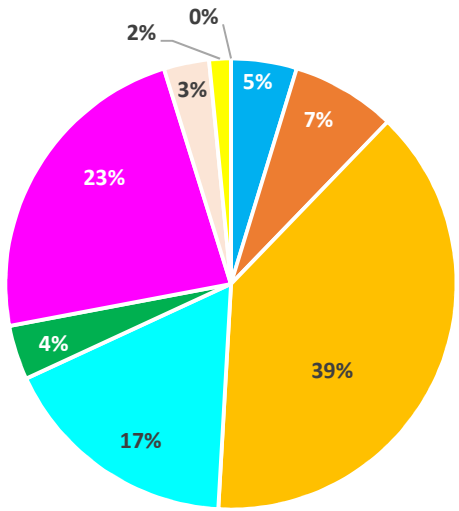

- Energie
- Matières premières, consommables et stocks
- Charges de personnel
- Prestations de service (branchements neufs, réparations, maintenance, analyses de l'eau...)
- Redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne : prélèvement milieu naturel
- Redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne : pollution domestique + MRC
- Intérêts des emprunts et charges financières
- Impôts + Charges exceptionnelles + charges de gestion
- Contribution aux charges du budget général

BUDGET 2020
eau potable

Recettes d'investissement

	Réalisé en 2019 *euros HTVA*	Réalisé en 2020 *euros HTVA*
Subventions		4 511 542 €
Régularisation de subventions		
Emprunts	2 000 000 €	219 975 €
Avances	10 986 €	416 €
Régularisation études et insertion		
Amortissements	21 922 €	26 212 €
Travaux pour compte de tiers		97 961 €
Remboursement trop perçu de travaux	29 400 €	13 849 €
Régularisation de travaux		
TOTAL	**2 062 308 €**	**4 869 955 €**

Dépenses d'investissement

	Réalisé en 2019 *euros HTVA*	Réalisé en 2020 *euros HTVA*
Amortissement des subventions		
Remboursement de la dette	1 321 605 €	1 388 664 €
Travaux + régularisation des avances	4 192 193 €	4 066 950 €
Régularisation de subvention		
Résultat reporté		
Opérations pour compte de tiers		24 023 €
TOTAL	**5 513 798 €**	**5 479 637 €**

Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 15 973 281 €

Principaux travaux et constructions

	Nature comptable	Réalisé en 2019 *euros HTVA*	Réalisé en 2020 *euros HTVA*
Station de production d'eau potable	231-3 + 213-51 + 238	532 493 €	204 198 €
Barrages	231-3 + 213-51 + 238	511 122 €	800 060 €
Réseaux	231-5 + 215-61	2 293 984 €	2 060 219 €
Stations périphériques	231-3 + 213-51 + 238	253 180 €	31 890 €
Fournitures et études (compteurs, logiciels, véhicules, matériel)	215.4 + 215.61 + 218.2 + 218.3 + 218.4 + 205 + 231-8 + 203.3 + 203.1	544 290 €	891 168 €
Hors programme	211 + 211.1	35 203 €	63 284 €
TOTAL		**4 170 272 €**	**4 050 819 €**

Curage localisé – Beaune 2

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2020
sur les ouvrages d'eau potable

Principales réalisations sur les ressources en eaux brutes	Montant dépensé sur l'année 2020 en € HT
Opération de Vidange de la retenue de Beaune 2 : -Création d'un bassin de décantation : 115 000 €HT -Sécurisation des organes hydrauliques du barrage : 98 000 € HT - Curage partiel de 20 000 m3 de sédiment : 250 000 €HT	436 000 €
Gestion des eaux pluviales et étanchéité de la coursive du Barrage du Mazeaud	254 550 €
Total global des réalisations sur les eaux brutes	**690 550 €**

Principales réalisations sur les stations de production d'eau potable	Montant dépensé sur l'année 2020 en € HT
Sécurisation des rejets d'eaux pluviales de l'usine de la Bastide	120 000 €
Etude d'implantation d'une salle serveur	16 000 €
Total global des réalisations sur les stations	**136 000 €**

Réalisations sur le réseau de distribution	Montant dépensé sur l'année 2020 en € HT
Renforcement du réseau et sécurisation de l'alimentation de la commune de Bonnac la Côte secteur de Maison Rouge	623 661 €
Renouvellement de conduites anciennes Rue Haute Cité, Rue Bertrand de Born, rue Croix verte (secteur ancienne Clinique Chénieux), rue du Mas Loge, rue des Soucis/Pothier (démarrage des travaux), rue Georges Braque, rue Corneille, route des Crouzettes, rue Marx Dormoy, rue du Bellay, rue Laplace, avenue Locarno, rue du Mas Bilier, rue de Saint Gence, rue Saint Louis, carrefour et rue Porte Tourny (début des travaux), rue de la Vialoube, lotissement Villefélix, place Emile Foussat - Nieul, secteur la Ribière – Saint Jouvent (début travaux)	1 005 893 €
Total de l'investissement réalisé sur le réseau	**1 629 554 €**

Renouvellement de canalisation Carrefour Tourny

LES INDICATEURS de performance

Ces indicateurs permettent aux collectivités, dont l'objectif est de maitriser au mieux leurs services d'eau et d'assainissement, de produire des résultats calculés suivant une norme commune. Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté correspondant imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Ce dispositif permet une meilleure information du public en favorisant la transparence et la mise en place d'un référentiel d'évaluation annuelle des performances des services d'eau et d'assainissement pour initier une démarche d'amélioration. Ces données seront publiées sur l'observatoire public national : http://www.services.eaufrance.fr/

De plus, Limoges Métropole participe à l'analyse comparative de services d'eau français volontaires avec la FNCCR (Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies). En 2018, 26 services de divers types d'urbanisation et modes de gestion ont participé. Les résultats disponibles sont indiqués pour la catégorie « mixtes » (urbanisation intermédiaire entre « urbain » et « rural »).

Indicateurs	Descriptifs des indicateurs	Résultats
ID 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Population permanente et saisonnière des communes desservies par le réseau de distribution d'eau. La population pour l'année N est celle qui est indiquée par la Mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la Mairie.	**167 795 habitants desservis** (communes en gestion directe)
I D 102.0 : Prix du service de l'eau TTC	Prix du service de l'eau potable toutes taxes et redevances comprises - en € / m³. Le prix est celui qui est présenté sur la facture type - pour une base de 120 m³.	**1,759 € TTC/m³** (Tarif pour Limoges soit 80% de la population desservie)
I D 151.0 : Délai d'ouverture des branchements	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service. C'est le temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture d'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée - unités possibles: heures ouvrées, ouvrables, horaires, jours ouvrés, ouvrables, calendaires).	**48 heures** (hors week-end et jours fériés)
I P 101.1, I P 102.1 : Données relatives à la qualité de l'eau	**IP 101.1 :** Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la **microbiologie**. **IP 102.1 :** Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques**.	**100 %** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 99,9% **99,6 %** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 99,7 %

Installations		IP 101.1 Paramètres microbiologiques		IP 102.1 Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
087000824 + 087000601	Systèmes ¨Principal + Couzeix Coyol + Couzeix Vergnolles /Chamboursat	246 + 15 + 13 = 274	0	247 + 15 + 13 = 275	1
Taux de conformité		**100 %**		**99,6 %**	

Indicateurs	Descriptifs des indicateurs	Résultats
I P 103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable *- Nouvelle méthode de calcul à compter de l'exercice 2013.*	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A—15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B—30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C—75 points). **Partie A: Plan des réseaux (15 points).** · 10 points: existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable. · 5 points: définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. **Partie B: Inventaire des réseaux (30 points).** · 10 points: existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour. · De 1 à 5 points suivant les informations renseignées *Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux —> 1 point supplémentaire.* *Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux —> 2 points supplémentaires.* *Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux —> 3 points supplémentaires.* *Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux —> 4 points supplémentaires.* *Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux —> 5 points supplémentaires.* · De 0 à 15 points suivant les informations rassemblées *Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux: 0 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux: 10 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 11 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 12 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 13 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 14 points.* *Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 15 points.* **Partie C:Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points).** · 10 points: le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes. · 10 points: existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution. · 10 points: le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements. · 10 points: un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. · 10 points: un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. · 10 points: maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement. · 10 points: existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations. · 5 points: existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert.	**Détail du résultat :** **PARTIE A** —> + 15 points pour les plans des réseaux **PARTIE B** —> + 10 points pour l'existence d'un inventaire —> + 4 points pour les informations renseignées sur les matériaux et diamètres (10 % de non renseigné). —> + 11 points pour les informations renseignées sur les dates ou périodes de pose connues (35 % de non renseigné). **PARTIE C** —> +10 points pour la localisation des ouvrages. —> +10 points pour un inventaire mis à jour au moins annuellement des pompes et équipements. —> + 10 points pour la localisation des branchements. —> + 10 points pour les caractéristiques des compteurs d'eau. —> + 10 points pour les secteurs de recherche de fuites —> + 10 points pour le maintien à jour de la localisation des autres interventions sur le réseau. —> + 10 points pour l'existence et la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des canalisations. —> + 5 points pour la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux. **115 / 120** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 95 / 120.

LES INDICATEURS de performance

Indicateurs	Descriptifs des indicateurs	Résultats
I P 104.3 : Le rendement du réseau de distribution	Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.	**90 %** *(en 2019 : 89,4%)* La moyenne du groupe des villes similaires à Limoges sur un panel de 26 services d'eau français était en 2018 de 91%.
I P 105.3 : L'indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (sans branchements)} \times 365}$	**2,46 m³/km/jour** *(en 2019 : 2,64)* La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 3,1 m³/km/jour.
I P 106.3 : L'indice linéaire de pertes en réseau	L'indice est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Mode de calcul : Indice = (volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366) Avec: volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros - volume vendu en gros volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau. S'exprime en m³ /km/ jour.	**2,43 m³/km/jour** *(en 2019 : 2,58)* La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 2,9 m³/km/jour.
I P 107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	C'est le rapport (quotient) entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de desserte de l'année X 100. Les branchements ne sont pas pris en compte.	**0,49 %** Année 2019 et 2020 uniquement Cette valeur n'est pas disponible sur 5 ans du fait de la prise de compétence le 1er janvier 2019 La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 0,8%.

LES INDICATEURS de performance

Indicateurs	Descriptifs des indicateurs	Résultats
IP 108.3 : La protection de la ressource	Cet indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100%, avec le barème suivant : 0% - aucune action 20% - études environnementales et hydrogéologiques en cours. 40% - avis de l'hydrogéologue rendu. 50% - dossier recevable déposé en préfecture. 60% - Arrêté préfectoral. 80% - Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005. 100% - Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. L'indice est déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.	Réserve de Gouillet – 100% Réserve de la Crouzille – 100% Réserve du Mazeaud – 100% Réserve de Beaune – 100% Pompage en Vienne – 100% Captages de Coyol –80% Captages de Vergnolles – 80% **94 %** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 76 %.
IP 109.0 : Abandons de créances et fonds de solidarité	Montants des abandons de créances ajoutés aux montants des versements à un fond de solidarité sur le volume facturé.	**0 Ct € / m³** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 0,36 Ct €/m³.
IP 151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Les coupures d'eau prises en compte sont : Les coupures consécutives à un incident sur le réseau (ou sur les équipements du réseau), quel que soit le nombre d'abonnés concernés ; Les coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée, quelle que soit la personne qui décide la coupure (opérateur, collectivité, autorité sanitaire…) Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte. $\frac{\text{nombre de coupures non programmées}}{\text{nombre d'abonnés}} \times 1000$	**2,5 pour 1000 abonnés.** **Ce taux lié aux coupures d'eau n'est pas nécessairement une mauvaise performance, l'indice linéaire de perte restant dans une bonne moyenne, il signifie que ces coupures sont rapidement réparées.** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 2 pour 1000.
IP 152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. $\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$	**100 %** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 99,9%.

LES INDICATEURS de performance

Indicateurs	Descriptifs des indicateurs	Résultats
IP 153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité	C'est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	**2,87 ans** La maîtrise budgétaire reste assurée lorsque cette durée est inférieure à 7ans. La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 2,7 ans
IP 154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.	**2,92 %** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 2,3 %.
IP 155.1 : Taux de réclamations	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.	**1,4 pour 1000 abonnés** La moyenne des services d'eau similaires du panel français était en 2018 de 3,4 pour 1000 abonnés.